

I. RÉSUMÉ

[Lorsque le présent résumé traite de plusieurs séries de Valeurs mobilières et que certaines des conditions applicables à une ou plusieurs de ces séries sont variables, insérer les informations pertinentes lorsqu'apparaissent les mentions « à insérer pour chacune des Séries de Valeurs mobilières » ou « pour chacune des séries ».]

Les résumés présentent les informations à inclure, désignées par le terme « Éléments ». Ces éléments sont numérotés dans les sections A à E (A.1 à E.7).

Le présent Résumé contient tous les Éléments qui doivent être inclus dans un résumé pour ce type de valeurs mobilières et d'Émetteur. Dans la mesure où certains Éléments n'ont pas à être traités, la numérotation des Éléments peut présenter des discontinuités.

Même lorsqu'un Éléments doit être inséré dans le Résumé eu égard à la nature des valeurs mobilières et au type d'Émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée sur cet Éléments. Dans un tel cas, une brève description de l'Éléments apparaît dans le résumé, accompagné de la mention « sans objet ».

Éléments	Section A – Introduction et avertissements	
A.1	Avertissement	<p>Avertissement au lecteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus; • toute décision d'investir dans les Valeurs mobilières doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur; • lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de l'Union Européenne, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire; et • une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce Résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu de ce Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Valeurs mobilières.
A.2	Consentement à l'utilisation du prospectus	<ul style="list-style-type: none"> • [[L'Émetteur donne par les présentes son consentement à l'utilisation du Prospectus pour la revente ultérieure ou le placement final des Valeurs mobilières par des intermédiaires financiers (consentement général).] • [L'Émetteur donne par les présentes son consentement à l'utilisation du Prospectus pour la revente ultérieure ou le placement final des Valeurs mobilières par [les intermédiaires financiers suivants][l'intermédiaire financier suivant] (consentements spécifiques) : [insérer les noms et adresses].] • La période d'offre durant laquelle la revente ultérieure ou le placement final des Valeurs mobilières par des intermédiaires financiers peut être effectué sera [la période [du [insérer date de début d'offre] au [insérer date de fin d'offre]] tant que le Prospectus demeure valable en application de l'article 9 de la Directive Prospectus]. • [Le présent consentement est également soumis à la condition [] et est donné sous réserve que ladite condition soit respectée.] [Le présent consentement n'est soumis à aucune condition et est donné sans aucune réserve.] • Dans le cas d'une offre faite par un intermédiaire financier, cet intermédiaire financier devra fournir aux investisseurs des informations sur les modalités de l'offre au moment où cette offre est effectuée. • [Sans objet. L'Émetteur ne donne pas son consentement à l'utilisation de ce Prospectus pour un revente ultérieure ou un placement final des Valeurs mobilières par des intermédiaires financiers]

Élément	Section B – Émetteur													
B.1	Raison sociale et Nom commercial de l'Émetteur	La raison sociale et le nom commercial de l'Émetteur est Deutsche Bank Aktiengesellschaft (« Deutsche Bank », « Deutsche Bank AG » ou la « Banque »).												
B.2	Siège social et Forme juridique de l'émetteur, Législation régissant ses activités et Pays d'origine	<p>Deutsche Bank est une société par actions (<i>Aktiengesellschaft</i>), de droit allemand. La Banque a son siège social à Francfort-sur-le-Main (Allemagne). Son principal établissement est sis Taunusanlage 12, 60325 Francfort-sur-le-Main, Allemagne.</p> <p>[Si les Valeurs mobilières sont émises par Deutsche Bank AG London Branch, insérer :</p> <p>Le siège social de Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de sa filiale londonienne (« Deutsche Bank AG, London Branch »), est sis Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, Royaume-Uni.]</p> <p>[Si Deutsche Bank AG Milan Branch est l'Émetteur, insérer :</p> <p>Le siège social de Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de sa filiale milanaise (« Deutsche Bank AG, Milan Branch ») est sis Via Filippo Turati 27, 20121 Milan, Italie.]</p> <p>[Si Deutsche Bank AG, Sucursal em Portugal, est l'Émetteur, insérer :</p> <p>Le siège social de Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de sa filiale portugaise (« Deutsche Bank AG, Sucursal em Portugal »), est sis Rua Castilho, 20, 1250-069 Lisbonne, Portugal]</p> <p>[Si Deutsche Bank AG, Sucursal en España est l'Émetteur, insérer :</p> <p>Le siège social de Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de sa filiale espagnole (« Deutsche Bank AG, Sucursal en España »), est sis Paseo De La Castellana, 18, 28046 Madrid, Espagne.]</p>												
B.4b	Tendances connues affectant l'Émetteur et ses activités	À l'exception des effets des conditions macroéconomiques et de l'environnement de marché, des risques de litiges associés à la crise des marchés financiers ainsi que les effets de la législation et des réglementations applicables aux établissements financiers en Allemagne et dans l'Union européenne, il n'y a pas de tendances, d'incertitudes, de demandes, d'engagements ou d'événements connus raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur les perspectives de l'Émetteur dans l'exercice en cours.												
B.5	Description du groupe et de la place qu'y occupe l'Émetteur	Deutsche Bank est la société mère et l'entité la plus importante du Groupe Deutsche Bank, un groupe comportant des banques, des sociétés liées aux marchés de capitaux, des sociétés de gestion de fonds, des sociétés de crédit immobilier, des établissements de financement des ventes à crédit, des sociétés d'études et de conseil et d'autres sociétés nationales et étrangères (le « Groupe Deutsche Bank »).												
B.9	Prévisions ou de estimation bénéfice	Non applicable. Aucune prévision ni estimation des bénéfices n'a été effectuée.												
B.10	Réserves du rapport d'audit	Sans objet. Le rapport d'audit ne comporte aucune réserve sur les informations financières historiques.												
B.12	Historique d'informations financières clés sélectionnées	<p>Le tableau suivant montre un aperçu du bilan de Deutsche Bank AG qui est tiré des comptes consolidés audités respectifs préparés conformément aux normes IFRS aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017, ainsi que des comptes consolidés intermédiaires non audités arrêtés aux 31 mars 2017 et 31 mars 2018.</p> <table border="1" data-bbox="528 1738 1382 1962"> <thead> <tr> <th></th> <th>31 décembre 2016 (IFRS, chiffres audités)</th> <th>31 mars 2017 (IFRS, chiffres non audités)</th> <th>31 décembre 2017 (IFRS, chiffres audités)</th> <th>31 mars 2018 (IFRS, chiffres non audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capital social (en EUR)</td> <td>3.530.939.215,36</td> <td>3.530.939.215,36</td> <td>5.290.939.215,36</td> <td>5.290.939.215,36</td> </tr> </tbody> </table>				31 décembre 2016 (IFRS, chiffres audités)	31 mars 2017 (IFRS, chiffres non audités)	31 décembre 2017 (IFRS, chiffres audités)	31 mars 2018 (IFRS, chiffres non audités)	Capital social (en EUR)	3.530.939.215,36	3.530.939.215,36	5.290.939.215,36	5.290.939.215,36
	31 décembre 2016 (IFRS, chiffres audités)	31 mars 2017 (IFRS, chiffres non audités)	31 décembre 2017 (IFRS, chiffres audités)	31 mars 2018 (IFRS, chiffres non audités)										
Capital social (en EUR)	3.530.939.215,36	3.530.939.215,36	5.290.939.215,36	5.290.939.215,36										

		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Nombre d'actions ordinaires</td> <td>1.379.273.131</td> <td>1.379.273.131</td> <td>2.066.773.131</td> <td>2.066.773.131¹</td> </tr> <tr> <td>Total de l'actif (en millions d'euros)</td> <td>1.590.546</td> <td>1.564.756</td> <td>1.474.732</td> <td>1.477.735</td> </tr> <tr> <td>Total du passif (en millions d'euros)</td> <td>1.525.727</td> <td>1.499.905</td> <td>1.406.633</td> <td>1.409.710</td> </tr> <tr> <td>Total des capitaux propres (en millions d'euros)</td> <td>64.819</td> <td>64.852</td> <td>68.099</td> <td>68.025</td> </tr> <tr> <td>Common equity Tier 1¹</td> <td>13,4%</td> <td>12,7%</td> <td>14,8%</td> <td>13,4%²</td> </tr> <tr> <td>Ratio de fonds propres Tier 1¹</td> <td>15,6%</td> <td>15,2%</td> <td>16,8,%</td> <td>15,8%³</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Source: Site Internet de l'Émetteur https://www.db.com/fr/en/share-information.htm, date : 9 mai 2018.</p> <p>¹ Les ratios de capital sont basés sur les règles transitoires du dispositif CRR/CRD 4.</p> <p>² Le ratio de fonds propres « Common Equity Tier 1 » au 31 mars 2018 sur la base du dispositif CRR/CRD 4 pleinement appliqué était de 13,4%.</p> <p>³ Le ratio de fonds propres Tier 1 au 31 décembre 2017 sur la base du dispositif CRR/CRD 4 pleinement appliqué était de 14,7%.</p>	Nombre d'actions ordinaires	1.379.273.131	1.379.273.131	2.066.773.131	2.066.773.131 ¹	Total de l'actif (en millions d'euros)	1.590.546	1.564.756	1.474.732	1.477.735	Total du passif (en millions d'euros)	1.525.727	1.499.905	1.406.633	1.409.710	Total des capitaux propres (en millions d'euros)	64.819	64.852	68.099	68.025	Common equity Tier 1 ¹	13,4%	12,7%	14,8%	13,4% ²	Ratio de fonds propres Tier 1 ¹	15,6%	15,2%	16,8,%	15,8% ³
Nombre d'actions ordinaires	1.379.273.131	1.379.273.131	2.066.773.131	2.066.773.131 ¹																												
Total de l'actif (en millions d'euros)	1.590.546	1.564.756	1.474.732	1.477.735																												
Total du passif (en millions d'euros)	1.525.727	1.499.905	1.406.633	1.409.710																												
Total des capitaux propres (en millions d'euros)	64.819	64.852	68.099	68.025																												
Common equity Tier 1 ¹	13,4%	12,7%	14,8%	13,4% ²																												
Ratio de fonds propres Tier 1 ¹	15,6%	15,2%	16,8,%	15,8% ³																												
	Aucune détérioration significative n'a eu de répercussions sur les perspectives	Il n'y a eu aucun changement défavorable important dans les perspectives de Deutsche Bank depuis le 31 décembre 2017.																														
	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	Non applicable. Il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Deutsche Bank depuis le 31 mars 2018.																														
B.13	Événements significatifs récents relatifs à la solvabilité de l'Émetteur	Sans objet. Il ne s'est produit aucun événement récent propre à l'Émetteur, qui présente un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.																														
B.14	Dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	<p>Veillez lire les informations suivantes avec l'Élément B. 5.</p> <p>Sans objet. L'Émetteur ne dépend d'aucune autre entité de Deutsche Bank Group.</p>																														
B.15	Principales activités de l'émetteur	<p>La Deutsche Bank a pour objet, tel qu'énoncé dans ses Statuts, d'exercer tous types d'activités bancaires et de réaliser la prestation de services financiers et autres et la promotion des relations économiques internationales. La Banque peut réaliser ces objectifs elle-même ou par l'intermédiaire de ses filiales et sociétés affiliées. Dans la mesure permise par la loi, la Banque a le droit d'exercer toutes les activités et de prendre toutes les mesures qui semblent susceptibles de promouvoir les objectifs de la Banque, notamment : l'acquisition et la cession de biens immobiliers, l'établissement de succursales au niveau national et à l'étranger, l'acquisition, la gestion et la cession de participations dans d'autres entreprises, et la conclusion d'accords d'entreprise.</p> <p>L'activité du Groupe Deutsche Bank est organisée en trois divisions opérationnelles comme suit :</p>																														

		<ul style="list-style-type: none"> Banque d'Investissement et de Financement (« Corporate & Investment Bank » ou « CIB »); Gestion d'Actifs (« Deutsche Asset Management » ou « Deutsche AM »); et Banque privée et banque d'entreprise (« Private & Commercial Bank » ou « PCB »). <p>Les trois divisions opérationnelles sont soutenues par des fonctions d'infrastructure. De surcroît, le Groupe Deutsche Bank dispose d'une fonction de gestion régionale qui englobe ses responsabilités régionales dans le monde entier.</p> <p>La Banque effectue des opérations ou des transactions avec des clients existants ou potentiels dans la plupart des pays du monde. Ces opérations et transactions comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> des filiales et succursales dans de nombreux pays; des bureaux de représentation dans d'autres pays; et un ou plusieurs représentants désignés pour servir des clients dans un grand nombre de pays supplémentaires. 																								
B.16	Personnes disposant d'un contrôle	Non applicable. Selon les notifications des participations majoritaires conformément à la Loi Allemande sur la Négociation de Titres (<i>Wertpapierhandelsgesetz - WpHG</i>), il n'existe que cinq actionnaires détenant plus de 3 mais moins de 10 pour cent des parts de l'Émetteur. À la connaissance de l'Émetteur, aucun autre actionnaire ne détient plus de 3 pour cent des parts. L'Émetteur n'est, par conséquent, pas détenu ni contrôlé, directement ou indirectement.																								
B.17	Notation attribuée à l'émetteur ou à ses Valeurs mobilières d'emprunt	<p>La notation de <i>Deutsche Bank</i> est assurée Moody's Investors Service, Inc. ("Moody's"), Standard & Poor's Credit Market Services Europe Limited. (« S&P »), Fitch Deutschland GmbH (« Fitch ») et DBRS, Inc. ("DBRS") (DBRS, Fitch, S&P et Moody's, collectivement, les « Agences de notation »).</p> <p>S&P et Fitch ont leur siège social au sein de l'Union européenne et ont été enregistrées conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, telle qu'amendé ("le Règlement CRA"). En ce qui concerne Moody's, les notations de crédit sont approuvées par le bureau de Moody's au Royaume-Uni (Moody's Investors Service Ltd) conformément à l'article 4 (3) du Règlement CRA. Pour DBRS, les notations de crédit sont effectuées par DBRS Ratings Ltd au Royaume-Uni, conformément à l'article 4 (3) du Règlement CRA. Moody's Investors Service Ltd. et DBRS Ratings Ltd sont établis dans l'Union Européenne et ont été enregistré conformément au Règlement CRA.</p> <p>À la date du 19 juillet 2018, les notations de crédit suivantes de la dette senior à long terme (ou encore, si disponible, de la dette senior non privilégiée à long terme) et de la dette senior à court terme ont été attribuées à Deutsche Bank :</p> <table> <tr> <td>Moody's</td> <td>Dette senior non privilégiée à long terme :</td> <td>Baa2 (negative)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dette senior à court terme :</td> <td>P-2</td> </tr> <tr> <td>S&P</td> <td>Dette senior non privilégiée à long terme :</td> <td>BBB-</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dette senior à court terme :</td> <td>A-2</td> </tr> <tr> <td>Fitch</td> <td>Dette senior non privilégiée à long terme :</td> <td>BBB+</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dette senior à court terme :</td> <td>F2</td> </tr> <tr> <td>DBRS</td> <td>Dette senior à long terme :</td> <td>A (low) (under review - negative)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dette senior à court terme :</td> <td>R-1 (low) (stable)</td> </tr> </table> <p>[Moody's][,] [et] [S&P] [et] [Fitch] [insérer autre Agence de notation] [[est] [sont] sensés assigner] [[a] [ont] assigné] [la][les] notation[s] suivante[s] aux Valeurs mobilières : ●] [Les Valeurs mobilières ne sont pas notées.]</p>	Moody's	Dette senior non privilégiée à long terme :	Baa2 (negative)		Dette senior à court terme :	P-2	S&P	Dette senior non privilégiée à long terme :	BBB-		Dette senior à court terme :	A-2	Fitch	Dette senior non privilégiée à long terme :	BBB+		Dette senior à court terme :	F2	DBRS	Dette senior à long terme :	A (low) (under review - negative)		Dette senior à court terme :	R-1 (low) (stable)
Moody's	Dette senior non privilégiée à long terme :	Baa2 (negative)																								
	Dette senior à court terme :	P-2																								
S&P	Dette senior non privilégiée à long terme :	BBB-																								
	Dette senior à court terme :	A-2																								
Fitch	Dette senior non privilégiée à long terme :	BBB+																								
	Dette senior à court terme :	F2																								
DBRS	Dette senior à long terme :	A (low) (under review - negative)																								
	Dette senior à court terme :	R-1 (low) (stable)																								

Élément	Section C – Valeurs mobilières ^{1/2}							
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des Valeurs mobilières	<p>Nature des Valeurs mobilières</p> <p>Les <i>Valeurs mobilières</i> sont des [Certificats] [Bons d'Option] [Obligations] (les "Valeurs mobilières"). Voir l'Élément[s] [C.9 et C.10][C.15] pour informations complémentaires.</p> <p>Numéro(s) d'identification des Valeurs mobilières</p> <p>Code ISIN : [] *</p> <p>Code WKN : [] *</p> <p>[Code commun : []*]</p> <p><i>[Pour les séries multiples de Valeurs mobilières, insérer le tableau ci-dessous de présentation synthétique des informations pertinentes et le compléter pour chacune des séries de Valeurs mobilières :</i></p> <table border="1" data-bbox="467 779 1027 824"> <thead> <tr> <th>Code ISIN</th> <th>Code WKN</th> <th>[Code commun]</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">]</p>	Code ISIN	Code WKN	[Code commun]	[]	[]	[]
Code ISIN	Code WKN	[Code commun]						
[]	[]	[]						
C.2	Devise des Valeurs mobilières émises	<p>Pour chaque Série de Valeurs mobilières] []*</p> <p><i>[Pour les séries multiples de Valeurs mobilières, insérer le tableau ci-dessous de présentation synthétique des informations pertinentes et le compléter pour chacune des séries de Valeurs mobilières, si besoin est :</i></p> <table border="1" data-bbox="467 1055 842 1099"> <thead> <tr> <th>Code ISIN</th> <th>Devise</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">]</p>	Code ISIN	Devise	[]	[]		
Code ISIN	Devise							
[]	[]							
C.5	Restrictions imposées à la libre négociabilité des Valeurs mobilières	<p>Aucune offre, vente ou livraison de Valeurs mobilières, ou distribution de tout matériel d'offre lié aux Valeurs mobilières ne peut être effectuée dans ou depuis toute juridiction sauf dans des circonstances qui résultent en un respect de toutes les lois et réglementations applicables.</p> <p>Sous réserve de ce qui est expliqué ci-dessus, chaque Valeur mobilière [d'une Série de Valeurs mobilières] est cessible conformément à la législation applicable et conformément aux règles et procédures mises en œuvre par l'Agent de compensation dans les livres duquel une telle Valeur mobilière est transférée.</p>						
C.8	Droits attachés aux Valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable	<p>Droits liés aux Valeurs mobilières</p> <p>Les Valeurs mobilières, lorsqu'elles sont rachetées ou bien exercées par leur détenteur, sous réserve d'une perte totale, confèrent à ce dernier le droit de recevoir [un montant en espèces] [et/ou] [un montant de livraison physique]. [De même, les Valeurs mobilières [peuvent lui conférer] [lui confère] le droit au versement d'un coupon.]</p> <p>Droit applicable aux Valeurs mobilières</p> <p>[Chaque Série de] [Les] Valeurs mobilières [sera] [seront] régie[s] par la législation [britannique] [allemande] [italienne] [portugaise] [espagnole]. La constitution des Valeurs mobilières peut être régie par la législation de la juridiction à laquelle est soumis l'Agent de compensation.</p> <p>Statut des Valeurs mobilières</p> <p>[Toutes les Séries de] [Les] Valeurs mobilières constitueront des engagements directs, non garantis et non subordonnés de l'Émetteur, qui auront égalité de rang les uns par rapport aux autres et égalité de rang avec les engagements non assortis de sûretés de l'Émetteur, sous réserve cependant des</p>						

¹ L'utilisation du symbole "*" dans la section C – Valeurs mobilières indique que les informations relatives à chacun des séries de Valeurs mobilières de Séries multiples de Valeurs mobilières peuvent être présentées, le cas échéant, dans un tableau.

² Dans la section C– Valeurs mobilières suivante, quand une définition prévoit une option pour un nombre ou un montant qui sera déterminé par l'Émetteur, cette option ne peut être utilisée que lorsque les Valeurs mobilières sont offertes au public, et que ce nombre ou ce montant n'est pas déterminé au début de la période d'offre.

		<p>privileges légaux accordés à certaines obligations non garanties et non subordonnées dans le cas de mesures de résolution imposées sur l'Émetteur ou dans le cas de dissolution, liquidation, faillite, composition ou tout autre procédure visant à éviter la faillite de, ou à l'encontre de, l'Émetteur.</p> <p>[Lors de l'émission, les Valeurs mobilières constituent, de l'avis de l'Émetteur, des titres de créance non privilégiés au sens de l'article 46f(6), phrase 1, de la loi allemande sur le crédit bancaire (<i>Kreditwesengesetz</i>).]</p> <p>[Aucun Détenteur de Valeur mobilière ne peut compenser ses droits découlant de Valeurs mobilières contre tous droits de l'Émetteur. Aucune sûreté ou garantie ne doit être fournie à tout moment assurant les droits des Détenteurs de Valeurs mobilières en vertu des Valeurs mobilières; toute sûreté ou garantie déjà fournie ou accordée à l'avenir dans le cadre d'autres obligations de l'Émetteur ne peut être utilisée pour les droits en vertu des Valeurs mobilières.]</p> <p>[Tout remboursement, rachat ou résiliation des Valeurs mobilières avant leur échéance prévue est sujet à l'approbation préalable de l'autorité compétente, si la loi l'exige. Si les Valeurs mobilières sont remboursées ou rachetées autrement que dans de telles circonstances, les montants payés doivent alors être restitués à l'Émetteur, indépendamment de toute convention contraire.]</p> <p>Restrictions aux droits liés aux Valeurs mobilières</p> <p>En vertu des conditions générales [de chaque Série des] [des] Valeurs mobilières, l'Émetteur est autorisé à résilier et annuler les Valeurs mobilières [de cette Série] et à modifier les conditions générales [de cette Série de] [des] Valeurs mobilières.</p>
<p>C.9</p>	<p>Taux d'intérêt nominal, dates d'entrée en jouissance et date d'échéance des intérêts. Lorsque le taux d'intérêt n'est pas fixe, description de l'instrument sous-jacent sur lequel il est fondé, date d'échéance et modalités de remboursement de l'emprunt, y compris les procédures de remboursement, l'indication du rendement, le nom du représentant des détenteurs de Valeurs mobilières d'emprunt</p>	<p>[Insérer C.9 si l'Annexe 5 ou l'Annexe XIII est applicable]</p> <p>[Voir également Élément C.8 ci-dessus.]</p> <p>[Les Valeurs mobilières ne donnent pas à l'investisseur le droit à des paiements d'intérêts.]</p> <p>[Coupon :</p> <p>[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de Valorisation Initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ou supérieur à [insérer un chiffre]</p> <p>[Pour la Date de paiement du coupon pour chaque Période du coupon débutant le ou après le [insérer la Date de fin de la période du coupon ou la Date d'émission] mais se terminant avant le [insérer la Date de fin de la période du coupon], [[] pour cent par an]</p> <p>[Pour la Date de paiement du coupon pour chaque Période du coupon débutant le ou après le [insérer la Date de fin de la période du coupon], [[] pour cent par an]] []*[et multiplié] par []].</p> <p>[Montant du coupon :</p> <p>Pour chaque Date de paiement du coupon, le Montant du coupon payable pour chaque Valeur mobilière sera calculé en multipliant le Coupon pour la Période du coupon se terminant, [mais excluant] [le] [] [cette Date de paiement du coupon] [la Date de fin de la période du coupon à laquelle cette Date de paiement du coupon est prévue tomber] [[et multiplié] par [],] [et ensuite multiplié] par le Montant nominal[, et en multipliant ensuite le produit par le nombre de jours comptés fractionnés appliqué à [cette Période du coupon] [la Période du coupon se terminant, [mais excluant] [le] [] [cette Date de paiement du coupon] [la Date de fin de la période du coupon à laquelle cette Date de paiement est prévue tomber]]]</p> <p>[Date de détermination du coupon :</p> <p>[Pour un Période du coupon, le [deuxième] [] jour ouvrable respectif avant la Date de paiement du coupon pour cette Période du coupon]* []*</p>

		<p>Date de paiement du coupon : [À l'égard de la Date d'observation du coupon [(autre que la Date d'observation du coupon tombant le jour de la Date de valorisation) []] [insérer les dates][, ou, dans tous les cas, si plus tard, le [insérer un chiffre] Jour ouvré suivant [cette Date d'observation du coupon][la Date d'observation du coupon précédant immédiatement cette date] [et] [la Date de règlement]]*</p> <p>(a) Pour chaque Période du coupon autre que la Période du coupon finale, [le [deuxième] [] Jour ouvrable suivant] la Date de fin de la période du coupon suivant immédiatement cette Période du coupon; et</p> <p>(b) Pour la Période du coupon finale, la Date de règlement]* []*</p> <p>[[insérer date(s)] [Le [insérer nombre] jour [du mois de [insérer mois]] pour chaque [année] [mois] calendrier débutant le (et incluant) [insérer date] jusqu'au (et incluant) [insérer date] [, avec ajustement de ces dates pour les jours non ouvrables concernés] [et] [la Date de règlement]]*</p> <p>Périodes du coupon : [La période débutant le [Date d'émission] (inclus) et se terminant à la Première Date de fin de la période du coupon (exclue) et chaque période suivante débutant à la Date de fin de la période du coupon (inclusive) et se terminant à la Date de fin de la période du coupon suivante (exclue)]* []*</p> <p>Date[s] de fin de la période du coupon : [insérer une][des] date[s]] [Le [insérer un nombre] jour [[de][d'] [insérer un mois]] de chaque [année][mois] calendrier, débutant le [insérer une date] (inclus) jusqu'au [insérer une date] (inclus)[, sans ajustement pour [cette][ces] date[s]][, avec ajustement pour [cette][ces] date[s] pour les jours respectifs qui ne sont pas des jours ouvrables] []*</p> <p>[Description du coupon variable : [Sans objet. Les Valeurs mobilières ne sont pas assorties d'un coupon variable.] []*</p> <p>[Date de valorisation initiale: [à insérer*]]</p> <p>[[Taux EURIBOR] / [[GBP LIBOR] [USD LIBOR] [STIBOR] [NIBOR] [Taux de référence]: Les taux pour dépôts en [euro] [livre sterling] [dollars US] [couronne suédoise] [couronne norvégienne] [spécifier une autre devise] pour une période de [insérer l'Échéance désignée] [mois] [année[s]] qui apparaît sur la page de [l'écran Bloomberg/Reuters] [insérer une page d'écran] à [insérer heure] [à la Date de détermination du coupon concernée] [au jour concerné][insérer autre date]*]</p> <p>[Jour ouvrable: [Un Jour de règlement VISÉ] [et un] [[Un] jour auquel les banques commerciales et les marchés boursiers effectuent des paiements et sont ouverts pour les opérations générales (y compris les transactions de taux de change et les dépôts dans des devises étrangères) à [Londres] [et] [New York city] [insérer un(des) autre(s) centre(s) financier(s)]] et auquel chaque Agent de compensation est ouvert]</p> <p>Agent de compensation: [Euroclear Bank SA/NV, 1 boulevard Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique] [et] [Clearstream Banking Luxembourg S.A., 42 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg] [Monte Titoli S.p.A., Piazza</p>
--	--	---

		<p>degli Affari, 6. I-20123 Milan, Italie] [Insérer autre agent de compensation]</p> <p>Jour de règlement VISÉ: Tout jour auquel le système Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement Express Transfer (TARGET 2) (ou un quelconque successeur à celui-ci) est ouvert.]</p> <p>Jour ouvrable des Valeurs mobilières du gouvernement américain Tout jour à l'exception du samedi, du dimanche ou lorsque ce jour est un jour auquel la <i>Securities Industry and Financial Markets Association</i> recommande que la partie du salaire fixe de ses membres soit fermée pour toute la journée afin de négocier des Valeurs mobilières du gouvernement américain]</p> <p>Date de valorisation: [insérer.*]</p> <p>Date de règlement et Rachat : [Insérer la date]*[, avec ajustement à ces date[s] pour les jours non ouvrables concernés] [Le [plus tôt de](a) [insérer une date] et (b)[le [insérer un chiffre]Jour ouvré après[la dernière Date de valorisation][la dernière Date d'observation du coupon]] [La Date de fin de période du coupon] [une Date de paiement du coupon] prévue tomber [à/pendant][insérer date]]*</p> <p>[Les Valeurs mobilières sont rachetée à la Date de règlement à un montant en espèces égal à 100 pour cent du Montant nominal (qui est de [insérer un montant] par Valeur mobilière)[(le "Montant nominal")]. Le rachat n'est pas garanti par une tierce partie, mais uniquement par l'Émetteur, et est donc tributaire de la capacité de l'Émetteur à honorer ses engagements de paiement]*</p> <p>Rendement : [Sans objet. Les Valeurs mobilières ne sont pas assorties d'un coupon à taux fixe.] []*</p> <p>Nom du représentant des détenteurs de Valeurs mobilières d'emprunt : [Sans objet. Il n'y a pas de représentant des détenteurs de Valeurs mobilières d'emprunt.] []</p> <p>[Pour les séries multiples de Valeurs mobilières, insérer le tableau ci-dessous de présentation synthétique des informations pertinentes et le compléter pour chacune des séries de Valeurs mobilières, si besoin est.</p> <table border="1" data-bbox="466 1435 1173 1487"> <tr> <td>Code ISIN</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </table> <p>[Insérer pour les Valeurs mobilières qui donnent droit au versement d'un montant fixe d'intérêt, ou insérer dans la description spécifique de la Valeur mobilière, ou supprimer, selon ce qui est applicable: [Les Valeurs mobilières [peuvent] donner droit au versement du Montant du coupon [("Montant du coupon fixe" pour telle Date de paiement du coupon)) a [chaqu'] [une] des Date de paiement du coupon, et le montant de ce Montant du coupon sera [un montant fixe de [insérer un chiffre] pour chaque [Valeur mobilière][avec un Montant nominal] [un montant pour chaque[Valeur mobilière][avec un Montant nominal] calculé en multipliant [insérer un taux] par le [Montant de référence][Montant nominal] et ensuite en le multipliant par une fraction basée sur le nombre de jours calendrier dans la Période du coupon concernée et le nombre de jour calendrier dans l'année concernée.]</p> <hr/> <p>[Si la Valeur mobilière est un Step Up Note (produit n° n° N20), insérer :</p> <p>Le Step Up Note garantit la protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui ne se produira qu'à l'échéance n'est pas garanti par une tierce partie, mais uniquement par l'Émetteur, et est donc tributaire de la capacité de l'Émetteur à honorer ses engagements de paiement.</p> <p>[Insérer la description du coupon faite ci-dessus, ou insérer ce qui suit:]</p>	Code ISIN	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Code ISIN	[]	[]	[]							
[]	[]	[]	[]							

		<p>Avant l'échéance, les investisseurs reçoivent un paiement du coupon à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon.</p> <p>[Si la Valeur mobilière est un Fixed Rate Interest Note (produit n° n° N21), insérer :</p> <p>Le Fixed Rate Interest Note garantit une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui ne se produira qu'à l'échéance n'est pas garanti par une tierce partie, mais uniquement par l'Émetteur, et est donc tributaire de la capacité de l'Émetteur à honorer ses engagements de paiement.</p> <p>Insérer la description du coupon faite ci-dessus, ou insérer ce qui suit:]</p> <p>Avant l'échéance, les investisseurs reçoivent un paiement du coupon à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon.]</p>
C.10	Instrument(s) dérivé(s) lié(s) au paiement des intérêts	<p>[Insérer C.10 si l'Annexe V est applicable]</p> <p>Voir également Élément C.9 ci-dessus</p> <p>[Sans objet. Le paiement des intérêts n'est pas lié à des instruments dérivés.]</p> <p>[Sans objet; les Valeurs mobilières ne donnent pas à l'investisseur un droit au paiement d'intérêts.]</p> <p>[Insérer pour les Valeurs mobilières qui payent un montant variable d'intérêts, ou insérer dans la description spécifique de la valeur mobilière, ou supprimer, selon ce qui est applicable; [Les Valeurs mobilières [peuvent] donner droit au paiement d'un Montant du coupon [{"Montant du coupon variable" pour chaque Date de paiement du coupon}] à [chaque]Date de paiement du coupon, et le Montant du coupon va dépendre de la performance du Taux de référence auquel est[[ajouté][déduit] une marge], sujet pour chaque Date de paiement du coupon à un minimum de zéro []. [Le Montant du coupon de [chaque] Date de paiement du coupon, pour chaque [Valeur mobilière][d'un Montant nominal] sera un montant pour chaque [Valeur mobilière][Montant nominal] calculé en multipliant le Taux de référence [sujet à [un Plancher pour cette date de paiement du coupon] [et] [un Plafond pour cette Date de paiement du coupon] par le [Montant de référence][Montant nominal] et ensuite en le multipliant par une fraction basée sur le nombre de jours calendrier dans la Période du coupon concernée et le nombre de jour calendrier dans l'année concernée].]</p> <p>[Coupon :</p> <p style="padding-left: 40px;">[Pour la Date de paiement du coupon pour chaque Période du coupon débutant le ou après le [insérer la Date de fin de la période du coupon ou la Date d'émission] mais se terminant avant le [insérer la Date de fin de la période du coupon], le Taux d'intérêt Steepener pour cette Période du coupon.</p> <p style="padding-left: 40px;">[Pour la Date de paiement du coupon pour chaque Période du coupon débutant le ou après le [insérer la Date de fin de la période du coupon], le Taux d'intérêt Steepener pour cette Période du coupon]][[et multiplié] par []].]</p> <p>[Montant du coupon :</p> <p style="padding-left: 40px;">Pour chaque Date de paiement du coupon, le Montant du coupon payable pour chaque Valeur mobilière sera calculé en multipliant le Coupon pour la Période du coupon se terminant, [mais excluant] [le] [] [cette Date de paiement du coupon] [la Date de fin de la période du coupon à laquelle cette Date de paiement du coupon est prévue tomber] [[et multiplié] par [],] [et ensuite multiplié] par le Montant nominal[, et en multipliant ensuite le produit par le nombre de jours comptés fractionnés appliqué à [cette Période du coupon] [la Période du coupon se terminant, [mais excluant] [le] [] [cette Date de paiement du coupon] [la Date de fin de</p>

		<p>la période du coupon à laquelle cette Date de paiement est prévue tomber]]</p> <p>[Taux d'intérêt steepener</p> <p>[Pour chaque Période du coupon débutant le ou après le [insérer la Date de fin de période du coupon concernée], un pourcentage déterminé par l'Agent de calcul pour cette Période du coupon égal au produit de (a) [insérer un Levier] et (b) le Spread du taux swap pour cette Période du coupon[, pour autant que ce montant ne soit pas [supérieur à [insérer Coupon maximum] [et ne soit pas] [inférieur à [insérer un Coupon minimum]]]</p> <p>[Spread du taux swap :</p> <p>Pour une quelconque Date de détermination du coupon, (a) le Taux CMS de référence avec une Période spécifiée égale à [insérer un nombre] [année[s]][mois], moins (ii) le Taux CMS de référence avec une Période spécifiée égale à [insérer un nombre] [année[s]][mois]</p> <p>[Taux CMS de référence :</p> <p>Pour une Période spécifiée et [une Date de détermination du coupon] [un jour concerné] [insérer autre date]*, le [taux-moyen] [[marché intermédiaire] [annuel] [semi-annuel] [trimestriel] [trimestriel-annuel] [trimestriel-trimestriel] taux swap] pour [le dollar U.S.] [la Livre sterling] [l'euro] [insérer une devise] les transactions swap avec une échéance égale à la Période spécifiée, exprimée en pourcentage, qui apparaissent sur [la page de l'écran Reuters [ISDAFIX1] [ICESWAP 1] [insérer la page de l'écran concerné] (ou un quelconque successeur) [sous le titre "[USD 11:00 AM] []"] [et] [au-dessus de la légende "[<USDSFIX=>] []"], [à la Date de détermination du coupon respective] [au jour concerné] [insérer autre date]*</p> <p>[Insérer pour les Valeurs mobilières qui payent un coupon conditionnel, ou insérer dans la description spécifique, ou supprimer, selon ce qui est applicable: [Un Montant du coupon peut donner droit à un versement selon les Valeurs mobilières pour une Date de paiement du coupon, dépendant de:</p> <p>a) si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent][chaque Constituant du panier] est [égal ou supérieur] [supérieur] [égal ou inférieur] [inférieur] au Seuil du coupon [concerné][pour ce Constituant du panier] [à [chaque][au moins un] jour durant la Période d'observation du coupon respective][de la Date d'observation du coupon concernée], les investisseurs recevront le Montant du coupon lors de la prochaine Date de paiement du coupon. Le Montant du coupon pour chaque [les Valeur mobilière] sera [insérer montant] [le Montant du coupon fixe pour cette Date de paiement du coupon] [Le Montant du coupon variable pour cette Date de paiement du coupon]]; ou</p> <p>b) si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [un ou plusieurs Constituants du panier] est [égal ou inférieur] [inférieur] [égal ou supérieur] [supérieur] au Seuil du coupon [concerné][pour ce Constituant du panier] [à [chaque][au moins un] jour durant lequel la Période d'observation du coupon respective][de la Date d'observation du coupon concernée], les investisseurs ne recevront pas le Montant du coupon lors de la prochaine Date de paiement du coupon.</p> <p>Insérer pour les Valeurs mobilières qui payent un coupon mémoire, ou insérer dans la description spécifique de la valeur mobilière, ou supprimer, selon ce qui est applicable: [Un Montant du coupon</p>
--	--	--

peut donner droit à un versement selon les Valeurs mobilières pour une Date de paiement du coupon, dépendant de:

- a) si aucun Événement de barrière du coupon ne s'est produit au moment de la Date d'observation du coupon, les investisseur recevront le Montant du coupon à la Date de paiement du coupon correspondant à la Date d'observation du coupon, qui sera, pour chaque [Valeur mobilière][Montant nominal], le [Montant de référence][Montant nominal] multiplié par la Valeur de coupon multiplié par le nombre de Date d'observation du coupon précédent cette Date de paiement du coupon, moins les Montants de coupon éventuellement payé antérieurement pour chaque [Valeur mobilière][Montant nominal]; ou
- b) si un Événement de barrière du coupon s'est produit au moment de la Date d'observation du coupon, le Montant du coupon sera de zéro et aucun paiement du coupon ne sera fait à la Date de paiement du coupon correspondant à la Date d'observation du coupon.

Un Événement de barrière du coupon se produit à la Date d'observation du coupon si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [au moins un Constituant du panier] à cette Date d'observation du coupon est [égal ou inférieur] [inférieur] au Seuil du coupon [concerné][pour ce Constituant du panier]

[insérer les définitions suivantes le cas échéant:

[Montant nominal: [à insérer*]]

[Montant de référence: [à insérer*]]

[Date(s) d'observation: [à insérer*]]

[Date(s) de paiement du coupon: [à insérer*]]

[Période d'observation du coupon: [à insérer*]]

[Date(s) d'observation du coupon: [à insérer*]]

[Niveau de référence [à insérer*]]

[[GBP LIBOR][USD LIBOR] [à insérer*]
[STIBOR][NIBOR] [Taux de référence]:

[Marge : [à insérer*] [Pour la Période du coupon se terminant à (mais excluant) la Date de paiement du coupon prévue tomber à [insérer date] [répéter autant que nécessaire]]

[Plafond : [à insérer*]]

[Plancher : [à insérer*]]

[Seuil du coupon : [Pour la Date d'observation du coupon prévue le [insérer date],[insérer montant]][à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]

[Valeur du coupon : [à insérer*]]

[Si la Valeur mobilière est un Conditional Coupon Note (produit n° n° N19), insérer :

[Insérer la description de coupon susmentionnée, dans les cas applicables, ou insérer ce qui suit selon ce qui est applicable] [Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon dépend du Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [des éléments constitutifs de l'Instrument sous-jacent] à une Date d'observation du coupon.

- a) Si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque élément constitutif de l'Instrument sous-jacent] est [supérieur][inférieur][ou égal] le [Seuil du coupon [approprié] à une Date d'observation du coupon, un paiement du coupon interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.
- b) Si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [un ou plusieurs éléments constitutifs de l'Instrument sous-jacent] n'est pas [supérieur][inférieur][ou égal] le [Seuil du coupon [approprié] à

une Date d'observation du coupon, un paiement du coupon interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.]

Date d'observation du coupon : [à insérer*]

Seuil du coupon : [à insérer*]

[Si la Valeur mobilière est un Fixed Rate Interest Plus Note (produit n° n° N22), insérer :

[Insérer la description de coupon susmentionnée, dans les cas applicables, ou insérer ce qui suit selon ce qui est applicable] [Les investisseurs reçoivent des paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon sur toute la durée de vie du produit.

Le Taux d'intérêt sera au moins égal au Coupon minimal. Le Coupon peut atteindre le Coupon bonus si l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil du coupon bonus avant le début de la Période du coupon. Les investisseurs ne bénéficieront d'aucune autre augmentation.]

Coupon minimal : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

Coupon bonus : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

Seuil du coupon bonus : [à insérer*]

[Si la Valeur mobilière est un Fix to Floating Note (produit n° n° N23), insérer :

[Insérer la description de coupon susmentionnée, dans les cas applicables, ou insérer ce qui suit] [Les investisseurs reçoivent des paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon sur toute la durée de vie du produit. Le Fix to Floating Note est assorti d'un Taux d'intérêt fixe pour les Périodes de coupon suivantes. [Insérer les Période du coupon appropriées] Au cours des Périodes de coupon ultérieures, le Taux d'intérêt est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. Le Taux d'intérêt s'établira alors entre un Coupon minimal et un Coupon maximal.

Périodes de Coupon : [à insérer*]

Coupon minimal : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

Coupon maximal : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

[Si la Valeur mobilière est un Fix to Floating Pure Note (produit n° n° N24), insérer :

[Insérer la description de coupon susmentionnée, dans les cas applicables, ou insérer ce qui suit] [Les investisseurs reçoivent des paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon sur toute la durée de vie du produit. Le Taux d'intérêt est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent.]

[Si la Valeur mobilière est un Fix to Floating Money Market Note (produit n° n° N25), insérer :

[Insérer la description de coupon susmentionnée, dans les cas applicables, ou insérer ce qui suit] [Les investisseurs reçoivent des paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon sur toute la durée de vie du produit. Le Taux d'intérêt est égal à [insérer un chiffre], qui est un multiple de l'Instrument sous-jacent. Toutefois, le Taux d'intérêt calculé aux Dates de paiement du coupon ne peut être supérieur au Coupon maximal. Les investisseurs ne bénéficieront d'aucune augmentation supplémentaire de la valeur de l'Instrument sous-jacent.]

Coupon maximal : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

[Si la Valeur mobilière est un Floater Note (produit n° n° N26), insérer :

[Insérer la description de coupon susmentionnée, dans les cas applicables, ou insérer ce qui suit] [Les investisseurs reçoivent des paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon appropriées sur

toute la durée de vie du produit. Le Taux d'intérêt est lié à la valeur, au cours ou au niveau de l'Instrument sous-jacent aux Dates de valorisation appropriées et est calculé en utilisant un multiplicateur prédéfini. Le Taux d'intérêt s'établira alors entre un Coupon minimal et un Coupon maximal. Cela signifie que l'exposition à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent aux Dates de valorisation est limitée au Coupon maximal.]

Multiplicateur : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

Coupon minimal : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

Coupon maximal : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

[Si la Valeur mobilière est un Inflation Indexed Note (produit n° n° N27), insérer :

[Insérer la description de coupon susmentionnée, dans les cas applicables, ou insérer ce qui suit] Les investisseurs reçoivent des paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon appropriées sur toute la durée de vie du produit. Le Taux d'intérêt à la première Date de paiement du coupon est défini avant l'émission. A toute Date de paiement du coupon ultérieure, il est lié Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à la Date de calcul du coupon appropriée et est égal au produit de la performance par un Facteur d'exposition prédéfini, auquel est [ajouté][retranché] un Taux de Marge.] [Le Taux d'intérêt sera au moins égal au Coupon minimal Coupon]

Facteur d'exposition : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]. Coupon minimal : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

[Taux de Marge : [à insérer*]]

[Si la Valeur mobilière est un Coupon Lock In Note (produit n° n° N28), insérer :

[Insérer la description de coupon susmentionnée, dans les cas applicables, ou insérer ce qui suit] Les investisseurs reçoivent des paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon sur toute la durée de vie du produit.

Le Taux d'intérêt est égal, à [insérer un chiffre], qui est un multiple du Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent déterminé un certain nombre de jours ouvrés avant la Période du coupon appropriée. Toutefois, il est au moins égal au Coupon minimal. Si le Taux d'intérêt calculé pour une Période du coupon est [égal ou supérieur][supérieur à] [insérer un pourcentage], le Taux d'intérêt pour cette Période du coupon et pour les Périodes de coupon ultérieures sera égal à [insérer un pourcentage]. Les investisseurs ne bénéficieront d'aucune augmentation supplémentaire de la valeur de l'Instrument sous-jacent.

Coupon minimal [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].

[Si la Valeur mobilière est un ZinsPlus Note (produit n° n° N30), insérer :

Les investisseurs reçoivent des paiements du coupon à la Date de paiement du coupon, celui-ci étant lié à la performance des diverses actions du panier d'actions qui constitue l'Instrument sous-jacent. Le Taux d'intérêt s'établira entre un Coupon minimal et un Coupon maximal. Il est lié à la performance de chacune des actions du panier d'actions sous-jacent. Le paiement du coupon est égal à la moyenne arithmétique des performances des diverses actions qui composent le panier, la performance de chacune des actions étant automatiquement plafonnée au Coupon maximal si, le Jour d'observation pertinent, le cours de clôture de l'action est stable ou évolue de façon positive par rapport au Niveau de référence initial (« ZinsPlus »). En revanche, la totalité de la performance négative des actions dont le cours de clôture est inférieur au Niveau de référence initial est prise en compte dans le calcul de la performance moyenne. Si la performance moyenne du panier d'actions qui a été calculée produit un résultat inférieur au Coupon minimal, c'est le Coupon minimal qui est versé aux investisseurs.

		<p>Niveau de référence initial: [à insérer*][Le Niveau de référence à la Date de valorisation initiale]</p> <p>Coupon minimal : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].</p> <p>Coupon maximal : [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre].</p> <hr/> <p>[Si la Valeur mobilière est un Digital Variable Coupon Note (produit n° n° N34), insérer:</p> <p>Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon, et le montant de ce coupon, dépendent du [Niveau de référence du Panier][de la Valeur du Niveau de référence concerné de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier]] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon.</p> <p>a) Si [la Valeur du Niveau de référence concerné de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] [le Niveau de référence du Panier] est [supérieur][inférieur] [ou égal] au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, un paiement du coupon sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon,</p> <p>b) Si [la Valeur du Niveau de référence concerné de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] [le Niveau de référence du Panier]est [supérieur][inférieur] [ou égal] au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, aucun paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon.</p> <p>Si un paiement du coupon doit avoir lieu à une Date de paiement du coupon, le montant de ce paiement du coupon dépend de la performance [de l'Instrument sous-jacent][du Panier] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon et de si cette Date d'observation du coupon tombe tôt ou tard dans la durée de vie du Digital Variable Coupon Note. Le montant du paiement du coupon à une Date de paiement du coupon sera calculé comme (a) le Montant nominal, multiplié par (b) le Facteur d'exposition, multiplié par (c) un divisé par le Diviseur du coupon, et à nouveau multiplié par (d) la différence entre (x) [la Valeur du Niveau de référence concerné de l'Instrument sous-jacent][le Niveau de référence du Panier] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon divisé par le Niveau de référence initial [de l'Instrument sous-jacent][du Panier], moins (y) un. [Le paiement du coupon sera limité à [un maximum de [insérer un nombre]] [et] [un minimum de [insérer un nombre]].</p> <p>Le paiement du coupon à une Date de paiement du coupon ne sera donc pas un montant zéro si [la Valeur du Niveau de référence concerné de l'Instrument sous-jacent][le Niveau de référence du Panier] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon est supérieur au Niveau de référence initial [de l'Instrument sous-jacent][du Panier], et sera de zéro s'il ne l'est pas. En outre, le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon et le Diviseur du coupon peut être supérieur à des Dates d'observation du coupon ultérieures, ce qui entraînera une réduction proportionnelle plus grande des paiements du coupon pour les Dates de paiement du coupon tombant plus tard.</p> <p>Dates d'observation du coupon : [à insérer*]</p> <p>Seuil du coupon: [à insérer*]</p> <p>Diviseur du coupon: [pour la Date d'observation du coupon prévue (i) le [insérer la date], [insérer le montant], [(ii) le [insérer la date], [insérer le montant]] et [(iii) le [insérer la date], [insérer le montant]]</p> <p>Niveau de référence initial: [à insérer*] [Le Niveau de référence de la Date de valorisation initiale]</p> <p>Date de valorisation initiale: [à insérer*]</p> <p>Facteur d'exposition: [à insérer*]</p>
--	--	--

Niveau de référence: [à insérer*]

[Valeur du niveau de référence: [à insérer*]

[Si la Valeur mobilière est une **Range Accrual Note (produit n° N35)**, insérer:]

Chaque Période du coupon est soit (i) Conditionnelle soit (ii) Fixe tel que décrit ci-dessous

Si une Période du coupon est Fixe, l'Obligation donne droit au paiement du Montant du coupon à la Date de paiement du coupon appropriée

Si une Période du coupon est Conditionnelle, the Montant du coupon est égal au produit (i) du pourcentage Range Accrual multiplié par le quotient N (comme numérateur) et D (comme dénominateur), (ii) le Montant nominal et (iii) une fraction basée sur le nombre de jours calendrier dans la Période du coupon appropriée et le nombre de jours calendrier dans l'année appropriée.

N signifie le nombre de jours calendrier dans la Période du coupon appropriée dans laquelle le Niveau de référence est [supérieur à][supérieur ou égal à] la Barrière inférieure et [inférieur à][inférieur ou égal à] la Barrière supérieure.

D signifie le nombre de jours calendrier dans la Période du coupon appropriée.

Barrière inférieure: [à insérer*] [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]

Barrière supérieure: [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]

Pourcentage Range Accrual: [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]

Dates de paiement du coupon: [à insérer*]

Périodes du coupon: [à insérer*]

Dates de fin de la période du coupon: [à insérer*]

[Si la Valeur mobilière est une Leveraged Floater Note (produit n° N36), insérer]

Chaque Période du coupon est soit (i) Conditionnelle soit (ii) Fixe tel que décrit ci-dessous

Si une Période du coupon est Fixe, l'Obligation donne droit au paiement du Montant du coupon lors de la Date de paiement du coupon.

Si un Coupon est conditionnel, le Montant du coupon est égal au produit (A) du produit (i) du niveau de l'Instrument sous-jacent à la Date de détermination du coupon appropriée et (ii) l'Effet de levier (étant donné que le produit de (i) et (ii) est soumis à un maximum du Taux plafond), (B) le Montant nominal, et (C) une fraction basée sur le nombre de jours calendrier dans la Période du coupon appropriée et le nombre de jours calendrier dans l'année appropriée.

Effet de levier: [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]

Taux plafond: [à insérer*]

Dates de détermination du coupon: [à insérer*]

Dates de paiement du coupon: [à insérer*]

Périodes du coupon: [à insérer*]

Dates de fin de la période du coupon: [à insérer*]

[Si la Valeur mobilière est une Altiplano Basket Note (produit n° N37) insérer]

L'Altiplano Basket Note est lié à la performance des Composants du Panier. Une vérification sera effectuée lors de chaque Date d'observation du coupon afin de déterminer si le prix ou le niveau de chaque Composant du Panier est [supérieur au][supérieur ou égal au] Seuil du coupon. Si c'est le cas pour chaque Date d'observation du coupon dans la Période d'observation du coupon, l'Obligation donnera droit au versement d'un Coupon fixe à la Date de paiement du coupon appropriée.

[Si la Valeur mobilière est une Simplified Digital Variable Coupon Note (produit n° N59) insérer]

Pour chaque Date d'observation du coupon, un paiement du coupon sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon.

Le montant du coupon payé à une Date de paiement du coupon dépend de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent à une Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon et de si cette Date d'observation du coupon tombe plus tôt ou plus tard pendant la durée de vie de la Note.

Le paiement du coupon à une Date de paiement du coupon sera calculé comme (i) le Montant nominal, multiplié par (ii) le Facteur d'exposition, multiplié par (iii) un divisé par le Diviseur du coupon, et ensuite multiplié par (iv) le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à la Date d'observation tombant immédiatement après la Date de paiement du coupon divisé par le Niveau de référence initial de l'Instrument sous-jacent moins un (le "**Rendement de l'Instrument sous-jacent**"). [Le paiement du coupon [ne sera pas inférieur au Montant minimum] [et] [ne sera pas supérieur au Montant maximal].]

Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon, et le Diviseur du coupon peut être plus élevé pour des Dates d'observation du coupon suivante, ce qui résultera en une

réduction proportionnelle plus élevée des paiements du coupon pour des Dates de paiement du coupon tombant plus tard dans le temps.]

Dates d'observation du coupon: [à insérer*]
 Diviseur du coupon: [pour la Date d'observation du coupon prévue tombée (i) à [insérer date], [insérer montant], [(ii) à [insérer date], [insérer montant] [répéter autant que nécessaire] [et] [(iii) à [insérer date], [insérer montant]]]
 Niveau de référence initial: [à insérer*][Le Niveau de référence à la Date de valorisation initiale]
 Date de valorisation initiale: [à insérer*]
 Montant maximal: [à insérer*]
 Montant minimal: [zéro][à insérer*]
 Facteur d'exposition: [à insérer*] [Un nombre qui sera déterminé par l'Emetteur à [la Date de valorisation initiale][] et qui ne sera pas inférieur à [insérer nombre] ni supérieure à [insérer nombre].
 Niveau de référence: [à insérer*]
 [Valeur du niveau de référence concerné [à insérer*]

[Si la Valeur mobilière est une Contingent Coupon Note (produit n° N60) insérer]

[Pendant la durée de vie de la Note, les investisseurs reçoivent des paiements du coupon à la Date de paiement du coupon concernée.

Le Contingent Coupon Note a un Coupon fixe de [insérer montant] pour cent par an pour chaque Période du coupon débutant à ou après [insérer la Date de fin de la période du coupon concernée ou la Date d'émission ou une autre date] mais se terminant avant [insérer la Date de fin de la période du coupon concernée].

Pour chaque Période du coupon débutant à ou après [insérer la Date de fin de la période du coupon concernée], le Coupon pour cette Période du coupon est dépendant de la performance du Taux sous-jacent [1] et est déterminé comme suit:

[insérer pour les Valeurs mobilières qui ont un coupon variable lié au Taux sous-jacent:

(a) Si le Taux sous-jacent pour une Date d'observation du coupon pour cette Période du coupon est [supérieur][inférieur][ou égal] au Seuil du coupon, [] pour cent par an] [un pourcentage qui sera déterminé par l'Emetteur à [la Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer nombre] ni supérieur à [insérer nombre]. La valeur définitive sera disponible sur le site internet de l'Emetteur [site internet] au [insérer date]]]:

[insérer pour les Valeurs mobilières qui ont un coupon variable lié au Taux sous-jacent 1 et au Taux sous-jacent 2:

(a) Si le Taux sous-jacent pour une Date d'observation du coupon pour cette Période du coupon est [supérieur][inférieur][ou égal] au Seuil du coupon, un pourcentage déterminé par l'Agent de calcul et égal (i) au Facteur d'exposition, multiplié par le Taux sous-jacent 2 pour une Date de détermination du coupon pour cette Période du coupon] [, [plus] [moins] (ii) la Marge [pour cette Période du coupon]]] [, et ce pourcentage sera de plus sujet [à un minimum du Coupon minimum] [et] [à un maximum du Coupon maximum]]];

(b) Autrement, [] pour cent par an] [un pourcentage qui sera déterminé par l'Emetteur à [la Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer nombre] ni supérieur à [insérer nombre]. La valeur définitive sera disponible sur le site internet de l'Emetteur [site internet] au [insérer date]]]:

Seuil du coupon: [Pour une Date d'observation du coupon prévue tomber à [insérer date], [insérer montant] [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Emetteur à [la Date de valorisation initiale]

		<p>[] et qui ne sera pas inférieur à [insérer nombre] ni supérieur à [insérer nombre]</p> <p>[Date[s] d'observation du coupon: Pour chaque Période du coupon débutant à ou après [insérer la Date de fin de période du coupon concernée], [insérer date], [le [premier] [second] [] [Jour de règlement VISÉ] [Jour ouvrable des Valeurs mobilières du gouvernement US] [Jour ouvrable] avant] [le dernier jour de cette Période du coupon] [le premier jour de cette Période du coupon] [la Date de paiement du coupon prévue tomber immédiatement après la fin de cette Période du coupon]</p> <p>Dates de paiement du coupon: [à insérer*]</p> <p>[Date[s] de détermination du coupon: Pour chaque Période du coupon débutant à ou après [insérer la Date de fin de période du coupon concernée], [insérer date], [le [premier] [second] [] [Jour de règlement VISÉ] [Jour ouvrable des Valeurs mobilières du gouvernement US] [Jour ouvrable] avant] [le dernier jour de cette Période du coupon] [le premier jour de cette Période du coupon] [la Date de paiement du coupon prévue tomber immédiatement après la fin de cette Période du coupon]</p> <p>[Date de valorisation initiale: [insérer première date]]</p> <p>[Marge: [à insérer*] [La Marge de la Période du coupon se terminant (mais excluant) la Date de fin de a période du coupon prévue tomber [(i)] [insérer date], est [insérer] [répéter si requis]]</p> <p>[Coupon maximum: [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Emetteur à [la Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer nombre] ni supérieur à [insérer nombre]]</p> <p>[Coupon minimum: [à insérer*] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Emetteur à [la Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer nombre] ni supérieur à [insérer nombre]]</p> <p>[Facteur d'exposition [à insérer*] [Un nombre qui sera déterminé par l'Emetteur à [la Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérer nombre] ni supérieur à [insérer nombre]]</p> <p>Taux sous-jacent [1]: [Le taux de change entre [insérer première devise] et [insérer seconde devise], exprimé comme le nombre d'unité de [insérer seconde devise] pour une unité de [insérer première devise], spécifié comme "Type: Taux de change" au "Sous-jacent" ci-dessous]</p> <p>Le [Taux EURIBOR] [[GBP LIBOR] [USD LIBOR] [STIBOR] [NIBOR] [Taux de référence]] [Taux de référence CMS avec une Période spécifiée égale à [insérer nombre] [année[s]] [mois] spécifié comme "Type: Taux de change" au "Sous-jacent" ci-dessous]</p> <p>Taux sous-jacent [2]: Le [Taux EURIBOR] [[GBP LIBOR] [USD LIBOR] [STIBOR] [NIBOR] [Taux de référence]] [Taux de référence CMS avec une Période spécifiée égale à [insérer nombre] [année[s]] [mois] spécifié comme "Type: Taux de change" au "Sous-jacent" ci-dessous]</p>
--	--	--

Pour les séries multiples de Valeurs mobilières, insérer les informations pertinentes dans le tableau synthétique ci-dessous et, si besoin est, fournir ces informations pour chacune des séries de Valeurs mobilières.

Code ISIN	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]

[Si la Valeur mobilière est une **Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon (produit n° N61)** insérer :

[Pendant la durée de vie de la Note, les investisseurs reçoivent des paiements du coupon à chaque Date de paiement du coupon.

Le coupon de la **Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon** se compose (i) d'une composante fixe (soit le Montant du coupon) et (ii) d'une composante conditionnelle (soit le Coupon bonus).

En ce qui concerne la composante fixe du coupon, le Montant du coupon sera payé à chaque Date de paiement du coupon.

En ce qui concerne la composante conditionnelle du coupon, le Coupon bonus sera payé à [une] [la] Date de paiement du coupon bonus si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à [la] [une] Date de détermination du coupon [bonus] [pour cette Date de paiement du coupon] est [égal] [ou] [supérieur] [ou] [égal] [ou] [inférieur] au Seuil du coupon bonus pour cette Date de détermination du coupon [bonus].

[Insérer le cas échéant] :

Coupon bonus [●] / [[●]] pour cent du Montant nominal

[Date[s] de détermination du coupon [bonus]] [●]*

Date[s] de paiement du coupon bonus [Si les Dates de paiement du coupon bonus sont alignées avec les Dates de paiement du coupon, insérer : [Chaque] [La dernière] Date de paiement du coupon] [[La] [Les] Date[s] de paiement du coupon prévue[s] pour tomber le [●] [,] [et] []]

[Si les Dates de paiement du coupon bonus sont différentes des Dates de paiement du coupon, insérer chaque date : [●] [,] [et] []].

Seuil du coupon bonus [●]*

[Si la Valeur mobilière est une **Simplified Digital Variable Coupon Note with Initial Fixed Interest (produit n° N62)** insérer :

[Insérer la description de coupon au C.9, dans les cas applicables, ou insérer ce qui suit] :

Pour chaque Date de paiement du coupon de chaque Période du coupon débutant le ou après le [insérer la Date de fin de période du coupon concernée ou la Date d'émission] mais se terminant avant le [insérer la Date de fin de période du coupon concernée], la Simplified Digital Variable Coupon Note with Initial Fixed Interest paie un Montant du coupon fixe de [●].

[Pour chaque Date de paiement du coupon de chaque Période du coupon débutant le ou après le [insérer la Date de fin de période du coupon concernée] mais se terminant avant le [insérer la Date de fin de période du coupon concernée], la Simplified Digital Variable Coupon Note with Initial Fixed Interest paie un Montant du coupon fixe de [●].] [répéter autant que nécessaire]

Pour chaque Date de paiement du coupon de chaque Période du coupon débutant le ou après le [insérer la Date de fin de période du coupon concernée ou la Date d'émission] le Montant du coupon payé dépend [du Niveau de référence du Panier] [de la Valeur du Niveau de référence concerné [de l'Instrument sous-jacent] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon et de si cette Date d'observation du coupon tombe plus tôt ou plus tard pendant la durée de vie de l'Obligation. Le Montant du coupon sera calculé comme (i) le Montant nominal, multiplié par (ii) le Facteur d'exposition, multiplié par (iii) un divisé par le Diviseur du coupon, et ensuite multiplié par (iv) [la Valeur du Niveau de référence concernée de l'Instrument sous-jacent] [le Niveau de référence du Panier] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon, divisé[e] par le Niveau de référence initial [de l'Instrument sous-jacent] [du Panier], moins un (le "Rendement de l'Instrument sous-jacent"). [Le Montant du coupon [ne sera pas inférieur au Montant minimal] [et] [ne sera pas supérieur au Montant maximal].]

		<p>Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon, et le Diviseur du coupon peut être plus élevé pour les Dates d'observation du coupon ultérieures, ce qui entraînera une réduction proportionnelle plus grande des paiements du coupon pour les Dates de paiement du coupon tombant plus tard.]</p> <p>Dates d'observation du coupon : [à insérer*]</p> <p>Diviseur du coupon [pour la Date d'observation du coupon prévue pour tomber (i) le [insérer date], [insérer montant], [(ii) le [insérer date], [insérer montant] [répéter autant que nécessaire] [et] [(iii) le [insérer date], [insérer montant]]</p> <p>Niveau de référence initial : [à insérer*] [Le Niveau de référence à la Date de valorisation initiale]</p> <p>Date de valorisation initiale : [à insérer*]</p> <p>[Montant maximal : [à insérer*]</p> <p>[Montant minimal : [zéro] [insérer autre montant*]</p> <p>Facteur d'exposition : [à insérer*] [Un nombre qui sera déterminé par l'Emetteur à la [Date de valorisation initiale] [●] et qui ne sera pas inférieur à [insérer nombre] ni supérieur à [insérer nombre].</p> <p>Niveau de référence [à insérer*]</p> <p>[Valeur du Niveau de référence concerné : [à insérer*]</p> <hr/> <p>[Insérer les définitions ci-dessous et les définitions de C.9 et C.15 tel que requis:</p> <p>[Instrument[s] sous-jacent[s] [Panier] [et] [Composants du Panier]</p> <p>Type: [Part] [Indice] [Indice de taux d'intérêts multiples] [Autres Valeurs mobilières] [Matière première] [Taux de change] [Contrats futures] [Fonds] [Part de fonds] [Unité de fonds] [Taux d'intérêts] [Panier d'actifs compris tels que suit: <i>insérer détail des type concernés ou des types de Composants du Panier – Part, Indices, Autres Valeurs mobilières, Matières premières, Taux de change, Contrats futurs, Unités de fonds ou Parts et ou Taux d'intérêts.</i>]</p> <p>Nom: []*</p> <p>[ISIN]: []*</p> <p>Des informations sur la performance historique et actuelle [de l'Instrument sous-jacent] [du Composant du Panier] et sur sa volatilité peuvent être obtenues [sur le site internet public www.imaxblue.de] [] et sur la [page Bloomberg [insérer détails de la page]] ou sur la [page Reuters [insérer détails de la page]] [tel que prévu pour chaque valeur mobilière ou élément composant [l'Instrument sous-jacent] [le Composant du Panier]]. [Si aucune information publique n'est disponible, insérer: en format matériel au siège social [insérer adresse/numéro de téléphone]]]</p>
C.11	Demande d'admission à la négociation en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents	<p>[Insérer C.11 si l'Annexe V ou l'Annexe XII est applicable]</p> <p>[[Chaque Série de] [Les] Valeurs mobilières [a] [ont] fait [fera] [feront] l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur] [Les Valeurs mobilières ont été admises sur] le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, qui est un marché réglementé au sens de la Directive 2014/65/EU (telle que modifiée) [, cette admission sera effective à partir] [, au plus tôt,] [de la Date d'émission] [spécifier une autre date]]. [Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que cette demande d'admission à la cote et à la négociation sera accordée (ou, dans le cas où elle est accordée, qu'elle sera accordée à [la Date d'émission] [spécifier une autre date]].]</p> <p>[Toutes les Séries de] [Les] Valeurs mobilières ont fait [feront] l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur] [Les Valeurs mobilières ont été admises sur] [le] [les] marché[s] réglementé[s] [de la Bourse] [des Bourses] [indiquer tous les marchés réglementés pertinents], qui [est un] [sont des] marché[s] réglementé[s] au sens de la Directive 2014/65/EU (telle que modifiée) [, [cette] [ces] admission[s] [sera] [seront] effective[s] [, au plus tôt,] à partir [de la Date d'émission] [spécifier une autre date]]. [Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que [cette] [ces] demande[s]]</p>

		<p>d'admission à la négociation [sera][seront] accordée[s] (ou, dans le cas où elle est accordée, qu'elle sera accordée à [la Date d'émission] [spécifier une autre date]).]</p> <p>[Sans objet; [Les Séries de] [Les] Valeurs mobilières ne feront pas l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé d'une bourse de valeurs.]</p>
<p>C.15</p>	<p>Décrire comment la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s), sauf lorsque les Valeurs mobilières ont une valeur nominale d'au moins 100 000 EUR</p>	<p>[Insérer C.15 si l'Annexe XII est applicable]</p> <p>[Les Valeurs mobilières bénéficient d'une protection à [●] % du capital à l'échéance] [Les Valeurs mobilières, lorsqu'elles arrivent à l'échéance, donnent droit pour chaque [Valeur mobilière][Montant nominal] au paiement d'un montant égal à [insérer un chiffre]</p> <p>[Les investisseurs recevront, à la Date de règlement, pour chaque [Valeur mobilière][Montant nominal] un Montant en espèces qui sera [[un pourcentage spécifié] du Montant nominal plus] le produit</p> <p>[Insérer pour les Obligations: (a) du Montant nominal et (b) un montant égal à la différence entre (i) le quotient du Niveau de référence final divisé par le Niveau de référence initial, et (ii) [un] [le Prix d'exercice], [pour autant que ce montant ne soit pas inférieur à [insérer un plancher] et ne soit pas supérieur à [insérer un plafond].] [et ensuite multiplié par (c) le Facteur d'exposition]]</p> <p>[Insérer pour les Certificats: [(a)le Niveau de référence final multiplié par (b) le Multiplicateur [multiplié par (c) le Facteur de roulement] [et ensuite multiplié par ((c/d) le Facteur quanto)] [(a) un montant égal à la différence entre (i) le quotient du Niveau de référence final divisé par le Niveau de référence initial, et (ii) [un] [le Prix d'exercice], multiplié par (b) [insérer un nombre] [et ensuite multiplié par (c) le Multiplicateur]]</p> <p>[pour autant que le Montant en espèces ne soit pas [supérieur au Montant maximal] [et ne soit pas] [inférieur au Montant minimal].]</p> <p>[Définitions générales du coupon, à insérer dans les produits ci-dessous le cas échéant]</p> <p>[Insérer pour les Valeurs mobilières qui donnent droit au versement d'un montant fixe d'intérêt, ou insérer dans la description spécifique de la valeur mobilière, ou supprimer, selon ce qui est applicable: [Les Valeurs mobilières [peuvent] donner droit au versement du Montant du coupon ["Montant du coupon fixe" pour telle Date de paiement du coupon]) a [la][chaque] Date de paiement du coupon, et le montant de ce Montant du coupon sera [un montant fixe de[insérer un chiffre] pour chaque [Valeur mobilière][Montant nominal] [un montant pour chaque[Valeur mobilière][Montant nominal] calculé en multipliant [insérer un taux] par le [Montant de référence][Montant nominal] et ensuite en le multipliant par une fraction basée sur le nombre de jours calendrier dans la Période du coupon concernée et le nombre de jours calendrier dans l'année concernée.</p> <p><i>Insérer pour les Valeurs mobilières qui payent un montant variable d'intérêts, ou insérer dans la description spécifique de la valeur mobilière, ou supprimer, selon ce qui est applicable:</i> [Les Valeurs mobilières [peuvent] donner droit au paiement d'un Montant du coupon ["Montant du coupon variable" pour chaque Date de paiement du coupon]) à [chaque]Date de paiement du coupon, et le montant de ce Montant du coupon va dépendra de la performance du Taux de référence auquel est[[ajouté][déduit] une marge], sujet pour chaque Date de paiement du coupon à un minimum de zéro] []. [Le Montant du coupon [chaque] Date de paiement du coupon, [chaque][Valeur mobilière][Montant nominal] sera un montant [chaque] [Valeur mobilière] calculé en multipliant le Taux de référence [sujet à un [Plancher pour cette Date de paiement du coupon] [et] [un Plafond pour cette Date de paiement du coupon] par le [Montant de référence][Montant nominal] et ensuite en le multipliant par une fraction basée sur le nombre de jours calendrier dans la Période du coupon concernée et le nombre de jours calendrier dans l'année concernée.]]</p> <p><i>[Insérer pour les Valeurs mobilières qui payent un coupon conditionnel, ou insérer dans la description spécifique, ou supprimer, selon ce qui est applicable:</i> [Un Montant du coupon peut donner droit à un versement selon les Valeurs mobilières pour une Date de paiement du coupon, dépendant de:</p> <p>a) si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent][chaque Constituant du panier] est [égal ou supérieur] [supérieur] [égal ou inférieur] [inférieur] au Seuil du coupon [concerné][pour tel Constituant du panier] [à [chaque][au moins un] jour durant la Période d'observation du coupon respective][à la Date d'observation du coupon concernée], les investisseurs recevront le Montant du coupon lors de la prochaine Date de paiement du coupon. Le Montant du coupon chaque [les Valeur mobilière][Montant nominal] sera [insérer montant] [le Montant du coupon fixe pour une telle Date de paiement du coupon] [Le Montant du coupon variable pour une telle Date de paiement du coupon]; ou</p> <p>b) si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [un ou plusieurs Constituants du panier] est [égal ou inférieur] [inférieur] [égal ou supérieur] [supérieur] au Seuil du coupon [concerné][pour ce Constituant du panier] [à [chaque][au moins un] jour durant la Période d'observation du coupon respective][à la Date d'observation du coupon concernée], les investisseurs ne recevront pas le Montant du coupon lors de la prochaine Date de paiement du coupon.</p>

Insérer pour les Valeurs mobilières qui payent un coupon mémoire, ou insérer dans la description spécifique de la valeur mobilière, ou supprimer, selon ce qui est applicable: [Un Montant du coupon peut donner droit à un versement selon les Valeurs mobilières pour une Date de paiement du coupon, dépendant de:

- a) Si aucun Événement de barrière du coupon [pour tout Composant du Panier] ne s'est produit au moment de la Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du coupon à la Date de paiement du coupon correspondant à la Date d'observation du coupon, qui sera, pour chaque [Valeur mobilière][Montant nominal], le [Montant de référence][Montant nominal] multiplié par la Valeur de coupon multiplié par le nombre de Dates d'observation du coupon précédant cette Date de paiement du coupon, diminué des Montants de coupon éventuellement payé antérieurement pour chaque [Valeur mobilière][Montant nominal]; ou
- b) Si un Événement de barrière du coupon [pour tout Composant du Panier] s'est produit au moment de la Date d'observation du coupon, le Montant du coupon sera de zéro et aucun Paiement du coupon ne sera fait à la Date de paiement du coupon correspondant à la Date d'observation du coupon.

Un Événement de barrière du coupon se produit à la Date d'observation du coupon si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [au moins un Constituant du panier] à cette Date d'observation est [égal ou inférieur] [inférieur] au Seuil du coupon [concerné][pour ce Constituant du panier]

[Montant de référence : **à insérer***]

[Date(s) de paiement du coupon : **à insérer***]

[Période d'observation du coupon : **à insérer***]

[Date(s) d'observation du coupon : **à insérer***]

[[GBP LIBOR] [USD LIBOR]

[STIBOR] [NIBOR] [Taux de référence :] **à insérer***

[Marge : **à insérer***]

[Plafond : **à insérer***]

[Plancher : **à insérer***]

[Seuil du coupon : [Pour la Date d'observation du coupon prévue le **insérer date**],[insérer la date][**à insérer***] [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale] [] et qui ne sera ni inférieur à [**insérer un nombre**] ni supérieur à [**insérer un nombre**]]

Valeur du coupon : **à insérer***

[Si la Valeur mobilière est un Capital Protection Certificate (produit n° n° C1), insérer :

Ce Capital Protection Certificate bénéficie d'une protection à [100 %][**insérez un pourcentage si celui-ci est supérieur à 100%**] du capital à l'échéance. L'expression « protection du capital » constitue une promesse de rachat à 100 %][**insérez un pourcentage si celui-ci est supérieur à 100%**] du Montant nominal à l'échéance. Le Rachat n'est pas garanti par une tierce partie, mais uniquement par l'Émetteur, et est donc tributaire de la capacité de l'Émetteur à honorer ses engagements de paiement.

A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent au moins le Niveau de référence spécifié.

- a) Si le Niveau de référence final est [inférieure ou égale][inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié à la Date de règlement.
- b) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Prix d'exercice, les investisseurs bénéficient d'une exposition à la performance positive de l'Instrument sous-jacent par rapport au Prix d'exercice à l'échéance ce[selon le Facteur d'exposition]

[Si la Valeur mobilière est un Capital Protection Certificate with Maximum Amount (produit n° n° C2), insérer :

Ce Capital Protection Certificate with Maximum Amount bénéficie d'une protection à [100 %][**insérez un pourcentage si celui-ci est supérieur à 100%**] du capital à l'échéance. L'expression « protection du capital » constitue une promesse de rachat à [100 %][**insérez un pourcentage si celui-ci est supérieur**

à 100% du Montant nominal à l'échéance. Le rachat n'est pas garanti par une tierce partie, mais uniquement par l'Émetteur, et est donc tributaire de la capacité de l'Émetteur à honorer ses engagements de paiement.

A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent au moins le Niveau de référence spécifié et au plus le Montant maximal.

- a) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié à la Date de règlement.
- b) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Prix d'exercice mais [inférieur][inférieur ou égal] au Plafond, les investisseurs bénéficient d'une exposition à la performance positive de l'Instrument sous-jacent par rapport au Prix d'exercice à l'échéance ce, selon le Facteur d'exposition.
- c) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Plafond, les investisseurs [reçoivent le Montant maximal][participent à la performance positive de l'Instrument sous-jacent basée sur le Prix d'exercice, avec un Facteur d'exposition] à la Date de règlement.

[En échange de la protection de leur capital, les investisseurs en limitent le rendement potentiel au Montant maximal.]

[Si la Valeur mobilière est un Capital Protection Certificate with Participation in the Average Performance and without a Maximum Amount (produit n° n° C3), insérer :

Ce certificat de protection du capital avec exposition à la performance moyenne non assortie d'un montant maximal offre une protection à [100 %][Insérez un pourcentage si celui-ci est supérieur à 100%] du capital à l'échéance. L'expression « protection du capital » constitue une promesse de rachat à 100 % [Insérez un pourcentage si celui-ci est supérieur à 100%] du Montant nominal à l'échéance. Le rachat n'est pas garanti par une tierce partie, mais uniquement par l'Émetteur, et est donc tributaire de la capacité de l'Émetteur à honorer ses engagements de paiement.

A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent au moins le Niveau de référence spécifié, quelle que soit la performance de l'Instrument sous-jacent.

En outre, les investisseurs bénéficient d'une exposition à la performance moyenne positive, en pourcentage, de l'Instrument sous-jacent (la « Performance moyenne de l'Instrument sous-jacent ») si elle est [supérieure][supérieure ou égale] au Rendement Minimal à l'échéance. La Performance moyenne de l'Instrument sous-jacent est égale à la moyenne pondérée des variations annuelles de valeur de l'Instrument sous-jacent, calculées aux différentes Dates d'observation.

- a) Si la Performance moyenne de l'Instrument sous-jacent à la Date de valorisation est [égale ou inférieure][égale] au Rendement minimal, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié à la Date de règlement.
- b) Si la Performance moyenne de l'Instrument sous-jacent à la Date de valorisation est [supérieure][supérieure ou égale] au Rendement minimal, les investisseurs bénéficient d'une exposition à la Performance moyenne positive de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial ce, selon le Facteur d'exposition.]

[Si la Valeur mobilière est un Certificate (produit n° n° C4), insérer :

Ce Certificat permet aux investisseurs d'être exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent. L'Émetteur versera un Montant en espèces à l'échéance, qui sera lié au Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à l'échéance. Ce Montant en espèces sera égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur.]

[Si la Valeur mobilière est un Certificate 100% (produit n° n° C5), insérer :

Le Certificat 100 % permet aux investisseurs d'être exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent.

Si le Certificat est exercé par l'investisseur ou si l'Émetteur y met fin, l'Émetteur versera un Montant en espèces, qui sera lié au Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à la Date de valorisation appropriée. Que le Certificat soit exercé par l'investisseur ou que l'Émetteur y mette fin à une date définie dans les deux cas comme la Date d'expiration, le Montant en espèces sera égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur.]

[Si la Valeur mobilière est un Perpetual Certificate (produit n° n° C6), insérer :

Le Perpetual Certificate permet aux investisseurs d'être exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent[, après déduction de Frais de gestion]

Si le Certificat est exercé par l'investisseur ou si l'Émetteur y met fin, l'Émetteur versera un Montant en espèces, qui sera lié, selon le cas, à la valeur, au cours ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à la Date de valorisation appropriée. Que le Certificat soit exercé par l'investisseur ou que l'Émetteur y mette fin à une date définie dans les deux cas comme la Date d'expiration, le Montant en espèces sera égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur.]

[Si la Valeur mobilière est un Index Certificate (produit n° n° C7), insérer :

Le Index Certificate permet aux investisseurs d'être exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent [après déduction de Frais de gestion]. L'Émetteur versera un Montant en espèces à l'échéance, qui sera lié au niveau de l'indice à l'échéance. Ce Montant en espèces sera égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur.][Le Multiplicateur est ajusté par le bas à chaque Date d'ajustement du multiplicateur [trimestrielle/périodique] afin de prendre en compte les Frais de gestion]

Niveau de référence final	□
Niveau de référence	□
Frais de gestion	□
Multiplicateur	[Insérez pour chaque Date d'ajustement du multiplicateur] [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à [la Date initiale de valorisation] [] et qui ne sera pas inférieur à [insérez un chiffre] ni supérieur à [insérez un chiffre].]
Date d'ajustement du multiplicateur	□

[Si la Valeur mobilière est un Performance Certificate (produit n° n° C8), insérer :

Le Performance Certificate permet aux investisseurs d'être exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent tout en bénéficiant partiellement des dividendes en espèces distribués par l'Émetteur de l'Instrument sous-jacent.

Avec ce certificat, l'Émetteur verse un Montant en espèces à l'échéance, en fonction du niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance. Le Montant en espèces est égal au Niveau de référence final multiplié par le Multiplicateur alors en vigueur dans chaque cas.

Le Multiplicateur augmente avant l'échéance du Performance Certificate lorsque des dividendes en espèces sont distribués afin de tenir partiellement compte de ces distributions de dividendes en espèces (moins les impôts, droits de timbre, impôts à la source, déductions et autres frais) pour le calcul du Montant en espèces. L'actualisation du Multiplicateur prend à chaque fois effet à compter de la date à laquelle l'Instrument sous-jacent est négocié pour la première fois sur la Source de référence après la distribution des dividendes (ex dividende).]

[Si la Valeur mobilière est un Discount Certificate (Physical Delivery) (produit n° n° C9), insérer :

Le Discount Certificate permet aux investisseurs d'être exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent au cours de la durée de vie du produit. Son Prix d'Emission initial ou prix de vente courant, calculé au moyen du Multiplicateur, est inférieur au prix de marché courant de l'Instrument sous-jacent (décote).

A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent, selon le Niveau de référence final, un Montant en espèces ou bien le produit de l'Instrument sous-jacent par le Multiplicateur ou encore, selon le cas, l'actif spécifié comme Quantité de Livraison Physique, cette dernière étant liée au Niveau de référence final.

- Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Plafond, le Montant en espèces est égal au Montant maximal.
- Si le Niveau de référence final est [inférieur] [inférieur ou égal] au Plafond, les investisseurs reçoivent le produit de l'Instrument sous-jacent par le Multiplicateur ou, selon le cas, l'actif spécifié

comme Quantité de Livraison Physique. Les montants fractionnaires ne sont pas livrés, mais font l'objet d'un paiement en espèces dans la Devise de Règlement de chaque Discount Certificate.

En échange de la décote qui leur est consentie, les investisseurs ne sont exposés à l'augmentation de l'Instrument sous-jacent qu'à concurrence du Plafond.]

[Si la Valeur mobilière est un Discount Certificate (Cash Settlement) (produit n° n° C10), insérer :

Ce Discount Certificate permet aux investisseurs d'être exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent au cours de la durée de vie du produit. Son Prix d'Emission initial ou prix de vente courant, calculé au moyen du Multiplicateur, est inférieur au prix de marché courant de l'Instrument sous-jacent (décote).

A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces, qui est calculé en fonction du Niveau de référence final.

- a) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Plafond, le Montant en espèces est égal au Montant maximal.
- b) Si le Niveau de référence final est inférieur au Plafond, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur.

En échange de la décote qui leur est consentie, les investisseurs ne sont exposés à l'augmentation de l'Instrument sous-jacent qu'à concurrence du Plafond.]

[Si la Valeur mobilière est un Bonus Certificate (produit n° n° C11), insérer :

Ce Certificat permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si l'Instrument sous-jacent [a été] [est] [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière [à un quelconque moment durant] [durant toute] la Période d'observation, le Montant en espèces est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur et est au moins égal au Montant Bonus.
- b) Si l'Instrument sous-jacent [a été] [est] [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière [à un quelconque moment durant] [durant toute] la Période d'observation, le Montant en espèces ne s'établit plus au moins au Montant Bonus, mais est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur (exposition proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent).

Le droit des investisseurs à recevoir le Montant Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un Bonus Certificate with Cap (produit n° n° C12), insérer :

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon », si applicable, ou insérez ce qui suit :]

Ce Bonus Certificate with Cap permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si l'Instrument sous-jacent [a été] [est] [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière [à un quelconque moment durant] [durant toute] la Période d'observation, le Montant en espèces est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur, mais il atteint au moins le Montant Bonus et au plus le Montant maximal.
- b) Si l'Instrument sous-jacent [a été] [est] [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière [à un quelconque moment durant] [durant toute] la Période d'observation, le Montant en espèces ne s'établit plus au moins au Montant Bonus, mais est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur dans la limite du Montant maximal (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent).

Le droit des investisseurs à recevoir le Montant Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un BonusPro Certificate (produit n° n° C13), insérer :

Ce BonusPro Certificate permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si l'Instrument sous-jacent [a été] [est] [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière [à un quelconque moment durant] [durant toute] la Période d'observation, le Montant en espèces est

égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur et est moins égal au Montant Bonus.

- b) Si l'Instrument sous-jacent [a été] [est] [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière [à un quelconque moment durant] [durant toute] la Période d'observation, le Montant en espèces ne s'établit plus au moins au Montant Bonus, mais est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent).

Le droit des investisseurs à recevoir le Montant Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un BonusPro Certificate with Cap (produit n° n° C14), insérer :

Ce BonusPro Certificate with Cap permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si l'Instrument sous-jacent [a été] [est] [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière [à un quelconque moment durant] [durant toute] la Période d'observation, le Montant en espèces est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur, mais il atteint au moins le Montant Bonus et au plus le Montant maximal.
- b) Si l'Instrument sous-jacent [a été] [est] [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière [à un quelconque moment durant] [durant toute] la Période d'observation, le Montant en espèces ne s'établit plus au moins au Montant Bonus, mais est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur dans la limite du Montant maximal (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent).

Le droit des investisseurs à recevoir le Montant Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un Easy Bonus Certificate (produit n° n° C15), insérer :

Cet Easy Bonus Certificate permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si l'Instrument sous-jacent est [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière à la Date de valorisation, le Montant en espèces est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur, mais atteint au moins le Montant Bonus.
- b) Si l'Instrument sous-jacent est [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière à la Date de valorisation, le Montant en espèces ne s'établit plus au moins au Montant Bonus, mais est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent).

Le droit des investisseurs à recevoir le Montant Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un Certificat Easy Bonus with Cap (produit n° n° C16), insérer :

Cet Easy Bonus Certificate with Cap permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière à la Date de valorisation, le Montant en espèces est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur, mais il atteint au moins le Montant Bonus et au plus le Montant maximal.
- b) Si l'Instrument sous-jacent est [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière à la Date de valorisation, le Montant en espèces ne s'établit plus au moins au Montant Bonus, mais est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent).

Le droit des investisseurs à recevoir le Montant Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Bonus Certificate (produit n° n° C17), insérer :

Ce Reverse Bonus Certificate permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. Il est notamment caractérisé par le fait que les investisseurs bénéficient de la performance négative de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si l'Instrument sous-jacent n'a jamais [atteint ou dépassé][dépassé] la Barrière au cours de la Dates d'observation, le Montant en espèces est égal au produit du Multiplicateur par A, A étant égal à deux fois le Niveau de référence initial moins le Niveau de référence final. Toutefois, il atteint au moins le Montant Bonus.
- b) Si l'Instrument sous-jacent a au moins une fois [atteint ou dépassé][dépassé] la Barrière au cours de la Dates d'observation, le Montant en espèces ne s'établit plus au moins au Montant Bonus, mais est égal au produit du Multiplicateur par A, A étant égal à deux fois le Niveau de référence initial diminué du Niveau de référence final (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent). Il ne peut toutefois être inférieur à zéro.

Le droit des investisseurs à recevoir le Montant Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un *Certificat Reverse Bonus with Cap* (produit n° n° C18), insérer :

Ce Reverse Bonus Certificate with Cap permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. Il est notamment caractérisé par le fait que les investisseurs bénéficient de la performance négative de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si l'Instrument sous-jacent n'a jamais [atteint ou dépassé][dépassé] la Barrière au cours de la Dates d'observation, [le Montant en espèces est égal au Montant Bonus] [le Montant en espèces est égal au produit du Multiplicateur par A, A étant égal à deux fois le Niveau de référence initial diminué du Niveau de référence final. Toutefois, le Montant en espèces atteint au moins le Montant Bonus et au plus le Montant maximal].
- b) Si l'Instrument sous-jacent a au moins une fois [atteint ou dépassé][dépassé] la Barrière au cours de la Dates d'observation, [le Montant en espèces est égal à deux fois le Niveau de référence initial diminué du Niveau de référence final tenant compte du Multiplicateur, ne dépassant pas le maximum du Montant bonus][le Montant en espèces ne s'établit plus au moins au Montant Bonus, mais est égal au produit du Multiplicateur par A, A étant égal à deux fois le Niveau de référence initial diminué du Niveau de référence final, dans la limite, toutefois, du Montant maximal (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent). Le Montant en espèces ne peut être inférieur à zéro.

Le droit des investisseurs à recevoir le Montant Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un *Flex Bonus Certificate* (produit n° C19), insérer :

Ce Flex Bonus Certificate permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si l'Instrument sous-jacent n'a [pas atteint ou n'est pas tombé au-dessous][n'est pas tombé au-dessous] de la Barrière supérieure, [à aucun moment au cours de la Période d'observation] [à l'une des Dates d'observation] [à la Date de valorisation], le Montant en espèces est égal à celui des deux montants suivants qui est le plus élevé : le Premier Montant Bonus ou le produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent).
- b) Si l'Instrument sous-jacent a [atteint ou est tombé au-dessous][est tombé au-dessous] de la Barrière supérieure mais n'a [pas atteint ou n'est pas tombé au-dessous][n'est pas tombé au-dessous] de la Barrière inférieure] [au moins une fois au cours de la Période d'observation] [à une Date d'observation] [ou] [à la Date de valorisation], le Montant en espèces est égal à celui des deux montants suivants qui est le plus élevé : le Second Montant Bonus ou bien le produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur (participation proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent).
- c) Si l'Instrument sous-jacent a [atteint ou est tombé au-dessous][est tombé au-dessous] de la Barrière inférieure [au moins une fois au cours de la Période d'observation], [à une Date d'observation] [ou] [à la Date de valorisation, le Montant en espèces est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent).

Le droit des investisseurs à recevoir le Montant Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un *Express Certificate with European Barrier Observation* (produit n° C20), insérer :

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable]

Pour cet Express Certificate, on vérifie à chaque Date d'observation [(autre que la Date d'observation tombant à un Date de valorisation)] si, à une telle date, l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat [de cette Date d'observation]] [chaque Composant du Panier à cette date est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat de ce Composant du Panier[et cette Date d'observation]] Dans l'affirmative, le Certificat est remboursé de façon anticipée et donne lieu au versement [du Montant en espèces applicable], qui est un montant égal au Montant nominal [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

En l'absence d'une échéance anticipée, les investisseurs reçoivent, à la Date de règlement, un Montant en espèces qui est lié au Sous-jacent et au niveau de la Barrière par rapport au dernier Seuil de rachat, comme indiqué ci-dessous.

[Insérez si la Barrière est inférieure au Seuil de rachat final]](a) si le Niveau de référence final [de chaque Composant du Panier] [est égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat, les investisseurs recevront le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;

b) si le Niveau de référence final [de chaque Composant du Panier] est [inférieur ou égal][inférieur] au Seuil de rachat, mais que le Niveau de référence final [de chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière, les investisseurs recevront un Montant en espèces égal au Niveau de référence spécifié à la Date de règlement;

c) si le Niveau de référence final [Composant du Panier quelconque] est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière, le Certificat sera exposé de façon proportionnelle à la performance négative de [l'Instrument sous-jacent][le Composant du Panier le moins performant] par rapport au Niveau de référence initial.

[Insérez si la Barrière est égale au Seuil de rachat final]](a) si le Niveau de référence final [de chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière, les investisseurs recevront le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;

b) si le Niveau de référence final [Composant du Panier quelconque] est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière, le Certificat sera exposé de façon proportionnelle à la performance négative de [l'Instrument sous-jacent][le Composant du Panier le moins performant] par rapport au Niveau de référence initial.]

Les investisseurs bénéficient d'une possibilité de rachat anticipé en échange d'une limitation de l'ampleur du Montant en espèces qu'ils peuvent éventuellement recevoir.]

[Si la Valeur mobilière est un Express Certificate with American Barrier Observation (produit n° C21), insérer :

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable]

Pour cet Express Certificate, on vérifie à chaque Date d'observation si, à une telle date, [l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat] [chaque Composant du Panier à cette date est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat pour cet Composant du Panier]. Dans l'affirmative le Certificat est remboursé de façon anticipée et donne lieu au versement [du Montant en espèces applicable], qui est un montant égal au Montant nominal [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

En l'absence d'une échéance anticipée, les investisseurs reçoivent, à la Date de règlement, un Montant en espèces qui est lié à l'Instrument sous-jacent et au niveau de la Barrière par rapport au dernier Seuil de rachat, comme indiqué ci-dessous.

[Insérez si la Barrière est inférieure au Seuil de rachat final]

(a) si le Niveau de référence final [de chaque Composant du Panier] [est égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat, les investisseurs recevront le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;

b) si le Niveau de référence final [de chaque Composant du Panier] est [inférieur ou égal][inférieur] au Seuil de rachat, mais si [l'Instrument sous-jacent n'a pas été [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière] [aucun Composant du Panier n'a été [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière appropriée] au cours de la Dates d'observation, les investisseurs recevront un Montant en espèces égal au Niveau de référence spécifié à la Date de règlement;

c) si le Niveau de référence final [de chaque Composant du Panier] est [inférieur ou égal][inférieur] au Seuil de rachat et si [l'Instrument sous-jacent a été au moins une fois au cours de la Dates d'observation [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière,][un ou plusieurs Composants du Panier a au moins une fois durant la Période d'observation été [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière appropriée] le Certificat sera exposé de façon proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial.

[Insérez si la Barrière est égale au Seuil de rachat final](a) si le Niveau de référence final [de chaque Composant du Panier] [est égal ou supérieur][supérieur]à la Barrière, les investisseurs recevront le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;

b si le Niveau de référence final [d'un quelconque Composant du Panier] est [inférieur ou égal][inférieur]à la Barrière, le Certificat sera exposé de façon proportionnelle à la performance négative de [l'Instrument sous-jacent][le Composant du Panier le moins performant] par rapport au Niveau de référence initial. Les investisseurs bénéficient d'une possibilité de rachat anticipé en échange d'une limitation de l'ampleur du Montant en espèces qu'ils peuvent éventuellement recevoir.]

[Si la Valeur mobilière est un PerformancePlus Certificate (produit n° C22), insérer :

Pour ce PerformancePlus Certificate, on vérifie à chaque Date d'observation si, à une telle date, l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat applicable. Si tel est le cas, le PerformancePlus Certificate est remboursé de façon anticipée. Le Montant en espèces varie alors en fonction de la performance de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial. Les investisseurs seront exposés de façon proportionnelle à la performance positive de l'Instrument sous-jacent, mais recevront au moins le Montant de Rachat Minimal applicable à la Date d'observation concernée.

En l'absence d'une échéance anticipée, les investisseurs recevront, à la Date de règlement, un Montant en espèces lié au Niveau de référence final, qui est calculé comme suit :

- a) si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent à la Date de valorisation (qui est identique à la Date d'observation finale) est [égal ou supérieur][supérieur] ou supérieur au Seuil de rachat, le Montant en espèces est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur et atteint au moins le Montant de Rachat Minimal;
- b) si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Seuil de rachat, mais [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière, les investisseurs recevront le Niveau de référence spécifié à la Date de règlement;
- c) si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière, le Montant en espèces est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur (exposition proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial).]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Express Certificate (produit n° C23), insérer :

Pour ce Reverse Express Certificate, on vérifie à chaque Date d'observation [(autre que la Date d'observation tombant à un Date de valorisation)] si, à une telle date, l'Instrument sous-jacent est [inférieur][inférieur ou égal] au Seuil de rachat applicable. Dans l'affirmative, le Certificat est remboursé de façon anticipée et donne lieu au versement [du Montant en espèces applicable], qui est un montant égal au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]]. Il se caractérise notamment par le fait que les investisseurs bénéficient de la performance négative de l'Instrument sous-jacent.

En l'absence d'une échéance anticipée, les investisseurs reçoivent, à la Date de règlement, un Montant en espèces qui est lié à l'Instrument sous-jacent et au niveau de la Barrière par rapport au dernier Seuil de rachat, comme indiqué ci-dessous.

[Insérez si la Barrière est inférieure au Seuil de rachat final](a) si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal]au Seuil de rachat, les investisseurs recevront le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;

b) si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat, mais [inférieur][inférieur ou égal]à la Barrière, les investisseurs recevront un Montant en espèces égal au Niveau de référence spécifié à la Date de règlement;

c) si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière, le Certificat sera exposé négativement et de façon proportionnelle à la performance positive de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial.

[Insérez si la Barrière est égale au Seuil de rachat final]

a) si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal]à la Barrière, les investisseurs recevront le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;

b) si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière, le Certificat sera exposé de façon proportionnelle à la performance positive de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial.**[Insérez ce qui suit si le Montant en espèces est plafonné]**

Dans tous les cas limité au maximum Montant maximum]

Les investisseurs bénéficient d'une possibilité de rachat anticipé en échange d'une limitation de l'ampleur du Montant en espèces qu'ils peuvent éventuellement recevoir.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Express Certificate (produit n° C24), insérer :

Un contrôle sera effectué pour ce Currency Express Certificate à chaque Date d'observation [(autre que la Date d'observation tombant à un Date de valorisation)], pour déterminer si à cette date l'Instrument sous-jacent est [égal ou] [inférieur][supérieur] au Seuil de rachat correspondant. Si c'est le cas, le Certificat sera racheté par anticipation [au Montant en espèces applicable], qui est un montant égal au Montant nominal [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

Sur les marchés les taux de change sont généralement affichés à l'inverse de la performance de la Devise étrangère. Une hausse de l'Instrument sous-jacent signifie ainsi une perte de valeur de la Devise étrangère face à la Devise de référence et inversement, une baisse de l'Instrument sous-jacent signifie une hausse de la Devise étrangère face à la Devise de référence. Les investisseurs sont ainsi exposés à la performance inverse de l'Instrument sous-jacent.

Si l'échéance n'est pas avancée, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement déterminée en fonction du Niveau de référence final comme suit :

- a) Si le Niveau de référence final est [égal ou] [inférieur][supérieur] au Seuil de rachat à la Date de valorisation (qui correspond à la dernière Date d'observation) (la Devise étrangère [reste stable ou prend de la valeur face à la Devise de référence]), les investisseurs reçoivent le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;
- b) Si le Niveau de référence final est [égal ou] [inférieur][supérieur] au Seuil de rachat à la Date de valorisation, mais qu'il est [égal ou] [inférieur][supérieur] à la Barrière les investisseurs reçoivent [un Montant en espèces correspondant au Niveau de référence spécifié] [le Montant en espèces spécifié] à la Date de règlement;
- c) Si le Niveau de référence est [égal ou] [inférieur][supérieur] à la Barrière à la Date de valorisation, le Certificat sera [négativement] exposé de manière proportionnelle à la performance [positive] de l'Instrument sous-jacent (par ex. baisse de la Devise étrangère face à la Devise de référence) sur la base du Niveau de référence initial.

En contrepartie d'un éventuel rachat anticipé, le rendement pour les investisseurs se limite aux Montants en espèces.]

[Si la Valeur mobilière est un Express Autocallable Certificate (produit n° C25), insérer :

Un contrôle sera effectué pour cet Express Autocallable Certificate à chaque Date d'observation [(autre que la Date d'observation tombant à un Date de valorisation)], pour déterminer si à cette date l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat. Si c'est le cas, le Certificat sera racheté par anticipation [au Montant en espèces applicable], qui est un montant égal au Montant nominal [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

Si l'échéance n'est pas avancée, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement déterminée en fonction du Niveau de référence final comme suit:

- a) si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Prix d'exercice, les investisseurs recevront à la Date de règlement le Montant en espèces spécifié, lequel est un montant égal au Montant nominal (de EUR **[insérer le montant]**) plus le Montant additionnel (de EUR **[insérer le montant]**);
- b) si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Prix d'exercice et que le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière, les investisseurs recevront à la Date de règlement le Montant en espèces, lequel est un montant égal au Montant nominal (de EUR **[insérer le montant]**);
- c) si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière, un montant égal au produit (i) du multiplicateur et (ii) le Niveau de référence final.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Express Autocallable Certificate (produit n° C26), insérer :

Un contrôle sera effectué pour ce Worst of Express Autocallable Certificate à chaque Date d'observation [(autre que la Date d'observation tombant à la Date de valorisation)], pour déterminer si à cette date chaque Composant du Panier est égal ou supérieur au Seuil de rachat pour ce Composant du Panier. Si c'est le cas, le Certificat sera racheté par anticipation [au Montant en espèces

applicable]], qui est un montant égal au Montant nominal [plus **insérer le pourcentage spécifié applicable**] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

Si l'échéance n'est pas avancée, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminée en fonction du Niveau de référence final du Composant du Panier comme suit:

- a) si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [égal ou supérieur][supérieur]ou égal [au Prix d'exercice][à la Barrière] relevant de ce Composant du Panier, les investisseurs recevront à la Date de règlement le Montant en espèces spécifié, lequel est un montant égal au Montant nominal (de EUR **insérer le montant**) plus le Montant additionnel (de EUR **insérer le montant**);
- b) [Si le Niveau de référence final de tout Composant du Panier est [inférieur][inférieur ou égal] [à son Prix d'exercice] et que le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [égal ou supérieur][supérieur]à la Barrière applicable de ce Composant du Panier, les investisseurs recevront à la Date de règlement le Montant en espèces, lequel est un montant égal au Montant nominal (de EUR **insérer le montant**); [ou]
- [c)] si le Niveau de référence final de tout Composant du Panier est [inférieur][inférieur ou égal] à sa Barrière, un montant égal au produit de (x) le Montant nominal (de EUR **insérer le montant**) et (y) le quotient du Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant divisé par son Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Outperformance Certificate (produit n° C27), insérer :

Le Outperformance Certificate distribue aux investisseurs un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est calculé en fonction du Niveau de référence final. Il assure une exposition plus que proportionnelle à l'augmentation du cours de l'Instrument sous-jacent au-delà du Prix d'exercice, mais une exposition proportionnelle à la réduction du cours en-dessous du Prix d'exercice.

- a) Si, à l'échéance, le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur]au Prix d'exercice, les investisseurs bénéficient de la performance positive de l'Instrument sous-jacent par rapport au Prix d'exercice de façon plus que proportionnelle grâce au Facteur d'exposition et ce, de façon illimitée.
- b) Si, à l'échéance, le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal]au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces qui est égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur. Ils sont donc exposés à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Prix d'exercice.

En échange de la possibilité de bénéficier de façon plus que proportionnelle de la performance de l'Instrument sous-jacent, les investisseurs ne peuvent se prévaloir d'aucun autre droit sur l'Instrument sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Outperformance Certificate (produit n° C28), insérer :

Avec ce Reverse Outperformance Certificate, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, en fonction du Niveau de référence final. La particularité du Certificat est que les investisseurs sont exposés à la performance inverse de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal]au Prix d'exercice, à l'échéance les investisseurs sont exposés de manière disproportionnée à la performance négative de l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice, en raison du Facteur d'exposition.
- b) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur]au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le Prix d'exercice, sur la base du Multiplicateur, moins la différence positive entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice. Ils sont ainsi exposés de manière inverse à la performance positive de l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice.

Les investisseurs ne pourront faire valoir aucun droit au titre de l'Instrument sous-jacent (p. ex. droits de vote, dividendes) en contrepartie de l'opportunité accrue d'exposition à la performance de l'Instrument sous-jacent.]

[Si la Valeur mobilière est un Fixed Rate of Interest Certificate with European Barrier Observation (produit n° C29), insérer :

Le Fixed Rate of Interest Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. Les modalités de fonctionnement de ce Certificat sont définies par deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit :]

Le Certificat donne droit au versement du Montant du coupon aux Dates de Paiement du Coupon.

2. Le rachat à l'échéance

- a) Si le Niveau de référence final n'est pas [inférieur][inférieur ou égal]à la Barrière, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié pour chaque Certificat.
- b) Si Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal]à la Barrière, le Certificat est exposé de façon proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial.

En échange de paiements du coupon supérieurs à la moyenne, les investisseurs sont exposés à la possibilité d'une perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Fixed Rate of Interest Certificate with American Barrier Observation (produit n° C30), insérer :

Le Fixed Rate of Interest Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. Les modalités de fonctionnement de ce Certificat sont définies par deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit :]

Le Certificat donne droit au versement du Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon.]

2. Le rachat à l'échéance

- a) Si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent ne devient pas [inférieur][inférieur ou égal]à la Barrière au cours de la Dates d'observation, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié pour chaque Certificat.
- b) Si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent devient [inférieur][inférieur ou égal]à la Barrière au cours de la Dates d'observation, le Certificat est exposé de façon proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial.

En échange de paiements du coupon supérieurs à la moyenne, les investisseurs sont exposés à la possibilité d'une perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Inflation-Linked Fixed Rate of Interest Certificate (produit n° C31), insérer :

Le Inflation-Linked Fixed Rate of Interest Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent et au taux d'inflation annuel. Les modalités de fonctionnement de ce Certificat sont définies par deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

A la Date de paiement du coupon le Certificat donne droit [au versement d'un Montant du coupon, composé d'un Montant du coupon fixe (taux d'intérêt fixe) et d'un Montant du coupon variable lié à l'évolution du taux d'inflation annuel] [au versement d'un Montant du coupon lié à l'évolution du taux annuel d'inflation, mais au moins égal au Taux de Coupon minimal.]

2. Le rachat à l'échéance

- a) Si le Niveau de référence final n'est pas [inférieur][inférieur ou égal]à la Barrière, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié pour chaque Certificat à la Date de règlement.
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal]à la Barrière, le Certificat est exposé de façon proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial.

En échange de paiements du coupon supérieurs à la moyenne, les investisseurs sont exposés à la possibilité d'une perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Fixed Rate of Interest Certificate (produit n° C32), insérer :

Le Currency Fixed Rate of Interest Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont ce Certificat fonctionne résulte de deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

[Le Certificat paye le Montant du coupon à la/aux Date(s) de paiement du coupon.]

2. Rachat à l'échéance

Les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement. Ce montant dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent. Sur les marchés les taux de change sont généralement affichés à l'inverse de la performance de la Devise étrangère. Une hausse de l'Instrument sous-jacent signifie ainsi une perte de valeur de la Devise étrangère face à la Devise de référence et inversement, une baisse de l'Instrument sous-jacent signifie une hausse de la Devise étrangère face à la Devise de référence. Les investisseurs sont ainsi exposés à la performance inverse de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière (la Devise étrangère reste stable ou prend de la valeur face à la Devise de référence), les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié par Certificat.
- b) Si le Niveau de référence est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière, le Certificat sera exposé de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent (baisse de la Devise étrangère face à la Devise de référence) sur la base du Niveau de référence initial.

En contrepartie des paiements du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un **Coupon Certificate with European Barrier Observation (produit n° C33)**, insérer :

Le Coupon Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. Les modalités de fonctionnement du produit sont définies par [deux][trois] caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

[Le paiement du coupon est conditionnel [pour les Date d'observation du coupon suivante [insérez dates]] et si

- a) le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil du coupon [à une Date d'observation du coupon][chaque jour durant la Période d'observation du coupon][au moins un jour au cours de la Période d'observation du coupon] [l'une des Dates d'observation du coupon], les investisseurs recevront le Montant du coupon [pour cette Date d'observation du coupon] à la prochaine Date de paiement du coupon; [sous réserve d'application du paragraphe (b) ci-dessous]
- b) le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] n'est pas [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil du coupon [à une Date d'observation du coupon] [chaque jour au cours de la Période d'observation du coupon appropriée][au moins un jour durant la Période d'observation du coupon] [à une Date d'observation du coupon], aucun paiement du coupon ne sera effectué [à une prochaine Date de paiement du coupon quelconque, nonobstant le paragraphe (a) ci-dessus][à la prochaine Date de paiement du coupon. Dans un tel cas, le Paiement du coupon interviendra à une date ultérieure (Date de paiement du coupon) si le cours de clôture de [[l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil du coupon [à une Date d'observation du coupon] [chaque jour durant une dernière Période d'observation du coupon][au moins un jour au cours d'une Période d'observation du coupon ultérieure] [à l'une des Dates d'observation du coupon ultérieures].]

Si le paiement du coupon est inconditionnel, [pour les Date de paiement du coupon suivante [insérez dates]] et si le Certificat de coupon donne droit au versement du Montant du coupon aux Dates de Paiement du coupon.

2. [Le rachat anticipé

Si, [à l'une des Dates d'Observation] [pendant la Période d'observation], le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur] [supérieur] au Seuil de rachat, le produit sera racheté de façon anticipée [au Montant en espèces applicable], qui est un montant égal au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal] [au Niveau de référence spécifié] [diminué du Montant du coupon applicable limité à un minimum de Zéro]. [Les paiements du coupon dus seront fait en sus.]. [Tout paiement du coupon sera fait en sus si les conditions de coupon sont réunies.]

3.]Le rachat à l'échéance

En l'absence d'une échéance anticipée, les investisseurs recevront, à la Date de règlement, un Montant en espèces, qui est calculé en fonction de l'Instrument sous-jacent comme il l'est indiqué ci-dessous :

- a) [si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière,][si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière [applicable]] [à chaque Date d'observation] [[à un quelconque moment] durant la Période d'observation,] les investisseurs recevront le Niveau de référence spécifié;
- b) si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] n'est pas [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière,][si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] n'est pas [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière approprié] [à chaque Date d'observation] [[à un quelconque moment] durant la Période d'observation,] le Certificat sera exposé de façon proportionnelle à la performance [(qui peut être négative ou positive)] de [l'Instrument sous-jacent][du Composant du Panier le moins performant] par rapport au Niveau de référence initial [correspondant]].

[Les paiements du coupon dus seront fait en sus.]. [Tout paiement du coupon sera fait en sus si les conditions de coupon sont réunies.]

Les investisseurs limitent leur rendement au Niveau de référence spécifié et aux paiements du coupon en échange d'une possibilité de rachat anticipé.]

[Si la Valeur mobilière est un Coupon Certificate with American Barrier Observation (produit n° C34), insérer :

Le Coupon Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. Les modalités de fonctionnement du produit sont définies par trois caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

[Le paiement du coupon est conditionnel [pour les Date d'observation du coupon suivante [insérez dates]] et si

- a) le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil du coupon [à une Date d'observation du coupon][chaque jour durant la Période d'observation du coupon applicable][au moins un jour au cours de la Période d'observation du coupon] [l'une des Dates d'observation du coupon], les investisseurs recevront le Montant du coupon [pour cette Date d'observation du coupon]à la prochaine Date de paiement du coupon; [sous réserve d'application du paragraphe (b) ci-dessous]
- b) le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] n'est pas [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil du coupon [à une Date d'observation du coupon] [chaque jour au cours de la Période d'observation du coupon] [à une Date d'observation du coupon], aucun paiement du coupon ne sera effectué [à une prochaine Date de paiement du coupon, nonobstant le paragraphe (a) ci-dessus][à la prochaine Date de paiement du coupon. Dans un tel cas, le paiement du coupon interviendra à une date ultérieure (Date de paiement du coupon) si le cours de clôture de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur]au Seuil du coupon [à une Date d'observation du coupon] [chaque jour durant une dernière Période d'observation du coupon][au moins un jour au cours d'une Période d'observation du coupon ultérieure] [à l'une des Dates d'observation du coupon ultérieures].]

[Le Paiement du Coupon est inconditionnel, [pour les Dates de paiement du coupon suivantes [insérez dates]], et le Certificat donne droit au versement du Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon.]]

2. [Le rachat anticipé

Si, [à l'une des Dates d'observation] [durant la Période d'observation], le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat, le produit sera remboursé de façon anticipée [au Montant en espèces applicable][, qui est un montant égal [au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal]] [au Niveau de référence spécifié].][Les paiements du coupon dus seront fait en sus.]. [Tout paiement du coupon sera fait en sus si les conditions de coupon sont réunies.]

3.] Le rachat à l'échéance

En l'absence d'une échéance anticipée, les investisseurs recevront, à la Date de règlement, un Montant en espèces, qui est calculé en fonction de l'Instrument sous-jacent comme il l'est indiqué ci-dessous :

- a) [si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière,][si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière[applicable]] [à chaque Date d'observation] [[à un quelconque moment] durant la Période d'observation,] les investisseurs recevront le Niveau de référence spécifié;

b) si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] n'est pas [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière],[Si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] n'est pas [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière [approprié] [à chaque Date d'observation] [[à un quelconque moment] durant la Période d'observation,] le Certificat sera exposé de façon proportionnelle à la performance [(qui peut être négative ou positive)] de [l'Instrument sous-jacent][du Composant du Panier le moins performant] par rapport au Niveau de référence initial [correspondant]].

[Des paiements du coupon dus seront fait en sus.][Tout paiement du coupon interviendra en sus si les conditions de coupon sont réunies.

Les investisseurs limitent leur rendement au Niveau de référence spécifié et aux paiements du coupon en échange d'une possibilité de rachat anticipé.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Certificate with Fixed Coupon (produit n° C35), insérer :

Le Currency Certificate with Fixed Coupon est lié à la performance [de l'Instrument sous-jacent][des Composants du Panier]. Sur les marchés les taux de change sont généralement affichés à l'inverse de la performance de la Devise étrangère. Une hausse de l'Instrument sous-jacent signifie ainsi une perte de valeur de la Devise étrangère face à la Devise de référence et inversement, une baisse de l'Instrument sous-jacent signifie une hausse de la Devise étrangère face à la Devise de référence. Les investisseurs sont ainsi exposés à la performance inverse de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier].

1. Paiements du coupon

[[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit :]

Le Certificat paye le Montant du coupon aux Dates de Paiement du coupon.]

2. Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour ce Currency Certificate with Fixed Coupon à chaque Date d'observation, pour déterminer si à cette date [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [inférieur ou égal][inférieur] au Seuil de rachat correspondant. Si c'est le cas, le Certificat sera racheté par anticipation [au Montant en espèces applicable][, qui est un montant égal au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal]].

3. Rachat à l'échéance

Si l'échéance n'est pas avancée, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement déterminée en fonction du Niveau de référence final comme suit :

- a) [Si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [inférieur ou égal][inférieur] à la barrière à la Date de valorisation, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces correspondant au Niveau de référence spécifié à la Date de règlement;
- b) [Si le Niveau de référence de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière à la Date de valorisation, le Certificat sera exposé de manière proportionnelle à la performance de [l'Instrument sous-jacent] [chaque Composant du Panier] (baisse de la Devise étrangère face à la Devise de référence) sur la base du Niveau de référence initial.

En contrepartie d'un éventuel rachat anticipé, le rendement pour les investisseurs se limite aux Montants de coupon.]

Si la Valeur mobilière est un Extra Coupon Certificate (Règlement en espèces) (produit n° C36), insérer :

L'Extra Coupon Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont ce Certificat fonctionne résulte de deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

[[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit :]

- a) Si l'Instrument sous-jacent clôture [à ou au-dessus][au-dessus] du Seuil du coupon à une Date d'observation, les investisseurs reçoivent un Montant du coupon spécifié à la Date de paiement du coupon suivante.
- a) Si l'Instrument sous-jacent clôture [à ou en-dessous][en-dessous] du Seuil du coupon à une Date d'observation, les investisseurs reçoivent un montant égal au Coupon minimal à la Date de paiement du coupon suivante.

2. Rachat à l'échéance

- a) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] à la barrière, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié.
- c) Si le Niveau de référence est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière, le Certificat sera exposé de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent sur la base du Niveau de référence initial.

En contrepartie d'éventuels paiements du coupon supérieurs à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Extra Coupon Certificate (Livraison physique) (produit n° C37), insérer :

L'Extra Coupon Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont ce Certificat fonctionne résulte de deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

[[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit :

- a) Si l'Instrument sous-jacent clôture [à ou au-dessus][au-dessus] du Seuil du coupon à une Date d'observation, les investisseurs reçoivent un Montant du coupon spécifié à la Date de paiement du coupon suivante.
- b) Si l'Instrument sous-jacent clôture [à ou en-dessous][en-dessous] du Seuil du coupon à une Date d'observation, les investisseurs reçoivent un montant égal au Coupon minimal à la Date de paiement du coupon suivante.

2. Rachat à l'échéance

- a) Si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] à la barrière, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié.
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] à la barrière, les investisseurs reçoivent la part de l'Instrument sous-jacent correspondant au Multiplicateur ou, le cas échéant, les actifs correspondant au Montant de livraison physique et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en espèces dans la Devise de règlement pour chaque Extra Coupon Certificate.

En contrepartie d'éventuels paiements du coupon supérieurs à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Participation Corridor Certificate (produit n° C38), insérer :

Ce Reverse Participation Certificate permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. Il est notamment caractérisé par le fait que les investisseurs bénéficient de la performance négative et non linéaire de l'Instrument sous-jacent. Toute légère variation de l'Instrument sous-jacent produit une forte augmentation ou une forte diminution de la valeur du Certificat du fait qu'il est structuré de façon non linéaire. L'ampleur de la variation de valeur du Certificat décroît de plus en plus au fur et à mesure des nouvelles variations de l'Instrument sous-jacent. Les modalités de fonctionnement du produit sont définies par deux caractéristiques clés :

1) Les Paiements de Bonus

- a) Si le cours de clôture de l'Instrument sous-jacent est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière supérieure et [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière inférieure (= plage prédéfinie) à la Date de valorisation, les investisseurs reçoivent le Premier Montant Bonus à la Date de règlement.
- b) Si le cours de clôture de l'Instrument sous-jacent est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière supérieure et [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière inférieure (= plage prédéfinie) à la Date d'exercice, les investisseurs reçoivent le Second Montant Bonus à la Date de règlement.
- c) Si le cours de clôture de l'Instrument sous-jacent se situe en dehors de la plage prédéfinie à la Date de valorisation ainsi qu'à la Date d'exercice, aucun montant bonus n'est versé.

2) Le rachat à l'échéance

- a) A l'échéance du Certificat, si le Niveau de Référence Intermédiaire est supérieur au Niveau de référence initial à la Date de valorisation, les investisseurs sont exposés de façon inverse, via le Facteur Non Linéaire (FNL), à la performance positive de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial, mais dans la limite du Montant minimal.
- b) A l'échéance du Certificat, si le Niveau de Référence Intermédiaire est inférieur au Niveau de référence initial à la Date de valorisation, les investisseurs sont exposés de façon inverse, via le

Facteur Non Linéaire (FNL), à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial, mais dans la limite du Montant maximal.

Le droit des investisseurs à recevoir les Montants Bonus est lié à leur renoncement aux droits attachés à l'Instrument sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes.)

[Si la Valeur mobilière est un *Sprinter Certificate* (produit n° C39), insérer :

A l'échéance, ce Certificat permet aux investisseurs de bénéficier de l'exposition à un multiple de l'augmentation de valeur de l'Instrument sous-jacent, ce selon le Facteur d'exposition et dans les limites d'une plage définie par le Prix d'exercice et par le Plafond; le multiple est **[insérez un chiffre]** et le Facteur d'exposition est **[insérez un chiffre]**.

- a) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Prix d'exercice, mais [inférieur ou égal] au Plafond, les investisseurs reçoivent le Prix d'exercice augmenté du multiple de la différence entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice.
- c) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Plafond, les investisseurs reçoivent le Montant maximal.
- c) Si le Niveau de référence final est [inférieur][égal ou inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit du Niveau de référence final par le Multiplicateur et sont ainsi exposés de façon proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial.

Les investisseurs limitent leur rendement potentiel au Montant maximal en échange de la possibilité d'être exposés à un multiple de la performance positive de l'Instrument sous-jacent.]

[Si la Valeur mobilière est un *OneStep Certificate* (produit n° C40), insérer :

Le OneStep Certificate distribue aux investisseurs un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié au Niveau de référence final.

- a) Si l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil à la Date de valorisation, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié à la Date de règlement.
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur][égal ou inférieur] au Seuil à la Date de valorisation, le Certificat est exposé de façon proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial [limité à un Montant maximum].]

[Si la Valeur mobilière est un *Certificate with Redemption Threshold and Barrier without Possibility of Early Redemption* (produit n° C41), insérer :

Ce Certificat sans Possibilité de rachat anticipé assorti d'un seuil de rachat et d'une barrière permet aux investisseurs de recevoir un Montant en espèces à la Date de règlement, qui est lié au Niveau de référence final comme il l'est indiqué ci-dessous.

[Insérez si la Barrière est inférieure au Seuil de rachat final]

- [a) si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat, les investisseurs recevront le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;
- b) si le Niveau de référence final est [inférieur][égal ou inférieur] au Seuil de rachat, mais [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière, les investisseurs recevront un Montant en espèces égal au Niveau de référence spécifié à la Date de règlement;
- c) si le Niveau de référence final est [inférieur][égal ou inférieur] à la Barrière, le Certificat sera exposé de façon proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial.]

[Insérez si la Barrière est égale au Seuil de rachat final]

- a) si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière, les investisseurs recevront le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;
- b) si le Niveau de référence final est [inférieur][égal ou inférieur] à la Barrière, le Certificat sera exposé de façon proportionnelle à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un *Parachute Certificate* (produit n° C42), insérer :

Le Parachute Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. Les investisseurs bénéficient de l'augmentation des cours de l'Instrument sous-jacent en fonction du Prix d'exercice et du Facteur d'exposition. Si le Facteur d'exposition est supérieur à 100 %, l'exposition est soumise à un effet de levier. Au-dessous du Seuil Parachute, les investisseurs sont exposés aux pertes de valeur de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur]au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le produit du Prix d'Emission Initial par le ratio Niveau de référence final/Niveau de Référence et par le Facteur d'exposition.
- b) Si le Niveau de référence final est [égal ou supérieur][supérieur]au Seuil Parachute, les investisseurs reçoivent le Prix d'Emission Initial.
- c) Si le Niveau de référence final est [inférieur][égal ou inférieur]au Seuil Parachute, les investisseurs reçoivent le produit du Prix d'Emission Initial par le ratio Niveau de référence final/Seuil Parachute. Les investisseurs sont ainsi exposés à la performance négative de l'Instrument sous-jacent par rapport au Seuil Parachute.

En échange d'une limitation de la perte de valeur du Certificat, les investisseurs ne jouissent d'aucun autre droit sur l'Instrument sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes.)

[Si la Valeur mobilière est un Equity Protection Certificate (produit n° C43), insérer :

Le Equity Protection Certificate a un niveau de protection du montant investi dans lui jusqu'à l'échéance. Cette protection signifie qu'à l'échéance, au moins le montant protégé sera payé. Ce montant n'est pas garanti par un tiers. Il est seulement assuré par l'Émetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement.

Le Equity Protection Certificate est lié à la performance [de l'Instrument sous-jacent][des Composants du Panier]. Sous réserve du montant protégé [et du Montant maximum], les investisseurs sont ainsi négativement exposés de manière proportionnelle [à la performance de l'Instrument sous-jacent][à la performance moyenne des Composants du Panier] [avec un Facteur d'exposition.]

[Si la Valeur mobilière est un Twin Win Certificate with European Barrier Observation (produit n° C44), insérer :

Avec ce Twin Win Certificate, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le montant dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent:

- a) Si le Niveau de référence final est [supérieur][supérieur ou égal] au Niveau de référence initial, un montant égal au produit du Prix d'émission initial et [du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)][la somme de (i) un et (ii) le produit de ParticipationUp multipliée par la différence entre (A) le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur), diminué de (B) un];
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Niveau de référence initial et [supérieur][supérieur ou égal] à la Barrière, un montant égal au [Prix d'émission initial][le produit (i) du Prix d'émission initial et (ii) un montant égal à [deux moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)][la somme de un et du produit de (I) ParticipationDown et (II) la différence entre un moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]; ou
- c) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière, un montant égal à la performance négative de l'Instrument sous-jacent calculée comme le produit du Prix d'émission initial et du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)(exposition négative de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent).

[Si la Valeur mobilière est un Twin Win Certificate with European Barrier Observation with Cap (produit n° C45), insérer :

Avec ce Twin Win Certificate, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le montant dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent, limité par un plafond:

- a) Si le Niveau de référence final est [supérieur][supérieur ou égal] au Niveau de référence initial, un montant égal au produit du Prix d'émission initial et [le chiffre le plus bas entre (i) le Plafond et (ii) le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)][un additionné au chiffre le plus bas entre (i)- le Plafond et (ii) le produit de ParticipationUp et la différence entre (A) le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et le Niveau de référence initial (comme dénominateur), diminué de (B) un]

- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Niveau de référence initial et [supérieur][supérieur ou égal] à la Barrière, un montant égal au [Prix d'émission initial][le produit (i) du Prix d'émission initial et (ii) un montant égal à [deux moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]]la somme de un et du produit de (I) ParticipationDown et (II) la différence entre un moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]; ou
- c) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière, un montant égal à la participation de la performance négative de l'Instrument sous-jacent calculée comme le produit du Prix d'émission initial et du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)([multiplié par un divisé par le Gearing])(exposition négative de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent).

[Si la Valeur mobilière est un Twin Win Certificate with American Barrier Observation (produit n° C46), insérer :

Avec ce Twin Win Certificate, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le montant dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent:

- a) Si le Niveau de référence final est [supérieur][supérieur ou égal] au Niveau de référence initial, un montant égal au produit du Prix d'émission initial et [le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]]la somme de (i) un et (ii) le produit de la ParticipationUp multipliée par la différence entre (A) le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et le Niveau de référence initial (comme dénominateur), diminué de (B) un;
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Niveau de référence initial et que à chaque Date d'observation le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [supérieur][supérieur ou égal] à la Barrière, le montant égal au produit (i) du Prix d'émission initial et (ii) le montant égal à [deux moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]]la somme de un et du produit de (I) ParticipationDown et (II) la différence entre un moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]; ou
- c) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Niveau de référence initial et que à une Date d'observation quelconque le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière, un montant égal au produit du Prix d'émission initial et du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)(exposition négative de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent).

d)

[Si la Valeur mobilière est un Twin Win Certificate with American Barrier Observation with Cap (produit n° C47), insérer :

Avec ce Twin Win Certificate, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le montant dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent, limité par un plafond:

- a) Si le Niveau de référence final est [supérieur][supérieur ou égal] au Niveau de référence initial, un montant égal au produit du Prix d'émission initial et [le chiffre le plus bas entre (i) le Plafond et (ii) le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]]un additionné au chiffre le plus bas entre (i) le Plafond et (ii) le produit de ParticipationUp et la différence entre (A) le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur), diminué de (B) un]
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Niveau de référence initial et que à chaque Date d'observation le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [supérieur][supérieur ou égal] à la Barrière, un montant égal au [Prix d'émission initial][le produit (i) du Prix d'émission initial et (ii) le montant égal à [deux moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]]la somme de un et du produit de (I) ParticipationDown et (II) la différence entre un moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]; ou
- c) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Niveau de référence initial et que à une Date d'observation quelconque le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière, un montant égal au produit du Prix d'émission initial et du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)(exposition négative de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent).

d)

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Twin Win Certificate with European Barrier Observation (produit n° C48), insérer :

Une vérification sera effectuée pour cet Autocallable Twin Win Certificate with European Barrier Observation à une Date d'observation afin de déterminer si l'Instrument sous-jacent à cette date est [supérieur ou égal][supérieur] au Seuil de rachat. Si c'est le cas, le Certificate sera remboursé anticipativement [au Montant en espèces applicable correspondant à cette Date d'observation] [, qui est un montant égal au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

Si il n'y a pas d'accélération de l'échéance, les investisseur recevront un Montant en espèces lors de la Date de règlement. Ce Montant est déterminé en fonction du Niveau de référence final comme suit:

- a) Si le Niveau de référence final est [supérieur][supérieur ou égal] au Niveau de référence initial, un montant égal au produit du Prix d'émission initial et [du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)];
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Niveau de référence initial et [supérieur][supérieur ou égal] à la Barrière, un montant égal au produit (i) du Prix d'émission initial et (ii) un montant égal à [deux moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]; ou
- c) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière, un montant égal à la participation à la performance négative de l'Instrument sous-jacent calculé comme le produit du Prix d'émission initial et du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)(exposition négative de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent).

d)

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Twin Win Certificate with American Barrier Observation (produit n° C49), insérer :

Une vérification sera effectuée pour cet Autocallable Twin Win Certificate with American Barrier Observation à une Date d'observation afin de déterminer si l'Instrument sous-jacent à cette date est [supérieur ou égal][supérieur] au Seuil de rachat. Si c'est le cas, le Certificate sera remboursé anticipativement [au Montant en espèces applicable correspondant à cette Date d'observation] [, qui est un montant égal au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

Si il n'y a pas d'accélération à l'échéance, les investisseur recevront un Montant en espèces lors de la Date de règlement. Ce Montant est déterminé en fonction du Niveau de référence final comme suit:

- a) Si le Niveau de référence final est [supérieur][supérieur ou égal] au Niveau de référence initial, un montant égal au produit du Prix d'émission initial et [du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)];
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Niveau de référence initial et que à chaque Date d'observation le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [supérieur][supérieur ou égal] à la Barrière, un montant égal au produit (i) du Prix d'émission initial et (ii) le montant égal à deux moins le quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)]; et
- c) Si le Niveau de référence final est [inférieur][inférieur ou égal] au Niveau de référence initial et que à chaque Date d'observation le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière, un montant égal au produit du Prix d'émission initial et du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence initial (comme dénominateur)(exposition négative de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent).

[Si la Valeur mobilière est un Bonus Worst Of Certificate With European Barrier Observation (produit n° C50), insérer :

Avec ce Certificate les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le montant dépend de la performance des Composants du Panier.

- a) Si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier n'est pas [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière du Composant du Panier respectif, le Montant en espèces est égal au Montant bonus; ou
- b) Si le Niveau de référence final de un ou plusieurs Composants du Panier est [inférieur][inférieur ou égal] la Barrière du Composant du Panier respectif, le Montant en espèces est égal au produit (i) du [Prix d'émission initial] [Montant nominal] et (ii) le quotient du Niveau de référence Final du Composant du Panier le moins performant divisé par son Niveau de référence initial.

[Si la Valeur mobilière est un Bonus Worst Of Certificate With American Barrier Observation (produit n° C51), insérer :

Avec ce Certificate, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le montant dépend de la performance des Composants du Panier.

- a) Si le Montant de détermination de barrière de chaque Composant du Panier à chaque Date d'observation n'est pas [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière du Composant du Panier respectif, le Montant en espèces est égal au Montant bonus; ou
- b) Si le Montant de détermination de barrière de de un ou plusieurs Composants du Panier à chaque Date d'observation est [inférieur][inférieur ou égal] la Barrière du Composant du Panier respectif, le Montant en espèces est égal au produit (i) du [Prix d'émission initial] [Montant nominal] et (ii) le quotient du Niveau de référence Final du Composant du Panier le moins performant divisé par son Niveau de référence initial.

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Certificate (with instalment redemption) (produit n° C52), insérer :

Le Autocallable Certificate (with instalment redemption) est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont ce certificat fonctionne est le résultat de deux éléments clefs:

1. Remboursement par tranches

Le Certificat va être partiellement remboursé par le paiement du Montant en espèces de la Tranche à la Date de règlement de la Tranche. En outre, les investisseurs vont recevoir un Montant du coupon calculé sur base du Montant en espèces de la Tranche du à cette date.

Si il n'y a pas de remboursement anticipé, comme spécifié ci-dessous, les investisseurs recevront un Montant en espèces final à la Date de règlement. Ce montant est déterminé de la façon suivante:

- a) Si le Niveau de référence final de tous les Composants du Panier est [supérieur][supérieur ou égal] au Prix d'exercice applicable, les investisseurs recevront la somme du Montant résiduel le produit du Montant résiduel et du Pourcentage du Montant en espèces final;
- b) Si le Niveau de référence final de un ou plusieurs des Composants du Panier est [inférieur][inférieur ou égal] au Prix d'exercice applicable mais que le Niveau de référence final de tous les Composants du Panier est [supérieur][supérieur ou égal] à la Barrière applicable, les investisseurs recevront le Montant résiduel; ou
- c) Si le Niveau de référence final de n'importe quel Composant du Panier est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière applicable, les investisseurs recevront un montant égal au produit du Montant résiduel et de la Performance du Composant du Panier ayant la moins bonne Performance..

2. Remboursement anticipé

Une vérification sera effectuée pour cet Autocallable Certificate (with instalment redemption) à chaque Date d'observation afin de déterminer si le Niveau de référence de chaque Composant du Panier est [supérieur][supérieur ou égal] au Seuil de rachat approprié. Si le Niveau de référence de tous les Composants du Panier à une Date d'observation est [supérieur][supérieur ou égal] au Seuil de rachat approprié à une Date d'observation, le Certificate sera remboursé anticipativement par le paiement du Montant en espèces final qui sera la somme du Montant résiduel plus le produit du Montant résiduel et du Pourcentage du Montant en espèces anticipé pour cette Date d'observation.

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Outperformance Certificate (produit n° C53), insérer :

Une vérification sera effectuée pour cet Autocallable Outperformance Certificate à chaque Date d'observation afin de déterminer si l'Outperformance (qui est le montant par lequel la performance de l'Instrument sous-jacent long excède la performance de l'Instrument sous-jacent court) a cette date est [supérieure][supérieure ou égale] à l'Outperformance du Niveau du Prix d'exercice pour cette Date d'observation. Si c'est le cas, le Certificate sera remboursé anticipativement [au Montant en espèces applicable correspondant à cette Date d'observation] [, qui est un montant égal au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

Si il n'y a pas d'accélération de l'échéance, les investisseur recevront un Montant en espèces à la Date de règlement. Ce Montant est déterminé en fonction de l'Outperformance à la Date de valorisation comme suit:

- a) Si l'Outperformance à la Date de valorisation est [supérieure][supérieure ou égale] au Seuil de Pourcentage, le Montant de l'Outperformance;
- b) Si l'Outperformance à la Date de valorisation est [inférieure][inférieure ou égale] au Seuil de Pourcentage mais [supérieure][supérieure ou égale] à la Barrière de protection, le Prix d'émission initial; ou

- c) Si l'Outperformance à la Date de valorisation est [inférieure][inférieure ou égale] à la Barrière de protection, un montant reflétant la participation à l'Outperformance calculé. Comme le produit (i) du Prix d'émission initial et (ii) un plus l'Outperformance, limité à un minimum de zéro.

La performance de l'Instrument sous-jacent long pour tout jour concerné est le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent long pour un ce jour divisé par le Niveau de référence initial de l'Instrument sous-jacent long. La performance de l'Instrument sous-jacent court pour tout jour concerné est le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent court pour ce jour divisé par le Niveau de référence initial de l'Instrument sous-jacent court.

[Si la Valeur mobilière est un Range Certificate (produit n° C54), insérer :

Avec ce Range Certificate, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le montant dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent.

- a) Si le Niveau de référence final se situe dans une ou plusieurs des Ranges, le Montant en espèces sera celui correspondant à la Range la plus basse dans la table ci-dessous.
- b) Si le Niveau de référence final ne se situe pas dans une ou plusieurs Ranges, le Montant en espèces sera le Montant de protection.

Les investisseurs limitent leur rendement potentiel contre une limitation des pertes de capital potentielles.

Range	Montant en espèces
De [et incluant] [mais excluant] [insérez montant] à [et incluant] [mais excluant] [insérez montant]	[insérez montant]
De [et incluant] [mais excluant] [insérez montant] à [et incluant] [mais excluant] [insérez montant]	[insérez montant]
De [et incluant] [mais excluant] [insérez montant] à [et incluant] [mais excluant] [insérez montant]	[insérez montant]
De [et incluant] [mais excluant] [insérez montant] à [et incluant] [mais excluant] [insérez montant]	[insérez montant]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Bonus Certificate (produit n° C55), insérer :

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit :]

[Le paiement du coupon est conditionnel [pour les Dates d'observation du coupon suivantes [insérez dates]] et;

- a) si l'Instrument sous-jacent clôture [à ou au-dessus][au-dessus] du Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs reçoivent le Montant du coupon à la Date de paiement du coupon suivante.
- b) si l'Instrument sous-jacent clôture [à ou en-dessous][en-dessous] du Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, aucun paiement du coupon ne sera fait à la Date de paiement du coupon suivante.

[Le paiement du coupon est inconditionnel [pour les Dates d'observation du coupon suivantes [insérez dates]] et le Coupon Certificate donne droit au paiement du Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon.]

Une vérification sera effectuée pour ce Certificate [à chaque Date d'observation] [durant la Période d'observation respectives], afin de déterminer si l'Instrument sous-jacent [à cette date][à un quelconque moment][à un quelconque jour] durant la Période d'observation respectives] est [supérieur ou égal][supérieur] au Seuil de rachat. Si c'est le cas, le Certificate sera remboursé anticipativement [au Montant en espèces applicable correspondant à cette Date d'observation] [, qui est un montant égal au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

Si il n'y a pas d'accélération de l'échéance, les investisseurs recevront un Montant en espèces lors de la Date de règlement. Ce Montant est déterminé en fonction du Niveau de référence final comme suit:

- a) si le Niveau de référence Final est [supérieur ou égal][supérieur] à la Barrière, les investisseurs recevront à la Date de règlement, le Montant en espèces spécifié. Ce montant est égal au plus élevé entre (i) [insérez un montant] [plus le Montant additionnel ([insérez un montant]) et (ii) le produit du [Multiplicateur] [insérez un montant] et du Niveau final de référence de l'Instrument sous-jacent; ou
- b) si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière, les investisseurs recevront à la Date de règlement, le Montant en espèces. Ce montant est égal au [Montant de référence spécifié] [produit du Multiplicateur et du Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent].]

[Si la Valeur mobilière est un Delta One Certificate (produit n° C56), insérer :

[[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit :]

[Le paiement du coupon est conditionnel [pour les Dates d'observation du coupon suivantes [insérez dates]] et;

- c) Si l'Instrument sous-jacent clôture [à ou au-dessus][au-dessus] du Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs reçoivent un Montant du coupon à la Date de paiement du coupon suivante.
- d) Si l'Instrument sous-jacent clôture [à ou en-dessous][en-dessous] du Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, aucun paiement du coupon ne sera fait à la Date de paiement du coupon suivante.

[Le paiement du coupon est inconditionnel [pour les Dates de paiement du coupon suivantes [insérez dates]] et le Delta One Certificate donne droit au paiement du Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon.]

A la Date de règlement, les investisseurs recevront un Montant en espèces qui sera la produit du Montant nominal et du Niveau de référence final divisé par le Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Dual Fixed Rate Certificate (with instalment redemption)(produit n° C57), insérer :

Le Dual Fixed Rate Certificate (with instalment redemption) est lié à la performance [de l'Instrument sous-jacent][des Composants du Panier]. La façon dont ce certificat fonctionne est le résultat de [un][deux] élément[s] clef[s]:

1.] Coupons

Les paiements du coupon s'appliqueront et le Certificate donnera droit au paiement du Montant du coupon approprié (qui sera de [insérez montant]) aux Dates de paiement du coupon.

2.] Remboursement par tranche

Le Certificat va être partiellement remboursé par le paiement de Tranches du Montant en espèces à la Date de règlement du versement. En outre, les investisseurs vont recevoir un Montant du coupon calculé sur base des Tranches du Montant en espèces du à cette date.

Les investisseurs recevront un Montant en espèces final à la Date de règlement qui sera déterminé comme suit:

- a) Si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent][tous les Composants du Panier] est [supérieur][supérieur ou égal] à la Barrière [appropriée], les investisseurs recevront le Montant résiduel;
- b) Si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent][un Composant du Panier quelconque] est [inférieur][inférieur ou égal] à la Barrière appropriée, les investisseurs recevront un montant égal au produit du Montant résiduel et de la Performance de [l'Instrument sous-jacent][le Composant du Panier ayant la plus mauvaise performance].

[Si la Valeur mobilière est un Currency Chooser Basket Certificate (produit n° C58), insérer :

Ce Currency Chooser Basket Certificate garantit la protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui ne se produira qu'à l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie, mais uniquement par l'Émetteur, et est donc tributaire de la capacité de l'Émetteur à honorer ses engagements de paiement.

Le Currency Chooser Basket Certificate est lié à la performance des Composants du Panier.

Les pratiques standards du marché pour présenter les taux de change est la suivante: les taux de changes sont exposés comme la performance inverse de la Seconde devise, par ex. un Composant du Panier en hausse entraîne la dépréciation de la Seconde Devise par rapport à la Première Devise

et inversément, un Composant du Panier en baisse entraîne une appréciation de la Seconde Devise par rapport à la Première Devise. Dès lors, les investisseurs sont exposés inversément à la performance du Composant du Panier.

À la Date de règlement, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces qui est égal au produit de (a) le Multiplicateur, multiplié par (b) la somme de (i) [100] [insérer un montant] pour cent plus (ii) le produit de (A) la Facteur d'exposition multiplié par (B) la Performance du Panier de référence. Le Montant en espèces est soumis à un montant minimum égal au Montant nominal.

Performance de la devise individuelle: pour un Composant du Panier, la différence entre (a) un, moins (b) le quotient (i) du Niveau de référence final, divisé par (ii) le Niveau de référence initial.

Performance du Panier de référence: le plus élevé entre (a) zéro et (b) la moyenne arithmétique de la plus haute Performance de la devise individuelle et de la deuxième plus haute Performance de la devise individuelle.]

[Si la Valeur mobilière est un Certificate linked to a Basket (produit n° C59), insérer :

Les Certificats sont liés à la performance des Composants du Panier. La façon dont ces Certificats fonctionnent est le résultat des caractéristiques clés suivantes:

1. Paiements du coupon

[Insérer la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérer ce qui suit:

Les Valeurs mobilières donnent droit au paiement d'un Montant du coupon à chaque Date de paiement du coupon, et ce Montant du coupon sera un montant fixe de [insérer un montant] pour chaque Valeur mobilière.

2. Rachat

À la Date de règlement, les investisseurs recevront un montant égal au produit (a) du Montant nominal, multiplié par (b) le plus élevé entre (i) zéro, et (ii) la différence entre (A) un, moins (B) le produit (I) du Nombre de composants sous-performant du Panier [moins [insérer un nombre]], multiplié par (II) [insérer un nombre] [le quotient de [insérer un nombre] (en tant que numérateur) et [insérer un nombre] (en tant que dénominateur)]. [Le montant sera soumis à un maximum de [insérer un montant].]

Où le Nombre de composants sous-performants du Panier signifie le nombre de Composants du Panier pour lequel la Performance est inférieure à [ou égale à] la Barrière, et la Performance d'un Composant du Panier est déterminée par le quotient de (a) son Niveau de référence final, divisé par (b) son Niveau de référence Initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Rainbow Return Certificate (produit n° C60), insérer :

Le Rainbow Return Certificate est lié à la performance des Composants du Panier. À la Date de règlement, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces qui est déterminé comme suit:

- a) si le Rainbow Return est inférieur [ou égal] à [zéro] [la Barrière], le montant [nominal] [minimum] égal à [insérer un montant]; ou
- b) si le Rainbow Return est supérieur [ou égal] à [zéro] [la Barrière], un montant égal à la somme (i) [du Montant nominal] [insérer un montant], plus (ii) le produit (A) du Multiplicateur, multiplié par (B) le Facteur d'exposition, Multiplié par (C) le Rainbow Return.

Le Rainbow Return est égal à la somme:

- a) du produit de [insérer le poids 1]% multiplié par la plus haute Performance; plus
- b) du produit de [insérer le poids 2]% multiplié par la deuxième plus haute Performance; plus
- c) du produit de [insérer le poids 3]% multiplié par la plus basse Performance,

dans tous les cas, tel que déterminé par l'Agent de calcul.

La Performance signifie pour un Composant du Panier, la différence entre (a) le quotient (i) du Niveau de référence final (en tant que numérateur) par (ii) le Niveau de référence initial (en tant que dénominateur), moins (b) un.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Express Autocallable Certificate (no protection level) (produit n° C61), insérer :

Les Certificats sont liés à la performance des Composants du Panier. La façon dont ces Certificats fonctionnent est le résultat des caractéristiques clés suivantes:

[Insérer la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérer ce qui suit:

Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon dépend du Niveau de référence des Composants du Panier à la Date d'observation précédent immédiatement.

Une vérification sera effectuée pour ce Worst of Express Autocallable Certificate à chaque Date d'observation [(autre qu'une Date d'observation tombant à une Date de valorisation)] afin de déterminer si chaque Composant du Panier à cette date est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat pour ce Composant du Panier. Si c'est le cas, le Certificate sera racheté anticipativement [au Montant en espèces applicable correspondant à cette Date d'observation] [, qui est un montant égal au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

Si il n'y a pas de déchéance du terme, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminé en fonction du Niveau de référence final des Composants du Panier comme suit:

- a) si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal] [supérieur] à la Barrière respective de ce Composant du Panier, les investisseurs recevront à la Date de règlement un Montant en espèces spécifié, qui sera un montant égal à [100] [insérer un nombre] pour cent du Montant nominal; ou
- b) si le Niveau de référence final d'un quelconque Composant du Panier est [égal ou inférieur][inférieur] à sa Barrière, un montant égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) le quotient du Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant par rapport à son Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Phoenix Autocallable Certificate (no protection level) (produit n° C62), insérer :

[Insérer la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérer ce qui suit:

Un paiement du coupon est conditionnel [pour les Dates d'observation du coupon suivantes: [insérer des dates]] et si:

- a) aucun Événement de barrière n'est survenu à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du coupon à la Date de paiement du coupon correspondant à la Date d'observation du coupon, qui sera, pour chaque Montant nominal, le Montant de référence multiplié par la Valeur du coupon multipliée par le nombre de Dates d'observation du coupon précédant cette Date de paiement du coupon, moins les Montant du coupon, s'il y en a, payés précédemment pour chaque Montant nominal; ou
- b) un Événement de barrière est survenu à une Date d'observation du coupon, le Montant du coupon sera égal à zéro et aucun paiement du coupon ne sera fait à la Date de paiement du coupon correspondant à la Date d'observation du coupon.

Un Événement de barrière surviendra à une Date d'observation du coupon si le Niveau de référence d'au moins un Composant du Panier à cette Date d'observation du coupon est [égal ou inférieur][inférieur] au Seuil du coupon concerné pour ce Composant du Panier.]

Une vérification sera effectuée pour cet Worst of Phoenix Autocallable Certificate à chaque Date d'observation [(autre qu'une Date d'observation tombant à une Date de valorisation)] afin de déterminer si chaque Composant du Panier à cette date est [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat pour ce Composant du Panier. Si c'est le cas, le Certificate sera racheté anticipativement au Montant en espèces applicable correspondant à cette Date d'observation.

Si il n'y a pas de déchéance du terme, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminé en fonction du Niveau de référence final des Composants du Panier comme suit:

- c) si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal] [supérieur] à la Barrière respective de ce Composant du Panier, les investisseurs recevront à la Date de règlement un Montant en espèces spécifié, qui sera un montant égal au Montant nominal (égal à [insérer un montant]); ou
- d) si le Niveau de référence final d'un quelconque Composant du Panier est [égal ou inférieur][inférieur] à sa Barrière, un montant égal au produit (i) du Montant nominal (égal à [insérer un montant]) et (ii) le quotient du Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant par rapport à son Niveau de référence initial[, pour autant que le Montant en espèces soit soumis à un maximum (égal à [insérer un montant]).]

[Si la Valeur mobilière est un Lookback Certificate (no protection level) (produit n° C63), insérer :

Le Lookback Certificate est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont ce produit fonctionne est le résultat de trois caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[[Insérer la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérer ce qui suit :]

[Le Paiement du coupon est conditionnel [pour les Dates d'observation du coupon suivantes **insérer des dates**]] et si :

- a) le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal] [supérieur] au Seuil du coupon [pour une Date d'observation du coupon] [à une des Dates d'observation du coupon], les investisseurs recevront un Montant du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon; ou
- b) le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [inférieur ou égal] [inférieur] au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, aucun Montant du coupon ne sera payé **[à toute Date de paiement du coupon subséquente, nonobstant le paragraphe (a) ci-dessus] [à la prochaine Date de paiement du coupon. Dans ce cas, le Montant du coupon sera payé à une date ultérieure ou à la Date de paiement du coupon si [le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent] [l'Instrument sous-jacent clôture] [à ou au-dessus] [au-dessus] du Seuil du coupon [pour une Date d'observation du coupon] [à une des Dates d'observation du coupon subséquentes].]**

2. Rachat anticipé

Si le Niveau de Référence de l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur] [supérieur] au Seuil de rachat à l'une des Dates d'observation, le produit sera racheté par anticipation au Montant en espèces correspondant, qui est un montant égal au Niveau de référence spécifié. [Les Montants du coupon dus seront payés en sus.] [Tous les Montants du coupon seront faits en sus si les conditions du coupon se produisent.]

3. Rachat à l'échéance

Si l'échéance n'est pas avancée, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement déterminé en fonction du Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent comme suit :

- a) Si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur] [supérieur] à la Barrière à la Date de valorisation, les investisseurs recevront un montant égal au Niveau de référence spécifié.
- b) Si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est [égal ou inférieur] [inférieur] à la Barrière à la Date de valorisation, les investisseurs recevront un montant égal au produit (i) du Niveau de référence spécifié et (ii) du quotient de ce Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence minimal (comme dénominateur).

[Les Montants du coupon dus seront payés en sus.] [Tous les Montants du coupon seront payés en sus si les conditions du coupon se produisent.]

[Les investisseurs limitent leur rendement au Niveau de référence spécifié et aux Montants du coupon en échange d'une possibilité de rachat anticipé.]

[Si la Valeur mobilière est un **Coupon Certificate with Minimum Reference Level (produit n° C64), insérer :**

Le Coupon Certificate with Minimum Reference Level est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont ce produit fonctionne est le résultat de trois caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[[Insérer la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérer ce qui suit :]

[Le Paiement du coupon est conditionnel [pour les Dates d'observation du coupon suivantes **insérer des dates**]] et si :

- a) le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal] [supérieur] au Seuil du coupon [pour une Date d'observation du coupon] [à une des Dates d'observation du coupon], les investisseurs recevront un Montant du coupon [pour cette Date d'observation] à la prochaine Date de paiement du coupon; ou
- b) le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [inférieur ou égal] [inférieur] au Seuil du coupon [pour une Date d'observation du coupon], aucun Montant du coupon ne sera payé **[à toute Date de paiement du coupon subséquente, nonobstant le paragraphe (a) ci-dessus.] [à la prochaine Date de paiement du coupon. Dans ce cas, le Montant du coupon sera payé à une date ultérieure ou à la Date de paiement du coupon si [le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent / l'Instrument sous-jacent clôture] [à ou au-dessus] [au-dessus] du Seuil du coupon [pour une Date d'observation du coupon] [à une des Dates d'observation du coupon subséquentes].]**

2. Rachat anticipé

Si le Niveau de Référence de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal] [supérieur] au Seuil de rachat à l'une des Dates d'observation, le produit sera racheté par anticipation au Montant en espèces correspondant, qui est un montant égal au Niveau de référence spécifié. [Les Montants du coupon dus

seront payés en sus.] [Tous les Montants du coupon seront payés en sus si les conditions du coupon se produisent.]

3. Rachat à l'échéance

Si l'échéance n'est pas avancée, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement déterminé en fonction du Niveau de référence final de l'Instrument Sous-jacent comme suit :

- a) Si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur] [supérieur] à la Barrière,] les investisseurs recevront le Niveau de référence spécifié.
- b) Si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière,] les investisseurs recevront un montant égal au produit (i) du Niveau de référence spécifié et (ii) du quotient du Niveau de référence final (comme numérateur) et du Niveau de référence minimal (comme dénominateur).

[Les Montants du coupon dus seront payés en sus.] [Tous les Montants du coupon seront payés en sus si les conditions du coupon se produisent.]

Les investisseurs limitent leur rendement au Niveau de référence spécifié et aux Montants du coupon en échange d'une possibilité de rachat anticipé.]

[Si la Valeur mobilière est un Simplified Digital Variable Coupon Certificate (produit n° C65), insérer :

[Le Simplified Digital Variable Coupon Certificate garantit la protection à [100] [insérer un pourcentage s'il est supérieur à 100]% du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le Certificat sera racheté à l'échéance à un montant égal à [[100] [insérer un pourcentage s'il est supérieur à 100]%, du Prix d'émission initial.] [Les investisseurs recevront un Montant en espèces] d'un montant d'au moins le Niveau de référence spécifié au moment du rachat à l'échéance du Simplified Digital Variable Coupon Certificate [plus un Montant additionnel, dont le montant dépend du Niveau de référence final [de l'Instrument sous-jacent] [du Panier] et qui peut être inférieur aux Montants du coupon précédents en fonction du rendement [de l'Instrument sous-jacent] [du Panier] à la Date de valorisation et du nombre de Dates d'observation du coupon précédentes. [Le Montant additionnel [ne sera pas inférieur au Montant minimal] [et] [ne sera pas supérieur au Montant maximal]]. Le rachat, qui n'interviendra pas avant l'échéance, n'est pas garanti par un tiers, mais uniquement assuré par l'Émetteur et dépend donc de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement.

Pour chaque Date d'observation du coupon, un Montant du coupon sera payé à la Date de paiement du coupon suivante (à l'exclusion de la Date de règlement).

Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon (à l'exclusion de la Date de règlement) dépend [du Niveau de référence du Panier] [de la Valeur du Niveau de référence concerné de l'Instrument sous-jacent] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon et de si cette Date d'observation du coupon tombe plus tôt ou plus tard pendant la durée de vie du Certificat.

Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon (à l'exclusion de la Date de règlement) sera calculé comme (i) le Niveau de référence spécifié, multiplié par (ii) le Facteur d'exposition, multiplié par (iii) un divisé par le Diviseur du coupon, et ensuite multiplié par (iv) [la Valeur du Niveau de référence concerné de l'Instrument sous-jacent] [le Niveau de référence du Panier] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon, divisé par le Niveau de référence initial [de l'Instrument sous-jacent] [du Panier], moins un (le "**Rendement de l'Instrument sous-jacent**"). [Le Montant du coupon [ne sera pas inférieur au Montant minimal] [et] [ne sera pas supérieur au Montant maximal].]

Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon, et le Diviseur du coupon peut être plus élevé pour les Dates d'observation du coupon ultérieures, ce qui entraînera une réduction proportionnelle plus grande des Montants du coupon pour les Dates de paiement du coupon tombant plus tard.]

[Si la Valeur mobilière est un Call Warrant ou un Discount Call Warrant (produit n° W1), insérer :

Ce Call Warrant permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés (avec un effet de levier) à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si l'Instrument sous-jacent est [égal ou inférieur][inférieur] au Prix d'exercice. A la Date de règlement, ils reçoivent un Montant en espèces, égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice. S'il s'agit d'un Discount Call Warrant, le Montant en espèces est limité au Montant maximal. Si le Niveau de référence final est [égal ou inférieur][inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Put Warrant ou un Discount Put Warrant (produit n° W2), insérer :

Ce Put Warrant permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés (avec un effet de levier) à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si l'Instrument sous-jacent [atteint ou dépasse][dépasse] le Prix d'exercice. A la Date de règlement, ils reçoivent un Montant en espèces, égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Prix d'exercice et le Niveau de référence final. S'il s'agit d'un Discount Put Warrant, le Montant en espèces est limité au Montant maximal. Si le Niveau de référence final [atteint ou dépasse][dépasse] le Prix d'exercice, les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo (Knock Out) Call Warrant (produit n° W3), insérer :

Ce Turbo Call Warrant permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si l'Instrument sous-jacent devient [égal ou inférieur][inférieur] à la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation (Evénement Barrière). A la Date de règlement, ils reçoivent un Montant en espèces, égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice.

Si, à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation, le prix de l'Instrument sous-jacent devient égal ou inférieur à la Barrière, le Turbo Call Warrant expire immédiatement, et les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo (Knock Out) Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W4), insérer :

Ce Turbo Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si l'Instrument sous-jacent ou bien l'indice X-DAX® devient [égal ou inférieur][inférieur] à la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation (Evénement Barrière). A la Date de règlement, ils reçoivent un Montant en espèces, égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice.

Si, à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation, le prix de l'Instrument sous-jacent ou l'Indice X-DAX® devient [égal ou inférieur][inférieur] à la Barrière, le Turbo Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index expire immédiatement, et les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo (Knock Out) Put Warrant (produit n° W5), insérer :

Ce Turbo Put Warrant permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si l'Instrument sous-jacent devient [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation (Evénement Barrière). A la Date de règlement, ils reçoivent un Montant en espèces, égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Prix d'exercice et le Niveau de référence final.

Si, à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation, l'Instrument sous-jacent atteint la Barrière ou la dépasse, le Turbo Put Warrant expire immédiatement, et les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo (Knock Out) Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W6), insérer :

Ce Turbo Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si le prix de l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® [atteint ou dépasse][dépasse] la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation (Événement Barrière). A la Date de règlement, ils reçoivent un Montant en espèces, égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Prix d'exercice et le Niveau de référence final.

Si, à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation, le prix de l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® [atteint ou dépasse][dépasse] la Barrière, le Turbo Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index expire immédiatement, et les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini BEST (Knock Out Perpetual) Call Warrant (produit n° W7), insérer :

Ce Turbo Infini BEST Call Warrant à échéance ouverte permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si le prix de l'Instrument sous-jacent devient [égal ou inférieur][inférieur] à la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation (Événement Barrière).

Si, à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation, le prix de l'Instrument sous-jacent devient [égal ou inférieur][inférieur] à la Barrière, le Turbo Infini BEST Call Warrant expire immédiatement, et les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.

Si aucun Événement Barrière ne se produit, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement – après exercice de la Valeur mobilière à une Date d'exercice ou expiration au gré de l'Émetteur à une Date de rachat – un Montant en espèces égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice.

Du fait de l'absence de date d'échéance, le Prix d'exercice initial du produit est actualisé quotidiennement en fonction des taux d'emprunt sur les marchés appropriés afin de tenir compte de l'Élément de financement supporté par l'Émetteur.

En outre, si l'Instrument sous-jacent est une action ou un indice de prix, lorsqu'un dividende est versé en espèces par l'Émetteur de l'Instrument sous-jacent ou, selon le cas, par le Promoteur de l'Indice, la Date d'actualisation du dividende constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est réduit du Facteur Dividende approprié, lequel tient compte des dividendes versés après déduction du montant des taxes et autres charges similaires.

Si l'Instrument sous-jacent est un contrat à terme (future), tout jour où se produit un Événement de substitution constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est ajusté par déduction de la différence entre le dernier Niveau de Référence de l'Instrument sous-jacent à remplacer et le Niveau de référence du Contrat à terme (future) de substitution et par déduction des Frais de passage si ceux-ci sont pris en compte.

La Barrière est en fin de compte égale au Prix d'exercice applicable un tel jour.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini BEST (Knock Out Perpetual) Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W8), insérer :

Ce Turbo Infini BEST Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index par l'indice X-DAX® et à échéance ouverte permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si l'Instrument sous-jacent ou bien l'indice X-DAX® devient [égal ou inférieur][inférieur] à la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation (Événement Barrière).

Si, à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation, le prix de l'Instrument sous-jacent ou l'Indice X-DAX® devient égal ou inférieur à la Barrière, le Turbo Infini BEST Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index expire immédiatement, et les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.

Si aucun Événement Barrière ne se produit, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement – après exercice de la Valeur mobilière à une Date d'exercice ou expiration au gré de l'Émetteur à une Date de rachat – un Montant en espèces égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice.

Du fait de l'absence de date d'échéance, le Prix d'exercice initial du produit est actualisé quotidiennement en fonction des taux d'emprunt sur les marchés appropriés afin de tenir compte de l'Élément de financement supporté par l'Émetteur.

En outre, si l'Instrument sous-jacent est une action ou un indice de prix, lorsqu'un dividende est versé en espèces par l'Émetteur de l'Instrument sous-jacent ou, selon le cas, par le Promoteur de l'Indice, la Date d'actualisation du dividende constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est réduit du Facteur Dividende approprié, lequel tient compte des dividendes versés après déduction du montant des taxes et autres charges similaires.

Si l'Instrument sous-jacent est un contrat à terme (future), tout jour où se produit un Événement de substitution constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est ajusté par déduction de la différence entre le dernier Niveau de Référence de l'Instrument sous-jacent à remplacer et le Niveau de Référence du Contrat à terme (future) de substitution et par déduction des Frais de passage si ceux-ci sont pris en compte.

La Barrière est en fin de compte égale au Prix d'exercice applicable un tel jour.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini BEST (Knock Out Perpetual) Put Warrant (produit n° W9), insérer :

Ce Turbo Infini BEST Put Warrant à échéance ouverte permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si l'Instrument sous-jacent devient [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation (Événement Barrière).

Si, à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation, l'Instrument sous-jacent atteint ou dépasse la Barrière, le Turbo Infini BEST Put Warrant expire immédiatement, et les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.

Si aucun Événement Barrière ne se produit, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement – après exercice de la Valeur mobilière à une Date d'exercice ou expiration au gré de l'Émetteur à une Date de rachat – un Montant en espèces égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Prix d'exercice et le Niveau de référence final.

Du fait de l'absence de date d'échéance, le Prix d'exercice initial du produit est actualisé quotidiennement en fonction des taux d'emprunt sur les marchés appropriés afin de tenir compte de l'Élément de financement supporté par l'Émetteur.

En outre, si l'Instrument sous-jacent est une action ou un indice de prix, lorsqu'un dividende est versé en espèces par l'Émetteur de l'Instrument sous-jacent ou, selon le cas, par le Promoteur de l'Indice, la Date d'actualisation du dividende constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est réduit du Facteur Dividende approprié, lequel tient compte des dividendes versés après déduction du montant des taxes et autres charges similaires.

Si l'Instrument sous-jacent est un contrat à terme (future), tout jour où se produit un Événement de substitution constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est ajusté par déduction de la différence entre le dernier Niveau de Référence de l'Instrument sous-jacent à remplacer et le Niveau de Référence du Contrat à terme (future) de substitution et par déduction des Frais de passage si ceux-ci sont pris en compte.

La Barrière est en fin de compte égale au Prix d'exercice applicable un tel jour.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini BEST (Knock Out Perpetual) Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W10), insérer :

Ce Turbo Infini BEST Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index par l'indice X-DAX® et à échéance ouverte permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque de ne recevoir que le Montant minimal si l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® atteint ou dépasse la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation (Événement Barrière).

Si, à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation, le prix de l'Instrument sous-jacent ou l'Indice X-DAX® [atteint ou dépasse][dépasse] la Barrière, le Turbo Infini BEST Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index expire immédiatement, et les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.

Si aucun Événement Barrière ne se produit, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement – après exercice de la Valeur mobilière à une Date d'exercice ou expiration au gré de l'Émetteur à une Date

de rachat – un Montant en espèces égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Prix d'exercice et le Niveau de référence final.

Du fait de l'absence de date d'échéance, le Prix d'exercice initial du produit est actualisé quotidiennement en fonction des taux d'emprunt sur les marchés appropriés afin de tenir compte de l'Élément de financement supporté par l'Émetteur.

En outre, si l'Instrument sous-jacent est une action ou un indice de prix, lorsqu'un dividende est versé en espèces par l'émetteur de l'Instrument sous-jacent ou, selon le cas, par le Promoteur de l'Indice, la Date d'actualisation du dividende constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est réduit du Facteur Dividende approprié, lequel tient compte des dividendes versés après déduction du montant des taxes et autres charges similaires.

Si l'Instrument sous-jacent est un contrat à terme (future), tout jour où se produit un Événement de substitution constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est ajusté par déduction de la différence entre le dernier Niveau de Référence de l'Instrument sous-jacent à remplacer et le Niveau de Référence du Contrat à terme (future) de substitution et par déduction des Frais de passage si ceux-ci sont pris en compte.

La Barrière est en fin de compte égale au Prix d'exercice applicable un tel jour.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini (Knock Out Perpetual) Call Warrant (produit n° W11), insérer :

Ce Turbo Infini Call Warrant à échéance ouverte permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque que le Turbo Infini Call Warrant expire immédiatement (Événement Barrière) si l'Instrument sous-jacent devient égal ou inférieur à la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation. Dans un tel cas, ils reçoivent un Montant en espèces, égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Niveau Stop Loss de Référence défini par l'Émetteur et le Prix d'exercice. Si, à la date concernée, l'Instrument sous-jacent est égal ou inférieur au Prix d'exercice – ce qui peut se produire lorsque l'Instrument sous-jacent subit de fortes variations au moment de l'Événement Barrière – les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.

Si aucun Événement Barrière ne se produit, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement – après exercice de la Valeur mobilière à une Date d'exercice ou expiration au gré de l'Émetteur à une Date de rachat – un Montant en espèces égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice.

Du fait de l'absence de date d'échéance, le Prix d'exercice initial du produit est actualisé quotidiennement en fonction des taux d'emprunt sur les marchés appropriés afin de tenir compte de l'Élément de financement supporté par l'Émetteur.

En outre, si l'Instrument sous-jacent est une action ou un indice de prix, lorsqu'un dividende est versé en espèces par l'émetteur de l'Instrument sous-jacent ou, selon le cas, par le Promoteur de l'Indice, la Date d'actualisation du dividende constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est réduit du Facteur Dividende approprié, lequel tient compte des dividendes versés après déduction du montant des taxes et autres charges similaires.

Si l'Instrument sous-jacent est un contrat à terme (future), tout jour où se produit un Événement de substitution constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est ajusté par déduction de la différence entre le dernier Niveau de Référence de l'Instrument sous-jacent à remplacer et le Niveau de Référence du Contrat à terme (future) de substitution et par déduction des Frais de passage si ceux-ci sont pris en compte.

Enfin, la Barrière initialement applicable est également ajustée à chaque Date d'actualisation ultérieure de sorte que, dans chaque cas, elle soit égale à la somme du Prix d'exercice pertinent et du Montant d'Actualisation de la Barrière. Le Montant d'Actualisation de la Barrière est égal au produit du Prix d'exercice applicable par le Facteur d'Actualisation de la Barrière, le niveau dudit Facteur d'Actualisation étant susceptible d'être redéfini par rapport au niveau qui était le sien à la Date d'Emission, ce à la discrétion raisonnable de l'Émetteur et pour éviter que la Valeur mobilière n'expire avec une valeur nulle et ne donne lieu à aucun paiement après l'occurrence d'un Événement Barrière, ce avec la même probabilité d'occurrence que lors de son émission (en tenant compte de la volatilité et de la liquidité de l'Instrument sous-jacent).]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini (Knock Out Perpetual) Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W12), insérer :

Ce Turbo Infini Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index et à échéance ouverte permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque que le Turbo Infini Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index expire immédiatement (Evénement Barrière) si l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® devient égal ou inférieur à la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation. Dans un tel cas, ils reçoivent un Montant en espèces, égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Niveau Stop Loss de Référence défini par l'Émetteur et le Prix d'exercice. Si, à la date concernée, l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® est égal ou inférieur au Prix d'exercice – ce qui peut se produire lorsque l'Instrument sous-jacent subit de fortes variations au moment de l'Evénement Barrière – les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.

Si aucun Evénement Barrière ne se produit, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement – après exercice de la Valeur mobilière à une Date d'exercice ou expiration au gré de l'Émetteur à une Date de rachat – un Montant en espèces égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice.

Du fait de l'absence de date d'échéance, le Prix d'exercice initial du produit est actualisé quotidiennement en fonction des taux d'emprunt sur les marchés appropriés afin de tenir compte de l'Élément de financement supporté par l'Émetteur.

En outre, si l'Instrument sous-jacent est une action ou un indice de prix, lorsqu'un dividende est versé en espèces par l'émetteur de l'Instrument sous-jacent ou, selon le cas, par le Promoteur de l'Indice, la Date d'actualisation du dividende constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est réduit du Facteur Dividende approprié, lequel tient compte des dividendes versés après déduction du montant des taxes et autres charges similaires.

Si l'Instrument sous-jacent est un contrat à terme (future), tout jour où se produit un Evénement de substitution constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est ajusté en fonction de la différence entre le dernier Niveau de Référence de l'Instrument sous-jacent à remplacer et celui du Contrat à terme (future) de substitution, duquel sont retranchés les Frais de passage si ceux-ci sont pris en compte.

Enfin, la Barrière initialement applicable est également ajustée à chaque Date d'actualisation ultérieure de sorte que, dans chaque cas, elle soit égale à la somme du Prix d'exercice pertinent et du Montant d'Actualisation de la Barrière. Le Montant d'Actualisation de la Barrière est égal au produit du Prix d'exercice applicable par le Facteur d'Actualisation de la Barrière, le niveau dudit Facteur d'Actualisation étant susceptible d'être redéfini par rapport au niveau qui était le sien à la Date d'Emission, ce à la discrétion raisonnable de l'Émetteur et pour éviter que la Valeur mobilière n'expire avec une valeur nulle et ne donne lieu à aucun paiement après l'occurrence d'un Evénement Barrière, ce avec la même probabilité d'occurrence que lors de son émission (en tenant compte de la volatilité et de la liquidité de l'Instrument sous-jacent).]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini (Knock Out Perpetual) Put Warrant (produit n° W13), insérer :

Ce Turbo Infini Put Warrant à échéance ouverte permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition démultipliée (avec effet de levier) à l'évolution négative de l'Instrument sous-jacent.

Toutefois, les investisseurs sont également exposés, avec un effet de levier, à l'évolution positive de l'Instrument sous-jacent de même qu'au risque que le Turbo Infini Put Warrant expire immédiatement (Evénement Barrière) si l'Instrument sous-jacent atteint ou dépasse la Barrière à un quelconque moment au cours de la Dates d'observation. Dans un tel cas, ils reçoivent un Montant en espèces, égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Prix d'exercice et le Niveau Stop Loss de Référence défini par l'Émetteur. Si, à la date concernée, l'Instrument sous-jacent est [égal ou supérieur][supérieur] au Prix d'exercice – ce qui peut se produire lorsque l'Instrument sous-jacent subit de fortes variations au moment de l'Evénement Barrière – les investisseurs ne reçoivent que le Montant minimal.

Si aucun Evénement Barrière ne se produit, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement – après exercice de la Valeur mobilière à une Date d'exercice ou expiration au gré de l'Émetteur à une Date de rachat – un Montant en espèces égal au produit du Multiplicateur par la différence, si elle est positive, entre le Prix d'exercice et le Niveau de référence final.

Du fait de l'absence de date d'échéance, le Prix d'exercice initial du produit est actualisé quotidiennement en fonction des taux d'emprunt sur les marchés appropriés afin de tenir compte de l'Élément de financement supporté par l'Émetteur.

En outre, si l'Instrument sous-jacent est une action ou un indice de prix, lorsqu'un dividende est versé en espèces par l'émetteur de l'Instrument sous-jacent ou, selon le cas, par le Promoteur de l'Indice, la Date d'actualisation du dividende constitue une Date d'Actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est réduit du Facteur Dividende approprié, lequel tient compte des dividendes versés après déduction du montant des taxes et autres charges similaires.

Si l'Instrument sous-jacent est un contrat à terme (future), tout jour où se produit un Evénement de substitution constitue une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice est ajusté par déduction de la différence entre le dernier Niveau de Référence de l'Instrument sous-jacent à

remplacer et le Niveau de Référence du Contrat à terme (future) de substitution et par déduction des Frais de passage si ceux-ci sont pris en compte.

Enfin, la Barrière initialement applicable est également ajustée à chaque Date d'actualisation ultérieure de sorte que, dans chaque cas, elle soit égale à la différence entre le Prix d'exercice pertinent et le Montant d'Actualisation de la Barrière. Le Montant d'Actualisation de la Barrière est égal au produit du Prix d'exercice applicable par le Facteur d'Actualisation de la Barrière, le niveau dudit Facteur d'Actualisation étant susceptible d'être redéfini par rapport au niveau qui était le sien à la Date d'Emission, ce à la discrétion raisonnable de l'Émetteur et pour éviter que la Valeur mobilière n'expire avec une valeur nulle et ne donne lieu à aucun paiement après l'occurrence d'un Événement Barrière, ce avec la même probabilité d'occurrence que lors de son émission (en tenant compte de la volatilité et de la liquidité de l'Instrument sous-jacent).

Au cours de la durée de vie du produit, les investisseurs ne recevront pas de revenus, tels que des intérêts. Ils ne bénéficieront d'aucun des droits liés au Sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes.))

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini (Knock Out Perpetual) Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W14), insérer :

Les investisseurs peuvent être exposés de manière disproportionnée (avec levier) à l'évolution à la baisse de l'Instrument sous-jacent avec ce Turbo Infini Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index et sans date de règlement fixe.

Les investisseurs sont également exposés à l'évolution à la hausse de l'Instrument sous-jacent et supportent le risque d'échéance immédiate du Turbo Infini Put Warrant with additional barrier determination X-DAX® Index (Événement de barrière) si l'Instrument sous-jacent ou le X-DAX® Index atteint ou dépasse la Barrière pendant la Période d'observation. Dans ce cas, le Montant en espèces que les investisseurs percevront sera le produit du Multiplicateur et du montant de l'écart négatif entre le Niveau Stop Loss de référence défini par l'émetteur et le Prix d'exercice. Si, au moment opportun, l'Instrument sous-jacent ou le X-DAX® Index est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice – ce qui peut notamment se produire en cas de forte fluctuation de l'Instrument sous-jacent en cas d'Événement de barrière – les investisseurs ne percevront que le Montant minimal.

Si aucun Événement de barrière ne survient, le Montant en espèces que les investisseurs perçoivent à la Date de règlement, suite à l'Exercice de la Valeur mobilière à une Date d'exercice ou à la clôture par l'Émetteur prenant effet à une Date de rachat, le produit du Multiplicateur et du montant de l'écart négatif entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice.

En raison de l'absence d'échéance fixe, le produit est conçu de façon à ce que le Prix d'exercice initial soit ajusté quotidiennement pour refléter un Élément de financement encouru par l'Émetteur sur la base des taux d'emprunt en vigueur sur le marché concerné.

En outre, si l'Instrument sous-jacent est une action ou un indice de prix, en cas de versement de dividendes en numéraire par l'émetteur de l'Instrument sous-jacent ou, le cas échéant, le promoteur de l'indice, la Date d'actualisation du dividende est une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice sera réduit du Facteur Dividende correspondant, qui tient compte des dividendes versés moins un montant d'actualisation pour impôts et autres charges similaires y afférent(e)s.

Si l'Instrument sous-jacent est un contrat à terme (future), toute date à laquelle survient un Replacement Event est une Date d'actualisation supplémentaire, et le Prix d'exercice sera ajusté de la différence entre le dernier Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à remplacer et le contrat à terme (future) de substitution désigné, si les Coûts de rotation sont pris en compte, moins les Coûts de rotation.

Enfin, la Barrière initiale est également ajustée à chaque Date d'actualisation suivante afin d'être toujours égale au Prix d'exercice concerné moins le Montant d'actualisation de la Barrière. Le Montant d'actualisation de la Barrière est le produit du Prix d'exercice applicable et du Facteur d'actualisation de la Barrière, l'Émetteur pouvant, s'il le juge nécessaire, modifier ce dernier à une Date d'actualisation, par rapport à son niveau à la Date d'émission afin d'éviter l'échéance de la valeur mobilière sans valeur et sans paiement suite à un Événement de barrière avec la même probabilité que lors de son émission (en tenant compte de la volatilité et de la liquidité de l'Instrument sous-jacent).]

[Si la Valeur mobilière est un One Touch Single Barrier Call Warrant (produit n° W15), insérer :

Avec ce One Touch Single Barrier Call Warrant, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces prédéterminé selon l'évolution de l'Instrument sous-jacent avant l'échéance.

Ils prennent également le risque de ne recevoir que le Montant minimal en cas de Knock In Event.

Si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou dépasse][dépasse] la Barrière (événement appelé « Knock In Event ») pendant la Période d'observation, le One Touch Single Barrier Call Warrant arrivera immédiatement à échéance et les investisseurs recevront le Montant One Touch prédéfini.

Si le Montant de détermination de la barrière n'a pas [atteint ou dépassé][dépassé] la Barrière pendant la Période d'observation, les investisseurs de reçoivent que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un One Touch Single Barrier Put Warrant (produit n° W16), insérer :

Avec ce One Touch Single Barrier Put Warrant, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces prédéterminé selon l'évolution de l'Instrument sous-jacent avant l'échéance.

Ils prennent également le risque de ne recevoir que le Montant minimal en cas de Knock In Event.

Si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière (événement appelé « Knock In Event ») pendant la Période d'observation, le One Touch Single Barrier Put Warrant arrivera immédiatement à échéance et les investisseurs recevront le Montant One Touch prédéfini.

Si le Montant de détermination de la Barrière n'a pas [atteint ou n'est pas descendu sous][n'est pas descendu sous] la Barrière pendant la Période d'observation, les investisseurs de reçoivent que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un One Touch Dual Barrier Warrant (produit n° W17), insérer :

Avec ce One Touch Dual Barrier Warrant, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces prédéterminé selon l'évolution de l'Instrument sous-jacent avant l'échéance.

Ils prennent également le risque de ne recevoir que le Montant minimal en cas de Knock In Event.

Si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière inférieure ou [atteint ou dépasse][dépasse] la Barrière supérieure (événement appelé « Knock In Event ») pendant la Période d'observation, le One Touch Dual Barrier Warrant arrivera immédiatement à échéance et les investisseurs recevront le Montant One Touch prédéfini.

Si le Montant de détermination de la Barrière n'a pas [atteint ou n'est pas descendu sous][descendu sous] la Barrière inférieure ou n'a pas [atteint ni dépassé][dépassé] la Barrière supérieure pendant la Période d'observation, les investisseurs de reçoivent que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un No Touch Single Barrier Call Warrant (produit n° W18), insérer :

Avec ce No Touch Single Barrier Call Warrant, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces prédéterminé selon l'évolution de l'Instrument sous-jacent avant l'échéance.

Ils prennent également le risque de ne recevoir que le Montant minimal en cas d'Événement de barrière.

Si le Montant de détermination de la Barrière [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous][n'est pas descendu sous] la Barrière pendant la Période d'observation, le Montant en espèces correspond au Montant No Touch prédéfini.

Si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière (événement appelé « Événement de barrière ») pendant la Période d'observation, le No Touch Single Barrier Call Warrant arrivera immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un No Touch Single Barrier Put Warrant (produit n° W19), insérer :

Avec ce No Touch Single Barrier Put Warrant, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces prédéterminé selon l'évolution de l'Instrument sous-jacent avant l'échéance.

Ils prennent également le risque de ne recevoir que le Montant minimal en cas d'Événement de barrière.

Si le Montant de détermination de la Barrière n'a pas [atteint ou dépassé][dépassé] la Barrière pendant la Période d'observation, le Montant en espèces correspond au Montant No Touch prédéfini.

Si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou dépasse][dépasse] la Barrière (événement appelé « Événement de barrière ») pendant la Période d'observation, le No Touch Single Barrier Put Warrant arrivera immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Inline Put Warrant (produit n° W20), insérer :

Avec ce Inline Warrant, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces prédéterminé selon l'évolution de l'Instrument sous-jacent avant l'échéance.

Ils prennent également le risque de ne recevoir que le Montant minimal en cas d'Événement de barrière.

Si le Montant de détermination de la Barrière [n'atteint pas ou ne descend pas sous][ne descend pas sous] la Barrière inférieure prédéterminée ou [n'atteint ni ne dépasse][ne dépasse] pas la Barrière supérieure prédéterminée pendant la Période d'observation, le Montant en espèces correspond au Montant No Touch prédéfini.

Si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière inférieure prédéterminée ou [atteint ou dépasse][dépasse] la Barrière supérieure prédéterminée (événement appelé « Événement de barrière ») pendant la Période d'observation, le Inline Warrant arrivera immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Digital Call Warrant (produit n° W21), insérer :

Avec ce Digital Call Warrant, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces prédéterminé selon l'évolution de l'Instrument sous-jacent avant l'échéance.

Ils prennent également le risque de ne recevoir que le Montant minimal.

Si le Niveau final de référence est [supérieur ou égal][supérieur] à la Barrière, le Montant en espèces correspond au Montant Digital prédéterminé.

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière, les investisseurs ne recevront que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Digital Put Warrant (produit n° W22), insérer :

Avec ce Digital Put Warrant, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces prédéterminé selon l'évolution de l'Instrument sous-jacent avant l'échéance.

Ils prennent également le risque de ne recevoir que le Montant minimal.

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière, le Montant en espèces correspond au Montant Digital prédéterminé.

Si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] à la Barrière, les investisseurs ne recevront que le Montant minimal.]

[Si la Valeur mobilière est un Down and Out Put Barrier Warrant (produit n° W23), insérer :

Les investisseurs peuvent être exposés de manière disproportionnée (avec levier) à l'évolution à la baisse de l'Instrument sous-jacent avec ce Down and Out Put Barrier Warrant.

Les investisseurs prennent le risque de ne recevoir que le Montant minimal si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou descend][descend sous] sous la Barrière pendant la Période d'observation ou si le Niveau de référence final est supérieur ou égal au Prix d'exercice.

Si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière pendant la Période d'observation, le Down and Out Put Barrier Warrant arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal.]

Si le Montant de détermination de la Barrière [n'atteint pas ou ne descend pas sous][ne descend pas sous] la Barrière pendant la Période d'observation, mais que le Niveau de référence final est supérieur ou égal au Prix d'exercice, les investisseurs ne recevront quand même que le Montant minimal.

Si toutefois le Montant de détermination de la Barrière [n'atteint pas ou ne descend pas sous][ne descend pas sous] la Barrière pendant la Période d'observation et que le Niveau de référence final est inférieur au Prix d'exercice, le Montant en espèces correspond au produit du Multiplicateur et du montant de l'écart négatif entre le Niveau de référence final et le Prix d'exercice.]

[Si la Valeur mobilière est un Up and Out Call Barrier Warrant (produit n° W24), insérer :

Les investisseurs peuvent être exposés de manière disproportionnée (avec levier) à l'évolution à la hausse de l'Instrument sous-jacent avec ce Up and Out Call Barrier Warrant.

Les investisseurs prennent le risque de ne recevoir que le Montant minimal si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou dépasse][dépasse] la Barrière pendant la Période d'observation ou si le Niveau de référence final est inférieur ou égal au Prix d'exercice.

Si le Montant de détermination de la Barrière [atteint ou dépasse][dépasse] la Barrière pendant la Période d'observation, le Up and Out Call Barrier Warrant arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal.

Si le Montant de détermination de la Barrière [n'atteint ni ne dépasse][ne dépasse] la Barrière pendant la Période d'observation, mais que le Niveau de référence final est inférieur ou égal au Prix d'exercice, les investisseurs ne recevront quand même que le Montant minimal.

Si toutefois le Montant de détermination de la Barrière [n'atteint ni ne dépasse][ne dépasse] la Barrière pendant la Période d'observation et que le Niveau de référence final est supérieur au Prix d'exercice, le Montant en espèces correspond au produit du Multiplicateur et du montant de l'écart positif entre le Niveau final de référence et le Prix d'exercice.]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Convertible Note (Livraison physique) (produit n° N1), insérer :

Le Reverse Convertible Note est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte de deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit :

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué aux Dates de paiement du Coupon ou][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

[Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.]

2. Rachat à l'échéance

a) A la date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice.

b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent la part de l'Instrument sous-jacent correspondant au Multiplicateur ou, le cas échéant, les actifs correspondants au Montant de livraison physique et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en numéraire dans la Devise de règlement pour chaque Reverse Convertible Note.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Convertible Note (Règlement en numéraire) (produit n° N2), insérer :

Le Reverse Convertible Note est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte de deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

[Insérez pour les taux fixes ou les taux variables : L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué aux Dates de paiement du Coupon ou][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé].]

[Insérez pour les taux fixes jusqu'aux taux variables : Pendant la durée, les investisseurs reçoivent des paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon. L'Obligation paie un Coupon fixe [à la] [aux] [Date[s] de paiement du coupon pour [la] [les] [Période[s] du coupon suivante[s] : **[Insérez les**

Périodes du coupon pertinentes. Dans [la] [les] [Période(s)] du coupon subséquente(s), les investisseurs recevront [un] [des] [paiement(s)] du coupon variable [à la] [aux] Date(s) de paiement du coupon. Le montant de ce(s) paiement(s) du coupon dépend de la performance du Taux de référence [plus] [moins] une Marge égale au pourcentage prédéterminé.]

[Coupon :
 [Pour [chaque] [la] Date de paiement du coupon
 [pour chaque Période du coupon débutant le ou
 après le [insérer la Date de fin de la période du
 coupon concernée ou la Date d'émission] mais
 se terminant avant le [insérer la Date de fin de
 la période du coupon concernée]], [] pour cent
 par an] []].

[Pour [chaque] [la] Date de paiement du coupon
 [pour chaque Période du coupon débutant le ou
 après le [insérer la Date de fin de la période du
 coupon concernée]], []* [[et multiplié par] []].

Le Coupon sera cependant [un minimum du Coupon minimal] [et] [un maximum du Coupon maximal].]

2. Rachat à l'échéance

- a) A la date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice.
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au Niveau de référence final tenant compte du Multiplicateur, et sont exposés de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un **Barrier Reverse Convertible Note (Livraison physique) (produit n° N3), insérer :**

Le Barrier Reverse Convertible Note est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué aux Dates de paiement du Coupon ou][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement des Coupons avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal]].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

- a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice ou si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice mais que l'Instrument sous-jacent [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous][n'est pas descendu sous] la Barrière pendant la période.

b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice et que l'Instrument sous-jacent a [atteint ou est descendu sous][descendu sous] la Barrière au moins une fois sur la période, les investisseurs reçoivent l'Instrument sous-jacent correspondant au Multiplicateur ou, le cas échéant, les actifs correspondants au Montant de livraison physique et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en numéraire dans la Devise de règlement pour chaque Barrier Reverse Convertible Note.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Barrier Reverse Convertible Note (Règlement en numéraire) (produit n° N4), insérer :

Le Barrier Reverse Convertible Note est lié à la performance l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du Coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du Coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé,]

a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][égal] au Prix d'exercice ou si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice mais que l'Instrument sous-jacent [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous][n'est pas descendu sous] la Barrière pendant la période.

b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice et que le l'Instrument sous-jacent a [atteint ou est descendu sous][descendu sous] la Barrière au moins une fois sur la période, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au Niveau de référence final tenant compte du Multiplicateur, et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique) (produit n° N5), insérer :

Le Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du Coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le Niveau de référence de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal]].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

- a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice correspondant ou si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant mais qu'aucun Composant du Panier [n'a atteint ou n'est descendu][n'est descendu] sous la Barrière correspondante avant l'échéance.
- b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du Panier s'est négocié [à ou en-dessous][en-dessous] de la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du Panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de l'Obligation, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du Panier, soit les actifs spécifiés comme Montant de livraison physique; les investisseurs sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de ce Composant du Panier sur la base de son Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en numéraire dans la Devise de règlement pour chaque Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en numéraire) (produit n° N6), insérer :

Le Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé].]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le Niveau de référence de Chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal]].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

- a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant ou si le Niveau de référence final d'au moins un Constituant du panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant mais qu'aucun Constituant du panier [n'a atteint ou n'est descendu sous][n'est descendu sous] la Barrière correspondante avant l'échéance.
- b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du Panier s'est négocié [à ou en-dessous][en dessous] de la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent, sur la base du Multiplicateur, un Montant en espèces égal au Niveau de référence final du Composant du Panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de l'Obligation, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du Panier et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de ce Composant du Panier.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation (Livraison physique)* (produit n° N7), insérer :

Le Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit :

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. Rachat à l'échéance

- a) Si aucun des Composants du Panier ne s'est négocié [à ou en-dessous][en dessous] de la Barrière correspondante avant l'échéance, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le niveau dépend de la performance moyenne des Composants du Panier (exposition proportionnelle). Les investisseurs recevront toutefois au moins le Montant nominal.
- b) Si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice, mais qu'au moins un Composant du Panier s'est négocié [à ou en-dessous][en-dessous] de la Barrière correspondante avant l'échéance, les investisseurs reçoivent le Montant nominal.
- c) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du Panier s'est négocié [à ou en-dessous][en-dessous] de la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du Panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de l'Obligation, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du Panier, soit les actifs spécifiés comme Montant de livraison physique; les investisseurs sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de ce Composant du Panier sur la base de son Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en espèces dans la Devise de règlement pour chaque Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation (Règlement en espèces)* (produit n° N8), insérer :

Le Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements de coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

- a) Si aucun des Composants du Panier ne s'est négocié [à ou en-dessous][en dessous] de la Barrière correspondante avant l'échéance, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le niveau dépend de la performance moyenne des Composants du Panier (exposition proportionnelle). Les investisseurs recevront toutefois au moins le Montant nominal.
- a) Si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice, mais qu'au moins un Composant du Panier s'est négocié [à ou en-dessous][en

dessous] de la Barrière correspondante avant l'échéance, les investisseurs reçoivent le Montant nominal.

- b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du Panier s'est négocié [à ou en-dessous][en-dessous] de la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent, sur la base du Multiplicateur, un Montant en espèces égal au Niveau de référence final du Composant du Panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de l'Obligation, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du Panier et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de ce Composant du Panier.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Pro Reverse Convertible Note (Livraison physique) (produit n° N9)*, insérer :

Le Barrier Pro Reverse Convertible Note est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

- a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent la Montant nominal si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice ou si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice mais que l'Instrument sous-jacent [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous][n'est pas descendu sous] la Barrière pendant la Période d'observation.

- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice et que l'Instrument sous-jacent a [atteint ou est descendu sous][est descendu sous] la Barrière au moins une fois pendant la Période d'observation, les investisseurs reçoivent l'Instrument sous-jacent sur la base du Multiplicateur ou, le cas échéant, les actifs correspondants au Montant de livraison physique et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en numéraire dans la Devise de règlement pour chaque Barrier Pro Reverse Convertible Note.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Pro Reverse Convertible Note (Règlement en numéraire) (produit n° N10)*, insérer :

Le Barrier Pro Reverse Convertible Note est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon ou][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.]]

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal]].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent la Montant nominal si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice ou si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice mais que l'Instrument sous-jacent [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous][n'est pas descendu sous] la Barrière pendant la Période d'observation.

b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice et que l'Instrument sous-jacent a [atteint ou est descendu sous][est descendu sous] la Barrière au moins une fois pendant la Période d'observation, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au Niveau de référence final tenant compte du Multiplicateur, et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un **Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique) (produit n° N11), insérer :**

Le Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé].]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le prix ou le niveau de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice respectif. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal]].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice correspondant ou si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant mais qu'aucun Composant du Panier [n'a atteint ou n'est descendu sous][n'est descendu sous] la Barrière correspondante pendant la Période d'observation.

b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du Panier s'est négocié [à ou en-dessous][en-dessous] de la Barrière correspondante au moins une fois pendant la Période d'observation, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du Panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de l'Obligation, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du Panier, soit les actifs correspondants au Montant de livraison physique; les investisseurs sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de ce Composant du Panier sur la base de son Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en numéraire dans la Devise de règlement pour chaque Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en numéraire) (produit n° N12)*, insérer :

Le Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variables dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le prix ou le niveau de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice respectif (Événement de rachat). Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal]].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice correspondant ou si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant mais qu'aucun Composant du Panier [n'a atteint ou n'est descendu sous][n'est descendu sous] la Barrière correspondante [à un quelconque moment] [pendant la Période d'observation] [à la Date de Valorisation.

b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du Panier s'est négocié [à ou en-dessous][en-dessous] de la Barrière correspondante [au moins une fois] [pendant la Période d'observation] [à la Date de valorisation], les investisseurs reçoivent, sur la base du Multiplicateur, un Montant en espèces égal au Niveau de référence final du Composant du Panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de l'Obligation, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du Panier et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de ce Composant du Panier.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un *Easy Reverse Convertible Note (Livraison physique) (produit n° N13)*, insérer :

Le Easy Reverse Convertible Note est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du Coupon avant l'échéance. Le montant de ces Paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice. Si c'est

le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **insérer le pourcentage spécifié applicable**] du Montant nominal].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

- a) A la date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] à la Barrière.
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière, les investisseurs reçoivent l'Instrument sous-jacent sur la base du Multiplicateur ou, le cas échéant, les actifs correspondants au Montant de livraison physique et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en numéraire dans la Devise de règlement pour chaque Easy Reverse Convertible Note.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Easy Barrier Reverse Convertible Note (Règlement en numéraire) (produit n° N14), insérer :

Le Easy Reverse Convertible Note est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé]

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **insérer le pourcentage spécifié applicable**] du Montant nominal].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

- a) A la date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] à la Barrière.
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au Niveau de référence final tenant compte du Multiplicateur, et sont exposés de manière proportionnelle à la performance de l'Instrument sous-jacent sur la base du Prix d'exercice.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique) (produit n° N15), insérer :

Le Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note est lié à la performance des Constituants du panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend

de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le prix ou le niveau de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice respectif. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal]].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

a) A la date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] à la Barrière correspondante.

b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière correspondante, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du Panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de l'Obligation, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du Panier, soit les actifs correspondants au Montant de livraison physique; les investisseurs sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de ce Composant du Panier sur la base de son Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en numéraire dans la Devise de règlement pour chaque Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en numéraire) (produit n° N16), insérer :

Le Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note est lié à la performance des Constituants du panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

L'Obligation est [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du coupon][à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[plus][moins] une Marge égale à un pourcentage prédéterminé.]

Le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le prix ou le niveau de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice respectif. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée par anticipation [au Montant nominal] [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal]].

3.] Rachat à l'échéance,[sous réserve du rachat anticipé]

a) A la date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] à la Barrière correspondante.

b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] à la barrière correspondante, les investisseurs reçoivent, sur la base du Multiplicateur, un Montant en espèces égal au Niveau de référence final du Composant du Panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de l'Obligation, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du Panier et sont ainsi exposés de manière proportionnelle à la performance de ce Composant du Panier.

En contrepartie du paiement du coupon supérieur à la moyenne, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Basket Autocallable Note (produit n° N17), insérer :

Le Worst of Basket Autocallable Note est lié à la performance des Constituants du panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du Coupon dépend du Niveau de référence des Composants du Panier précédant immédiatement la Date d'observation du Coupon.

- a) Si aucun Événement de barrière du Coupon [pour un quelconque Composant du Panier] n'a eu lieu à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du coupon égal à **[insérez ce qui suit si le Montant du coupon est le même pour chaque Date de paiement du coupon][]** pour cent du Montant nominal à la prochaine Date de paiement du coupon **[si le Montant du coupon n'est pas le même pour chaque Date de paiement du coupon, calculez le Montant pour chaque Date de paiement du coupon]**,
- b) Si un Événement de barrière du Coupon [pour un quelconque Composant du Panier] a eu lieu à une Date d'observation du coupon, le Montant du coupon sera de zéro et aucun Paiement du coupon ne sera fait à la prochaine Date de paiement du coupon] [les investisseurs recevront le Montant du coupon égal à **[insérez ce qui suit si le Montant du coupon est le même pour chaque Date de paiement du coupon][]** pour cent du Montant nominal à la prochaine Date de paiement du coupon **[si le Montant du coupon n'est pas le même pour chaque Date de paiement du coupon, calculez le Montant pour chaque Date de paiement du coupon]**..

Un Événement de barrière du Coupon aura lieu à une Date d'observation du coupon si le Niveau de référence d'au moins un Constituant du panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Seuil du coupon de ce Constituant du panier [à cette Date d'observation du coupon].

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera réalisé pour la présente Obligation à chaque Date d'observation, pour déterminer si le Niveau de référence de chaque Constituant du panier est [égal] ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat du Constituant du panier correspondant. Si c'est le cas, les Obligations seront rachetées par anticipation à [] pour cent [du Montant nominal] [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal]]..

3.]Rachat à l'échéance[, sous réserve du rachat anticipé]

- a) A la Date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière du Constituant du panier correspondant, ou
- b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] à sa Barrière, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) le quotient du Niveau de référence final du Constituant du panier le moins performant divisé par son Niveau de référence initial. La performance d'un Constituant du panier est déterminée comme le quotient de (A) la différence entre son Niveau de référence final et son Niveau de référence initial, et (B) son Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Basket Callable Note (produit n° N18), insérer :

Le Worst of Callable Note est lié à la performance des Constituants du Panier. La façon dont ce Note fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable ou insérez ce qui suit]

Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du Coupon dépend de la [valeur] [ou du] [prix] [ou du] [niveau] des Constituants du panier durant la Période d'observation du coupon et à la Date de référence de la période du coupon correspondant à cette Période d'observation du coupon.

En ce qui concerne une Période d'observation du coupon et à la Date de référence de la période du coupon correspondant à cette Période d'observation du coupon (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous):

- a) Si aucun Evènement de Barrière du Coupon n'a eu lieu, les investisseurs recevront le Montant du coupon égal à [] pour cent du Montant nominal à la prochaine Date de paiement du coupon,

b) Si un Evènement de Barrière du Coupon a eu lieu, le Montant du coupon sera de zéro et aucun paiement du coupon ne sera fait à la prochaine Date de paiement du coupon.

Pour un Constituant du Panier, chaque Date d'observation du coupon tombant dans une Période d'observation du coupon et la Date de référence de la période du coupon correspondant à cette Période d'observation du coupon, un Evènement de Barrière du Coupon aura lieu si le Montant de Détermination de la Barrière de ce Constituant du Panier à n'importe quel moment de cette Date d'Observation du Coupon ou à n'importe quel moment de cette Date de Référence de la Période du Coupon est [égal ou inférieur][inférieur] au Seuil du Coupon de ce Constituant du Panier.

Seuil du Coupon: pour [chaque Constituant du Panier, [à insérer*]]

[insérer le nom du Constituant du Panier], [à insérer*]; [et]

[insérer le nom du Constituant du Panier], [à insérer*]; [répéter si nécessaire];

Période d'Observation du Coupon	Date de Référence de la Période du Coupon
De [et y compris] [mais excluant] [insérer la date] jusqu'à [et y compris] [mais excluant] [insérer la date]	[insérer la date]
De [et y compris] [mais excluant] [insérer la date] jusqu'à [et y compris] [mais excluant] [insérer la date] [répéter si nécessaire]	[insérer la date] [répéter si nécessaire]

2. Droit de rachat de l'Emetteur

L'Emetteur peut, en donnant un préavis au titulaires, racheter les Notes à toute Date de Paiement du Coupon. Si l'Emetteur exerce son droit à le faire, les Notes seront rachetées par anticipation [à [insérez montant] % du Montant Nominal] à la Date de Paiement du Coupon applicable (Date de Rachat).

Si les Valeur mobilières sont rachetées suite à l'exercice du Droit de Rachat de l'Emetteur, le Montant du coupon sera payable à la Date de Paiement du Coupon tombant à la Date de Rachat (et aucun autre Montant du coupon sera payable pour toute Date de Paiement du Coupon tombant après cette Date de Rachat).

3. [Rachat à l'échéance], sous réserve du Droit de Rachat de l'Emetteur

a) A la Date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Montant de Détermination de la Barrière de tout Constituant du Panier à chaque Date d'Observation durant la Période d'Observation et à la Date d'Evaluation est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière correspondante, ou

b) Si le Montant de Détermination de la Barrière d'au moins un Constituant du Panier à toute Date d'Observation durant la Période d'Observation ou à la Date d'Evaluation est [inférieur ou égal][inférieur] à la Barrière correspondante, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) le plus petit de (A) un et (B) le quotient du Niveau de référence final du Constituant du panier le moins performant divisé par son Niveau de référence initial.]

[La performance d'un Constituant du panier est déterminée comme le quotient de (i) la différence entre son Niveau de référence final et son Niveau de référence initial, et (ii) son Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Rolling Lock In plus Note (produit n° N29), insérer :

Le Rolling Lock In plus Note garantit la protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le Rachat, qui ne se produira qu'à l'échéance, n'est pas garanti par un tiers. Il est seulement assuré par l'Émetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement.

Avec le Rolling Lock In plus Note, les investisseurs sont exposés à la performance mensuelle de l'Instrument sous-jacent. A chaque Date de valorisation mensuelle, la performance depuis la Date de valorisation immédiatement précédente est déterminée. La performance négative est toujours prise en compte de façon illimitée. La performance positive est prise en compte jusqu'à ([insérez chiffre] %). si le Niveau de référence est [supérieur ou égal][supérieur] au Niveau de référence initial à la Date de valorisation immédiatement précédente. Sinon, la performance négative est prise en compte de façon illimitée.

La performance déterminée de cette façon est multipliée par la performance de toutes les Dates de valorisation précédentes. Si la Performance déterminée de cette façon pour une Date de valorisation est supérieure au Seuil de Lock In suivant dans la catégorie des Seuils de Lock In, le Montant minimal à l'échéance sera égal au Seuil de Lock In atteint.

Le Montant en espèces à l'échéance est égal :

- a) au Montant nominal ou, s'il est supérieur,
- b) au Montant minimum fixé sur la base du Seuil de Lock In atteint, ou, s'il est supérieur,
- c) le montant fixé sur la base du produit de la performance déterminée aux Dates de valorisation mensuelles.

[Si la Valeur mobilière est un Currency Note (produit n° N31), insérer :

Le Currency Note est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte de deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

Le Currency Note est, [à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la [aux] Date[s] de paiement du Coupon], [à taux variable et les investisseurs reçoivent des paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon. Le montant de ces paiements du coupon dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent. Le Taux d'intérêt est calculé à une Date d'observation du coupon en ajustant un Taux d'intérêt prédéterminé à la performance de l'Instrument sous-jacent depuis l'émission du Currency Note. Si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à une Date d'observation du coupon est inférieur à son Niveau de référence initial, le Taux d'intérêt pour la Période du coupon correspondante sera supérieur au Taux d'intérêt prédéterminé. En revanche, si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est inférieur à son Niveau de référence initial à une Date d'observation du coupon, le Taux d'intérêt pour la Période du coupon correspondante sera inférieur au Taux d'intérêt prédéterminé. Si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à une Date d'observation du coupon est égal à son Niveau de référence initial, le Taux d'intérêt pour la Période du coupon correspondante sera égal au Taux d'intérêt prédéterminé.]

2. Rachat à l'échéance

Les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement. Ce montant dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent. Si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est inférieur à son Niveau de référence initial, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces pour chaque Currency Note supérieur au Montant nominal. A l'opposé, si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est supérieur à son Niveau de référence initial, le Montant en espèces sera inférieur au Montant nominal. Si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est égal à son Niveau de référence initial, le Montant en espèces sera égal au Montant nominal.]

[Jusqu'à l'échéance, les investisseurs ne reçoivent aucun revenu, comme des intérêts.] [De même, les investisseurs] [Investisseurs] ne peuvent faire valoir aucun droit au titre de l'Instrument sous-jacent (p. ex. droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note (avec rachat échelonné) (produit n° N32), insérer :

Le Autocallable Note (avec rachat échelonné) est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte de deux caractéristiques clés :

1. Rachat par versements échelonnés

L'Obligation fera l'objet d'un rachat partiel correspondant à une fraction du Montant nominal sous forme de Versement en numéraire à la Date de versement. Les investisseurs recevront également un Montant du coupon calculé sur la base de la fraction du Montant nominal à payer à cette date.

Sous réserve d'un rachat anticipé, les Obligations sont rachetées à l'échéance :

Si le Niveau de référence final d'un des Composants du Panier est inférieur à la Barrière correspondante, les investisseurs reçoivent un montant égal au produit de la fraction du Montant nominal pas encore remboursé à la Date de versement et de la Performance du Composant du Panier affichant la Performance la plus faible. Si le Niveau de référence final d'un des Composants du Panier est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière correspondante, les investisseurs reçoivent la fraction du Montant nominal pas encore remboursé à la Date de versement.

2. Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cet Autocallable Note (avec rachat échelonné) à chaque Date d'observation, pour déterminer si le prix ou le niveau de tous les Composants du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice correspondant [à cette Date d'observation] (cet événement étant un "Événement de Knock Out"). Si le prix ou le niveau de tous les Composants du Panier est [égal ou au-dessus][au-dessus] du Prix d'exercice correspondant, l'Obligation sera rachetée par anticipation au Montant en espèces final [à cette Date d'observation].

[Si la Valeur mobilière est un *Stability Note* (produit n° N33), insérer :

Le *Stability Note* est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte de deux caractéristiques clés :

1. Paiements du coupon

L'Obligation est à taux variable et les investisseurs reçoivent les paiements du coupon variable à chaque Date de paiement du coupon. Le montant de ces Paiements du coupon variable dépend de la performance d'un Taux de référence[, [plus]][moins une Marge de [insérez chiffre] %]. Si toutefois, à une Date d'observation pendant une Période du coupon, le Niveau de performance journalier de l'Instrument sous-jacent est inférieur à [insérez chiffre] %, cette Période du coupon se terminera à cette Date d'observation (exclue) et constituera la Période du coupon finale. Il n'y aura pas d'autres Périodes de coupon.

2. Rachat à l'échéance

Les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement. Ce montant dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent jusqu'à l'échéance des Obligations. Si à une Date d'observation avant l'échéance des Obligations, le Niveau de performance journalier de l'Instrument sous-jacent est inférieur à [insérez chiffre] %, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces calculé comme étant le produit de (a) le Montant nominal et (b) la somme de (i) 100% et (ii) le produit de (A) [insérez chiffre] multiplié par (B) la somme de [insérez montant] et la performance journalière de l'Instrument sous-jacent, sous réserve d'un minimum de zéro et d'un maximum du Montant nominal. Sinon, les investisseurs reçoivent *un Montant en espèces correspondant au Montant nominal*.

[Si la Valeur mobilière est un *Digital Variable Coupon Note* (produit n° N34), insérer :

Le *Digital Variable Coupon Note* garantit la protection à [100] [insérer un nombre]% du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance est garanti à [[insérer un nombre]% du] Montant nominal.] [Les investisseurs recevront un Montant en espèces égal au montant du Niveau de référence spécifié au rachat à l'échéance des *Digital Variable Coupon Notes*.] Le Rachat, qui ne se produira qu'à l'échéance, n'est pas garanti par un tiers. Il est seulement assuré par l'Émetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement.

Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon, et le montant de ce coupon, dépendent [du Niveau de référence du Panier] [de la Valeur du Niveau de référence concerné de l'Instrument sous-jacent][chaque Composant du Panier]] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon.

- a) Si [la Valeur du Niveau de référence concerné de l'Instrument sous-jacent][chaque Composant du Panier]] [le Niveau de référence du Panier] est [supérieur], [inférieur] [ou égal] au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, un paiement du coupon sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon,
- b) Si [la Valeur du Niveau de référence concerné de l'Instrument sous-jacent][chaque Composant du Panier]] [le Niveau de référence du Panier] est arrivé[des Composants de l'Instrument sous-jacent] n'est pas [supérieur], [inférieur] [ou] [égal] au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, aucun paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon.

Si un paiement du coupon doit avoir lieu à une Date de paiement du coupon, le montant de ce paiement du coupon dépend de la performance [de l'Instrument sous-jacent] [du Panier à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon et de si cette Date d'observation du coupon tombe tôt ou tard dans la durée de vie du *Digital Variable Coupon Note*. Le montant du paiement du coupon à une Date de paiement du coupon sera calculé comme (a) le Montant nominal, multiplié par (b) le Facteur d'exposition, multiplié par (c) un divisé par le Diviseur du coupon, et à nouveau multiplié par (d) la différence entre (x) le [la Valeur du Niveau de référence concerné de l'Instrument sous-jacent] [le Niveau de référence du Panier] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon divisé par le Niveau de référence initial [de l'Instrument sous-jacent] [du Panier], moins (y) un.

[Le paiement du coupon sera limité à [un maximum de [insérer un nombre]] [et] [un minimum de [insérer un nombre]].] Le paiement du coupon à une Date de paiement du coupon ne sera donc pas un montant zéro si [la Valeur du Niveau de référence concerné de l'Instrument sous-jacent] [le Niveau de référence du Panier] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon est supérieur au Niveau de référence initial [de l'Instrument sous-jacent] [du Panier], et sera de zéro s'il ne l'est pas. En outre, le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon et le Diviseur du coupon peut être supérieur à des Dates d'observation du coupon ultérieures, ce qui entraînera une réduction proportionnelle plus grande des paiements du coupon pour les Dates de paiement du coupon tombant plus tard.

[Si la Valeur mobilière est un Individual Cap Note (produit n° N38), insérer :

[Le Montant du coupon pour chaque Date de paiement du coupon sera le produit du Nominal et de la moyenne [arithmétique][pondérée] de la Performance ajustée pour cette Date de paiement du coupon pour chaque Composant du Panier. Le maximum du Montant du coupon pour chaque Date de paiement du coupon est le produit du Nominal et de la Performance fixe, mais il peut être inférieur et peut être égal à zéro. Dans le pire des cas, aucun Montant du coupon ne sera payable pendant la durée de vie du Individual Cap Note. Si cela survient, bien qu'un investisseur recevra le Montant nominal pour chaque Individual Cap Note, un investisseur ne recevra aucun montant en sus.]

[La Performance ajustée pour une Date de paiement du coupon d'un Composant du Panier est, si la Performance de ce Composant du Panier est [inférieure][inférieure ou égale] au Seuil du coupon, un montant égal à la moyenne du Niveau de référence de ce Composant du Panier pour toutes les Dates d'observation du coupon pour cette Date de paiement du coupon, ou si la Performance de ce Composant du Panier est [supérieure][supérieure ou égale] au Seuil du coupon, une Performance fixe.]

[Le Montant en espèces sera calculé comme étant le produit du Nominal et le plus élevé entre [insérer un pourcentage] et la somme de un plus la Performance plafonnée du Panier.]

[La Performance plafonnée du Panier sera pour chaque Composant du Panier, la somme de la Performance de rachat ajustée pour ce Composant du Panier multiplié par le poids de ce Composant du Panier. La Performance de rachat ajustée pour ce Composant du Panier est, si la Performance de rachat pour ce Composant du Panier est [inférieure][inférieure ou égale] à la Performance de rachat fixe, la Performance du rachat pour ce Composant du Panier, ou si la Performance de ce Composant du Panier est [supérieure][supérieure ou égale] à la Performance de rachat fixe, la Performance de rachat fixe. La Performance de rachat de ce Composant du Panier est (a) le Niveau de référence de ce Composant du Panier à la Date de valorisation divisé par le Niveau de référence de ce Composant du Panier à la Date de valorisation initiale, moins (b) un.]

[Performance fixe: [à insérer*]]

[Date de référence du coupon: [à insérer*]]

[Dates d'observation du coupon: Pour chaque Date de référence du coupon [à insérer*]]

[Dates de paiement du coupon: [à insérer*]]

[Performance de rachat du coupon fixe: [à insérer*]]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note with Memory Coupon (produit n° N39), insérer :

Le Autocallable Note avec un Coupon mémoire est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont fonctionne cette Obligation est le résultat des éléments clefs suivants:

1. Paiements du coupon

Le Montant du coupon payable lors de la Date de paiement du coupon dépend de la [valeur][prix][niveau] de [l'Instrument sous-jacent][au moins un Composant du Panier] à la Date d'observation du coupon précédant immédiatement.

- a) Si un Événement de barrière du Coupon [pour un quelconque Composant du Panier] ne s'est pas produit lors de la Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du coupon égal au Montant de référence multiplié par la Valeur du coupon multiplié par le nombre de Dates d'observation du coupon précédant cette Date de paiement du coupon moins les Montants de coupon qui aurait déjà été payé précédemment;
- b) Si un Événement de barrière du Coupon [pour un quelconque Composant du Panier] s'est produit lors de la Date d'observation du coupon, le Montant du coupon sera de zéro et aucun paiement du coupon ne sera fait lors de la prochaine Date de paiement du coupon.

Un Événement de barrière est réputé être arrivé à cette Date d'observation du coupon si la [valeur][prix][niveau] de clôture officielle de [l'Instrument sous-jacent][au moins un Composant du Panier] à cette Date d'observation du coupon est [inférieur[e] ou égal[e]] [inférieur[e]] au Seuil du coupon de [l'Instrument sous-jacent][le Composant du Panier]

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation afin de déterminer si la [valeur][prix][niveau] de [l'Instrument sous-jacent][chaque Composant du Panier] est [supérieur[e] ou égal[e]] [supérieur[e]] au Seuil de rachat [de l'Instrument sous-jacent] [du Composant du Panier] (un Événement de rachat). Si un Événement de rachat se produit, ces Obligations seront rachetées de manière anticipée à [[insérer un montant] % du Montant nominal] [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal]].

3;] [Rachat à échéance[, sous réserve de rachat anticipé]

- a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent][chaque Composant du Panier] est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière de de [l'Instrument sous-jacent] [le Composant du Panier correspondant]; ou
- b) Si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent][au moins un Composant du Panier] est [égal ou inférieur] [inférieur] à sa Barrière, les investisseurs recevront un Montant en espèces égal au plus élevé entre zéro et le produit (i) du Montant nominal et (ii) un moins le plus élevé entre (I) zéro et (II) the Prix d'exercice de vente moins la Performance de [l'Instrument sous-jacent] [le moins performant des Composants du Panier]

La Performance de [l'Instrument sous-jacent] [un Composant du Panier] est déterminé comme le quotient (A) du Niveau de référence final et (B) le Niveau de référence initial]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note with Knock Out Barrier of Down and In Put (produit n° N40), insérer :

Le Autocallable Note with Knock Out Barrier of Down and In Put est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont fonction cette Obligation est le résultat des éléments clefs suivants:

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérez ce qui suit]

A moins que un Kock Out Event ne se soit produit à ou avant la Date d'observation correspondante, chaque Obligation donne droit au paiement d'un Montant du coupon égal à [insérez ce qui suit si le Montant du coupon est le même pour chaque Date de paiement du coupon]] [] pour cent du Montant nominal à la prochaine Date de paiement du coupon[si le Montant du coupon n'est pas le même pour chaque Date de paiement du coupon, calculez le montant pour chaque Date de paiement du coupon]]. Afin d'écarter tout doute, si le Knock Out Event s'est produit à une Date d'observation, un Montant du coupon pour la Date d'observation à laquelle ce Knock Out Event s'est produit ne devra pas être payé lors de la Date de paiement du coupon suivante et aucun Montant du coupon supplémentaire ne devra être payé par après.

2. [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour les Obligations à chaque Date d'observation (autre que la Date d'observation sensée tomber à de la Date de valorisation) afin de déterminé si le Niveau de référence de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal] [supérieur] au Seuil de rachat du Composant du Panier respectif (Kock out Event). Si le Knock Out Event arrive, les Obligations seront rachetés de manière anticipée [au Montant en espèces correspondant][, qui est un montant égal au Montant nominal] [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]]]

3;] [Rachat à échéance[, sous réserve de rachat anticipé,

- a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent [insérer un montant] du Montant nominal si le Niveau de référence final de tous les Composants du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice du Composant du Panier concerné, ou
- b) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent [100%][insérer un montant] du Montant nominal si le Niveau de référence final de tout Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice et le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] à la Barrière du Composant du Panier concerné, ou
- c) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal][inférieur] à sa Barrière
- (i). Si à un jour d'échange quelconque pour tous les Composants du Panier durant la Période d'observation le Niveau de référence de tous les Composants du Panier est [supérieur ou égal][supérieur] à [insérer un pourcentage] de son Niveau de référence initial respectif (un Capital Protection Event), alors le Détenteur de valeur mobilière concerné recevra à la Date de règlement [100%][insérer un pourcentage] du Montant nominal; ou

- (ii). Si un Capital Protection Event ne s'est pas produit, alors, le Détenteur de valeur mobilière concerné recevra à la Date de règlement un montant égal au produit (I) du Montant nominal et (II) le quotient du Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant divisé par son Niveau de référence initial. La Performance d'un Composant du Panier est déterminée comme le quotient de (A) son Niveau de référence final, par (B) son Niveau de référence initial.

[Si la Valeur mobilière est un Recovery Note (produit n° N41), insérer :

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérez ce qui suit :]

Le Recovery Note est lié à la performance des Composants du Panier.

- a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent **[insérer un nombre]** % du Montant nominal si le Niveau de référence final de tout Composant du Panier est **[supérieur ou égal][supérieur]** à la Barrière du Composant du Panier concerné, ou
- b) Si le Niveau de référence final de au moins un Composant du Panier est **[inférieur ou égal][inférieur]** à sa Barrière, les investisseurs recevront un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) le quotient du Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant divisé par son Niveau de référence initial. La Performance d'un Composant du Panier est déterminé comme le quotient de (A) son Niveau de référence final, par (B) son Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Single Underlying Autocallable Note (produit n° N42), insérer

Le Single Underlying Autocallable Note est lié à la performance de l'Instrument sous-jacent. La façon dont fonctionne cette Obligation est le résultat des éléments clefs suivants:

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérez ce qui suit]

Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon dépend du Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à la Date d'observation du coupon précédant immédiatement.

- a) Si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à cette Date d'observation du coupon est **[inférieur ou égal] [inférieur][supérieur ou égal][supérieur]** au Seuil du coupon, les investisseurs recevront le Montant d coupon égal à **[insérez ce qui suit si le Montant du coupon est le même pour chaque Date de paiement du coupon][]** pour cent du Montant nominal à la prochaine Date de paiement du coupon] **[si le Montant du coupon n'est pas le même pour chaque Date de paiement du coupon, calculez le Montant pour chaque Date de paiement du coupon]**.
- b) Si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à cette Date d'observation du coupon est **[inférieur ou égal] [inférieur][supérieur ou égal][supérieur]** au Seuil du coupon, le Montant du coupon sera de zéro et aucun paiement du coupon ne sera fait à la Date de paiement du coupon suivante.

2. Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour cette Obligation à chaque Date d'observation afin de déterminer si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est **[supérieur ou égal] [supérieur]** au Seuil de rachat. Si c'est le cas, les Obligations seront racheté anticipativement à **[[] % du Montant nominal] [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable]** du Montant nominal]].

3.] Rachat à échéance[, sous réserve d'un rachat anticipé]

- a) A la date de règlement, les investisseurs recevront le Montant nominal si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est **[égal ou supérieur][supérieur]** à la Barrière, ou
- b) Si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est **[égal ou inférieur][inférieur]** a sa Barrière, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) le quotient du Niveau de référence final divisé par le Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Outperformance Note (produit n° N43), insérer

Avec cet Outperformance Note, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le montant dépend du Niveau de référence final. Ils sont exposé de manière

disproportionnée aux gains de prix au-dessus du Prix d'exercice de l'Instrument sous-jacent mais sont exposés de manière proportionnelle aux pertes de prix en dessous du Prix d'exercice.

- a) Si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal][supérieur] au Prix d'exercice, les investisseurs sont exposés de manière disproportionnée à l'échéance en raison du Facteur d'exposition, et de manière illimitée à la performance positive de l'Instrument sous-jacent basée sur le Prix d'exercice.
- b) Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces dans le montant du Niveau de référence final en prenant compte le Multiplicateur. Ils sont dès lors exposés à la performance négative de l'Instrument sous-jacent basée sur le Prix d'exercice.'

Les investisseurs n'ont pas d'autre droit en relation à l'Instrument sous-jacent (ex.. droit de vote, dividende) en échange de l'extension de la possibilité de participer à la performance de l'Instrument sous-jacent.]

[Si la Valeur mobilière est un Switchable Note (produit n° N44), insérer:

Le Switchable Note garantit la protection à [100] [insérer un nombre]% du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance est garanti à [[insérer un nombre]% du] Montant nominal. Le Rachat, qui ne se produira qu'à l'échéance, n'est pas garanti par un tiers. Il est seulement assuré par l'Émetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement.

Si un Événement de changement ne survient pas à une Date d'événement de changement, les investisseurs sont exposés à la performance positive de l'Instrument sous-jacent par rapport au Prix d'exercice à l'échéance. [À la Date de règlement les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal à la somme de (a) [100] [insérer un montant] pour cent du Montant nominal plus (b) le produit (i) du Facteur d'exposition et (ii) le plus élevé entre (A) [insérer Plancher] et (B) la différence entre (I) le quotient du Niveau de référence final par le Niveau de référence initial, moins (II) [un][le] Prix d'exercice].]

Si un Événement de changement survient à une Date d'événement de changement, un montant fixe est payé à chaque Date de paiement du coupon suivant cette Date d'événement de changement suivant cette Date d'événement de changement (le Montant du coupon pour chaque date précédente étant payé à cette première Date de paiement du coupon suivante) et les investisseurs ne sont plus exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent à l'échéance. À la Date de règlement les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal à [[insérer un montant] pour cent] [du] [le] Montant nominal.

[Dans tous les cas le Coupon garanti est payé à chaque Date de paiement du coupon en sus de tout autre paiement du coupon, s'il y a lieu.]

Un Événement de changement survient [lorsque l'Agent de calcul détermine que la valeur juste d'une obligation avec les mêmes caractéristiques que le Switchable Note mais sans l'option de changement est plus élevée que la valeur juste d'une obligation ("bond") égale au Switchable Note pour laquelle un Événement de changement est survenu et qui donne donc droit au paiement de coupons fixes] [l'Émetteur, dans sa seule et entière discrétion, décide de délier les paiements des Obligations de la performance de l'Instrument sous-jacent, et décide de payer un coupon fixe à chaque Date de paiement du coupon et de payer uniquement [[insérer un nombre] %] du Montant nominal au rachat à l'échéance. L'Événement de changement surviendra à une Date d'événement de changement lorsque l'Émetteur avisera les détenteurs des Obligations au moins [insérer un nombre] jours ouvrables avant la Date d'événement de changement concernée de la décision de l'Émetteur de faire survenir l'Événement de changement].]

[Si la Valeur mobilière est un Note linked to a Basket (produit n° N45), insérer

Les Obligations sont liés à la performance des Composants du Panier. La façon dont fonctionne ces Obligations est le résultat des éléments clefs suivants:

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérez ce qui suit]

Les Valeurs mobilières donne droit au paiement d'un Montant du coupon pour chaque Date de paiement du coupon, et ce Montant du coupon sera un montant fixe de [insérer un montant] pour chaque Valeur mobilière.]

2. Rachat

À la Date de règlement, les Obligations seront rachetés et le Détenteur des Valeurs mobilières concernée recevra un montant déterminé par l'Émetteur égal au produit de (a) le Montant nominal, multiplié par (b) le plus élevé entre (i) zéro et (ii) la différence entre (A) un, moins (B) le produit (I) du Nombre d'Composants du Panier sous-performant [moins [insérer un nombre]] multiplié par (II) [insérer

un nombre] [le quotient de **[insérer un nombre]**] (comme numérateur) et **[insérer un nombre]** (comme dénominateur). [Le montant sera limité à un maximum de **[insérer un nombre]**.]

Par Nombre d'Composants du Panier Sous-performant, il faut comprendre le nombre d'Composants du Panier pour lesquels la Performance est inférieure [ou égale] à la Barrière, et la Performance du Composant du Panier est déterminée comme le quotient de (a) son Niveau de référence final, par (b) son Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Basket Callable with performance linked coupon (produit n° N46), insérer

Le Worst of Basket Callable with performance linked coupon Note est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont fonctionne cette Obligation est le résultat des éléments clefs suivants:

1. Paiements du coupon

[Insérez la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérez ce qui suit]

Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon dépend [de la valeur][ou][du prix][ou][du niveau] des Composants du Panier durant la Période d'observation du coupon et à la Date de référence de la période du coupon correspondant à cette Période d'observation du coupon.

Pour une Période d'observation du coupon et de la Date de référence de la période du coupon correspondant à cette Période d'observation du coupon (comme donné dans le tableau ci-dessous):

- a) Si un Événement de barrière du coupon [pour un quelconque Composant du Panier] ne s'est pas produit, les investisseurs recevront à la prochaine Date de paiement du coupon, le Montant du coupon égal au [Montant nominal] **[insérer un montant]** multiplié par la différence entre la performance de [le Composant du Panier le moins performant] [la performance moyenne arithmétique de tous les Composants du Panier] moins un[, pour autant que cette différence ne soit pas inférieure [ou égale] à **[insérer un pourcentage]** [et] pour autant que cette différence ne soit pas supérieure [ou égale] à **[insérer un pourcentage]**],
- b) Si un Événement de barrière du coupon [pour un quelconque Composant du Panier] est survenu, le Montant du coupon sera de zéro et aucun paiement du coupon ne surviendra lors de la prochaine Date de paiement du coupon.

Pour le Composant du Panier, chaque Date d'observation du coupon tombant dans une Période d'observation du coupon et la Date de référence de la période du coupon correspondant à cette Période d'observation du coupon, un Événement de barrière du coupon surviendra si le Montant de détermination de la barrière de ce Composant du Panier[à n'importe quel moment] à cette Date d'observation du coupon ou [à n'importe quel moment] à cette Date de référence de la période du coupon est [égal ou inférieur] [inférieur] au Seuil du coupon en ce qui concerne cet Composant du Panier.

Seuil du coupon: Pour [chaque Composant du Panier **[à insérer*]**

[insérer le nom du Composant du Panier], **[à insérer*]**; [et]

[insérer le nom du Composant du Panier], **[à insérer*]**; [et] **[répéter autant que nécessaire]**

Période d'observation du coupon	Date de référence de période du coupon
De [et incluant] [mais excluant] [insérez date] à [et incluant] [mais excluant] [insérez date]	[insérez date]
De [et incluant] [mais excluant] [insérez date] à [et incluant] [mais excluant] [insérez date] [répéter autant que nécessaire]	[insérez date] [répéter autant que nécessaire]

[Insérez si un appel de l'Émetteur s'applique] [2. Droit de rachat de l'Émetteur

L'Émetteur peut en notifiant les détenteurs racheter les Obligations à toute Date de paiement du coupon. Si l'Émetteur exerce son droit d'agir de la sorte, les Obligations seront rachetées anticipativement à **[insérer un montant]** % du Montant nominal à la Date de paiement du coupon concernée (Date de rachat), qui sera payable en même temps que le Montant du coupon (s'il y en a un).

Si les Valeurs mobilières sont rachetées par l'exercice du Droit de rachat de l'Émetteur, le Montant du coupon sera payable à la Date de paiement du coupon tombant à la Date de rachat (et aucun autre

Montant du coupon ne sera payable aux Date de paiement du coupon tombant après cette Date de rachat.)]

[2.] [3.] [Rachat anticipé

Un contrôle sera effectué pour les Obligations à chaque Date d'observation afin de déterminer si le Niveau de référence de chaque Composant du Panier est [supérieur ou égal] [supérieur] au Seuil de rachat du Composant du Panier respectif. Si c'est le cas, les Obligations seront rachetées de manière anticipée à [insérer un montant] % [insérez pourcentage pour chaque Date d'observation si elles ne sont pas semblables] du Montant nominal] [plus [insérer le pourcentage applicable] du Montant nominal]].

[2.] [3.] [4.] Rachat à maturité[, sous réserve du Droit de rachat de l'Émetteur]:

- a) A la Date de règlement les investisseurs reçoivent le [Montant nominal] [insérer un montant] si le Montant de détermination de la barrière de tout Composant du Panier à chaque Date d'observation durant la Période d'observation et à la Date de valorisation est [égal ou supérieur][supérieur] à la Barrière concernée,
- b) Si a) n'est pas satisfait, les investisseurs reçoivent le [Montant nominal] [insérer un montant][si le Montant de détermination de la barrière du Composant du Panier le moins performant à une Date d'observation durant la Période d'observation est [égal ou supérieur][supérieur] à la Knock Out Barrier] [si la moyenne arithmétique de la performance de tous les Éléments constitutifs de la Barrière à toute Date d'observation durant la Période d'observation est [égal ou supérieur][supérieur] à la Knock Out Barrier]
- c) Dans les autres cas, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) la somme de (A) un et (B) le plus élevé entre (I) moins un et (II) le produit de (x) [Facteur d'exposition][insérer un montant] et (y) la différence entre la Performance du Composant du Panier ayant la moins bonne Performance et 1.

La Performance d'un Composant du Panier est déterminée comme étant le quotient de (i) son Niveau de référence final et (ii) son Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Chooser Basket Note (produit n° N47), insérer :

Ce Currency Chooser Basket Note garantit la protection totale du capital à l'échéance. **La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui ne se produira qu'à l'échéance n'est pas garanti par une tierce partie, mais uniquement par l'Émetteur, et est donc tributaire de la capacité de l'Émetteur à honorer ses engagements de paiement.**

Le Currency Chooser Basket Note est lié à la performance des Composants du Panier.

Les pratiques standards du marché pour présenter les taux de change est la suivante: les taux de changes sont exposés comme la performance inverse de la Seconde devise, par ex. un Composant du Panier en hausse entraîne la dépréciation de la Seconde Devise par rapport à la Première Devise et inversement, un Composant du Panier en baisse entraîne une appréciation de la Seconde Devise par rapport à la Première Devise. Dès lors, les investisseurs sont exposés inversement à la performance du Composant du Panier.

À la Date de règlement, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces qui est égal au produit de (a) le Multiplicateur, multiplié par (b) la somme de (i) [100] [insérer un montant] pour cent plus (ii) le produit de (A) la Facteur d'exposition multiplié par (B) la Performance du Panier de référence. Le Montant en espèces est soumis à un montant minimum égal au Montant nominal.

Performance de la devise individuelle: pour un Composant du Panier, la différence entre (a) un, moins (b) le quotient (i) du Niveau de référence final, divisé par (ii) le Niveau de référence initial.

Performance du Panier de référence: le plus élevé entre (a) zéro et (b) la moyenne arithmétique de la plus haute Performance de la devise individuelle et de la de deuxième plus haute Performance de la devise individuelle.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Express Note (produit n° N48), insérer :

Une vérification sera effectuée pour ce Currency Express Note à chaque Date d'observation [(autre qu'une Date d'observation tombant à une Date de valorisation)] afin de déterminer si l'Instrument sous-jacent à cette date est [égal ou] [inférieur][supérieur] au Seuil de rachat respectif. Si c'est le cas, l'Obligation sera rachetée anticipativement [au Montant en espèces applicable] [, qui est un montant égal au Montant nominal] [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]].

Les pratiques standards du marché pour présenter les taux de change est la suivante: les taux de changes sont exposés comme la performance inverse de la Seconde devise, par ex. un Instrument sous-jacent en hausse entraîne la dépréciation de la Seconde Devise par rapport à la Première Devise et inversement, un Instrument sous-jacent en baisse entraîne une appréciation de la Seconde Devise

par rapport à la Première Devise. Dès lors, les investisseurs sont exposés inversement à la performance de l'Instrument sous-jacent.

Si il n'y a pas de déchéance du terme, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminé en fonction du Niveau de référence final comme suit:

- a) Si le Niveau de référence final est [égal ou] [inférieur][supérieur] au Seuil de rachat à la Date de valorisation [(qui correspond à la dernière Date d'observation)] (ce qui signifie que la Devise étrangère [reste stable par rapport à la Devise de base] s'apprécie par rapport à la Devise de base), les investisseurs reçoivent le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;
- b) Si le Niveau de référence final est [égal ou] [inférieur][supérieur] au Seuil de rachat à la Date de valorisation, mais est [égal ou] [inférieur][supérieur] à la Barrière, les investisseurs recevront [un Montant en espèces égal au Niveau de référence spécifié] [le Montant en espèces spécifié] à la Date de règlement;
- c) Si le Niveau de référence final est [égal ou] [inférieur][supérieur] à la Barrière à la Date de valorisation, l'Obligation sera [négativement] exposée de manière proportionnelle à la performance [positive] de l'Instrument sous-jacent (ce qui signifie une [dépréciation][appréciation] de la Devise étrangère par rapport à la Devise de base) par rapport au Niveau de référence initial.

Les investisseurs limitent leur rendement potentiel aux Montants en espèces en échange d'une possibilité de rachat anticipé.

[Si la Valeur mobilière est un Rainbow Return Note (produit n° N49), insérer :

Le Rainbow Return Note est lié à la performance des Composants du Panier. À la Date de règlement, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces qui est déterminé comme suit:

- a) si le Rainbow Return est inférieur [ou égal] à [zéro] [la Barrière], le montant [nominal] [minimum] égal à [insérer un montant]; ou
- b) si le Rainbow Return est supérieur [ou égal] à [zéro] [la Barrière], un montant égal à la somme (i) [du Montant nominal] [insérer un montant], plus (ii) le produit (A) du Multiplicateur, multiplié par (B) le Facteur d'exposition, multiplié par (C) le Rainbow Return.

Le Rainbow Return est égal à la somme:

- a) du produit de [insérer le poids 1]% multiplié par la plus haute Performance; plus
- b) le produit de [insérer le poids 2]% multiplié par la deuxième plus haute Performance; plus
- c) le produit de [insérer le poids 3]% multiplié par la plus basse Performance,

dans tous les cas, tel que déterminé par l'Agent de calcul.

La Performance signifie pour un Composant du Panier, la différence entre (a) le quotient (i) du Niveau de référence final (en tant que numérateur) par (ii) le Niveau de référence initial (en tant que dénominateur), moins (b) un.]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note with Knock Out Barrier (produit n° N50), insérer :

L'Autocallable Note with Knock Out Barrier est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne est le résultat des caractéristiques clés suivantes:

1. Paiements du coupon

[Insérer la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérer ce qui suit:

Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon dépend du Niveau de référence des Composants du Panier à la Date d'observation précédant immédiatement.

Si le Niveau de référence de chaque Composant du Panier est [égal à ou] supérieur au Seuil du coupon du Composant du Panier respectif, chaque Obligation donne droit au paiement d'un montant du coupon égal à [insérer ce qui suit si le Montant du coupon est le même pour chaque Date de paiement du coupon] [[] pour cent du Montant nominal à la prochaine Date de paiement du coupon] [si le Montant du coupon n'est pas le même pour chaque Date de paiement du coupon, indiquer le montant pour chaque Date de paiement du coupon]]. [Insérer si le Seuil de rachat est supérieur ou égal au Seuil du coupon; Afin d'écartier tout doute, si un Événement de Knock Out est survenu à une Date d'observation, un Montant du coupon pour la Date d'observation à laquelle cet Événement de Knock Out est survenu sera payé à la Date de paiement du coupon suivante et aucun autre montant du coupon ne sera ensuite payé.]

[2. Rachat anticipé

Une vérification sera effectuée pour ces Obligations à chaque Date d'observation (autre qu'une Date d'observation tombant à une Date de valorisation) afin de déterminer si Niveau de référence de chaque

Composant du Panier est [égal ou] supérieur au Seuil de rachat du Composant du Panier respectif (Événement de Knock Out). Si un Événement de Knock Out survient, les Obligations seront rachetées anticipativement [au Montant en espèces applicable] [, qui est un montant égal au Montant nominal [plus [insérer le pourcentage spécifié applicable] [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation]]]

3. Rachat à l'échéance

[Sous réserve d'un rachat anticipé, les][Les] investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, les montants de celui-ci dépendent du Niveau de référence final des Composants du Panier:

- a) si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [supérieur] [supérieur ou égal] à sa Barrière, [100%][insérer un montant] du Montant nominal, ou
- b) si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur] [inférieur ou égal] à sa Barrière, un montant égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) le quotient du Niveau de référence final du Composant du Panier ayant la performance la plus basse, par son Niveau de référence initial. La performance d'un Composant du Panier est déterminée par le quotient de (A) son Niveau de référence final, par (B) son Niveau de référence initial.

[Si la Valeur mobilière est un Single Underlying Callable Note (produit n° N51), insérer :

Le Single Underlying Callable Note est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne est le résultat des caractéristiques clés suivantes:

1. Paiements du coupon

Si les Valeurs mobilières sont rachetées suite à l'exercice par l'Émetteur du Droit de rachat, les investisseurs recevront le Montant du coupon égal à [insérer un montant]% du Montant nominal à la Date de paiement du coupon tombant à la Date de rachat. Autrement aucun paiement du coupon ne sera fait.

2. Droit de rachat de l'Émetteur

L'Émetteur peut aviser les détenteurs qu'il rachète les Obligations à une quelconque Date de rachat. Si l'Émetteur exerce son droit de rachat, les Obligations seront rachetées anticipativement à [insérer un montant]% du Montant nominal à la Date de rachat applicable, qui sera payable avec le Montant du coupon.

3. Rachat à l'échéance, sous réserve du Droit de Rachat de l'Émetteur

À la Date de règlement les investisseurs recevront un Montant en espèces égal à la somme de (a) [100] [insérer un montant] pour cent du Montant nominal plus (b) le produit (i) [100] [insérer un montant] pour cent du Montant nominal et (ii) du Facteur d'exposition et (iii) le plus élevé entre (A) zéro et (B) la différence entre (I) le quotient du Niveau de référence final par son Niveau de référence initial, moins (II) [un] [le Prix d'exercice].]

[Si la Valeur mobilière est un Switchable Coupon Note (produit n° N52), insérer :

Le Switchable Coupon Note garantit la protection à [100] [insérer un nombre]% du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance est garanti à [[insérer un nombre]% du] Montant nominal. Le rachat, qui ne se produira qu'à l'échéance, n'est pas garanti par un tiers. Il est seulement assuré par l'Émetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement.]

Si un Événement de changement ne survient pas à une Date d'observation du coupon (une Date d'événement de changement), les investisseurs sont exposés à la performance positive de l'Instrument sous-jacent par rapport au Prix d'exercice à l'échéance. À la Date de règlement les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal à la somme de (a) [100] [insérer un montant] pour cent du Montant nominal plus (b) le produit (i) du Facteur d'exposition et (ii) le plus élevé entre (A) [insérer le Plancher] et (B) la différence entre (I) le quotient du Niveau de référence final par le Niveau de référence initial, moins (II) [un][le Prix d'exercice].

Si un Événement de changement survient à une Date d'événement de changement, un coupon fixe est payé à chaque Date de paiement du coupon suivant cette Date d'événement de changement [(le Montant du coupon pour chaque date précédente étant payé à cette première Date de paiement du coupon suivante)] et les investisseurs ne sont plus exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent à l'échéance. À la Date de règlement les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal à [[insérer un montant] %] du Montant nominal.

[Un Événement de changement survient à une Date d'événement de changement si [la Valeur du Niveau de référence concerné] [le Niveau de référence] de l'Instrument sous-jacent à cette Date d'événement de changement est [supérieur] [inférieur] [ou égal] au Seuil du coupon.]

[Si la Valeur mobilière est un Outperformance Note (Geared Put) (produit n° N53), insérer :

Avec cet Outperformance Note (Geared Put), les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement dont le montant dépend de la Performance de l'Instrument sous-jacent. Les investisseurs peuvent être exposés de manière disproportionnée au gains de prix de l'Instrument sous-jacent lorsque celui-ci est [égal ou] supérieur au Prix d'exercice [1], et ils peuvent également être exposés de manière disproportionnée aux pertes de prix lorsque celui-ci est [égal ou] inférieur au Prix d'exercice [2], dépendant du facteur d'exposition applicable.

- a) Si la Performance de l'Instrument sous-jacent est [supérieure][supérieure ou égale] au Prix d'exercice [1], les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) de la somme (A) du Multiplicateur, et (B) du produit (I) du facteur d'exposition égal à [insérer un montant]% (le Facteur d'exposition 1), et (ii) de la différence entre (x) la Performance, moins (y) le Prix d'exercice [1] et soumis à un minimum de zéro [et à un maximum du Plafond].
- b) [Si la Performance de l'Instrument sous-jacent est [égale ou inférieure][inférieure] au Prix d'exercice 1 et est [supérieure][supérieure ou égale] au Prix d'exercice 2, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal à 100% du Montant nominal.
- c) [Si la Performance de l'Instrument sous-jacent est [égale ou inférieure] [inférieure] au Prix d'exercice [2], les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) de la différence entre (A) le Multiplicateur, et (B) le produit (I) du facteur d'exposition égal à [insérer un montant]% (le Facteur d'exposition 2), et (II) de la différence entre (x) le Prix d'exercice [2], moins (y) la Performance [soumise à un minimum du Plancher].

La Performance de l'Instrument sous-jacent est déterminée comme étant le quotient de son Niveau de référence final par son Niveau de référence initial.

En échange de la possibilité accrue d'être exposés à la performance de l'Instrument sous-jacent, les investisseurs ne peuvent se prévaloir d'aucun autre droit sur l'Instrument sous-jacent (par exemple : droits de vote, dividendes).]

[Si la Valeur mobilière est un *Express Autocallable Note on a Basket (produit n° N54)*, insérer :

Le *Express Autocallable Note on a Basket* est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne est le résultat des caractéristiques clés suivantes:

1. [Paiements du coupon

[Insérer la description du coupon de la section intitulée « Définitions générales du coupon » au début de l'Élément C.15, si applicable, ou insérer ce qui suit :]

[2.] Rachat anticipé

Une vérification sera effectuée pour ces Obligations à chaque Date d'observation [(autre qu'une Date d'observation tombant à une Date de valorisation)] afin de déterminer si Niveau de référence de chaque Composant du Panier est [égal ou supérieur] [supérieur] au Seuil de rachat du Composant du Panier respectif [à cette Date d'observation] (Événement de rachat). Si un Événement de rachat survient, les Obligations seront rachetées anticipativement au Montant en espèces applicable [plus le coupon du rachat applicable] [correspondant à cette Date d'observation].]

3. Rachat à l'échéance

[Sous réserve d'un rachat anticipé, les][Les] investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminée dépendant du Niveau de référence final des Composants du Panier comme suit:

- a) si le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [égal ou supérieur][supérieur] au Prix d'exercice du Composant du Panier respectif, les investisseurs reçoivent [[insérer un montant]%] du Montant nominal] [, plus un montant additionnel égal au produit de [insérer un montant]% du Montant nominal et [insérer un nombre]], ou
- b) si le Niveau de référence final d'un quelconque Composant du Panier est [égal ou inférieur] [inférieur] au Prix d'exercice et que le Niveau de référence final de chaque Composant du Panier est [égal ou supérieur] [supérieur] à la Barrière du Composant du Panier respectif, les investisseurs reçoivent [[insérer un montant]%] du Montant nominal; ou
- c) si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur] [inférieur ou égal] à sa Barrière, un montant égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) du quotient du Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant par son Niveau de référence initial[, pour autant que le Montant en espèces ne soit pas [supérieur au maximum égal à [insérer un montant]] [et ne soit pas] [inférieur au minimum qui est égal à [insérer un montant]].]

[Si la Valeur mobilière est un *Express Autocallable Note on a Share Basket with Put on an Index (produit n° N55)*, insérer :

Le [Express Autocallable Note on a Share Basket with Put on an Index] est lié à la performance des [insérer des Composants du Panier de l'action] (les Composants du Panier de l'action) et de [insérer

le Composant du Panier de l'indice] (le Composant du Panier de l'indice). La façon dont cette Obligation fonctionne est le résultat des caractéristiques clés suivantes:

1. Paiements du coupon

Le paiement du coupon est conditionnel [pour les Dates d'observation du coupon suivantes: **insérer des dates**] et si:

- a) un Événement de barrière du coupon est survenu [à une Date d'observation du coupon], les investisseurs recevront le Montant du coupon à une Date de paiement du coupon correspondant à la Date d'observation du coupon, qui sera, pour chaque Montant nominal, le Montant nominal multiplié par la Valeur du coupon; ou
- b) un Événement de barrière du coupon n'est pas survenu [à une Date d'observation du coupon], le Montant du coupon sera égal à zéro et aucun paiement du coupon ne sera fait à la Date de paiement du coupon correspondant à la Date d'observation du coupon.

Un Événement de barrière du coupon surviendra à une Date d'observation du coupon si la performance de l'action du Composant du Panier de l'action le moins performant à cette Date d'observation du coupon est [égal][inférieur][supérieur] au Seuil du coupon concerné, la performance du Composant du Panier de l'action étant déterminée comme étant le quotient du Niveau de référence final de ce Composant du Panier de l'action par son Niveau de référence initial.

2. Rachat anticipé

Une vérification sera effectuée pour ces Obligations à chaque Date d'observation afin de déterminer si la performance de l'action du Composant du Panier de l'action le moins performant à cette Date d'observation du coupon est [égal ou supérieur] [supérieur] au Seuil de rachat concerné [à cette Date d'observation] (Événement de rachat). Si un Événement de rachat survient, les Obligations seront rachetées anticipativement au Montant en espèces applicable [plus le coupon du rachat spécifié] [à cette Date d'observation].

3. Rachat à l'échéance

Sous réserve d'un rachat anticipé, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminé dépendant du Niveau de référence final du Composant du Panier de l'indice comme suit:

- a) si la Performance de l'indice à [la Date de valorisation] [chaque Jour de négociation pendant la Période d'observation et la Date de valorisation] est supérieure [ou égale] à la Barrière, [[100] **insérer un pourcentage**] pour cent] [du] [le] Montant nominal, ou
- b) si la Performance de l'indice à [la Date de valorisation] [un quelconque Jour de négociation pendant la Période d'observation et/ou la Date de valorisation] est inférieure [ou égale] à la Barrière, **insérer pour un ungeared put**: le produit (i) du Montant nominal et (ii) de la différence entre (A) un, et (B) un montant égal à la différence entre (I) le Prix d'exercice, moins (II) la Performance de l'index, pour autant que ce montant ne soit pas inférieur à zéro] **insérer pour le geared put**: le produit (i) du Montant nominal et (ii) la différence entre (A) un, et (B) un montant égal au quotient de (I) la différence entre (x) le Prix d'exercice, moins (y) la Performance de l'indice pour autant que ce montant ne soit pas inférieur à zéro (en tant que numérateur) et (II) le Prix d'exercice Put (en tant que dénominateur)].

La Performance de l'indice à un quelconque jour applicable est déterminé comme étant le quotient [du Niveau de référence] [de la Valeur du Niveau de référence applicable] [du Montant de détermination de la barrière] du Composant du Panier de l'indice pour ce jour, par son Niveau de référence initial.]

Si la Valeur mobilière est un Atiplano Coupon Lock In Note (produit n° N56), insérer :

Le Atiplano Coupon Lock In Note est lié à la performance [de l'Instrument sous-jacent][des Composants du Panier]. La façon dont cette Obligation fonctionne est le résultat des caractéristiques clés suivantes:

1. Paiements du coupon

Le paiement du coupon est conditionnel [pour les Dates d'observation du coupon suivantes: **insérer des dates**] et si:

- a) un Événement de Lock In est survenu pour la Date d'observation du coupon, le Montant du coupon égal à] **insérer un nombre**% du Montant nominal sera payable sur chaque Valeur mobilière du Montant nominal à la première Date de paiement du coupon suivant immédiatement cette Date d'observation du coupon, et à chaque Date de paiement du coupon suivant cette Date de paiement du coupon; ou
- b) un Événement de Lock In n'est pas survenu pour la Date d'observation du coupon, et si
 - (i) la Performance [de l'Instrument sous-jacent][de chaque Composant du Panier] pour la Date d'observation du coupon est supérieure [ou égale] au Seuil du coupon, le Montant du coupon égal à **insérer un nombre**% du Montant nominal sera payablesur chaque Valeur mobilière du Montant nominal à la première Date de paiement du coupon suivant immédiatement cette Date d'observation du coupon; ou

- (ii) la Performance [de l'Instrument sous-jacent][de chaque Composant du Panier] pour la Date d'observation du coupon est inférieure [ou égale] au Seuil du coupon, le Montant du coupon sera égal à zéro et aucun paiement du coupon ne sera fait.

2. Rachat à l'échéance

Les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui sera déterminée dépendant de la Performance [de l'Instrument sous-jacent][des Composants du Panier] comme suit:

- a) si un Événement de Lock In est survenu à une quelconque Date d'observation, **[insérer un nombre]** pour cent] [du] [le] Montant nominal;
- b) si aucune Événement de Lock In n'est survenu à une quelconque Date d'observation, et;

- (i). si la Performance [de l'Instrument sous-jacent][de chaque Composant du Panier] [à la Date de valorisation] [chaque Jour de négociation pendant la Période d'observation et la Date de valorisation] est supérieure [ou égale] à la Barrière, **[insérer un nombre]** pour cent] [du] [le] Montant nominal; ou

- (ii). si la Performance [de l'Instrument sous-jacent][d'un quelconque Composant du Panier] [à la Date de valorisation] [chaque Jour de négociation pendant la Période d'observation et la Date de valorisation] est inférieure [ou égale] à la Barrière,

[insérer pour le ungeared put: le produit (A) du Montant nominal et (B) de la différence entre (I) un, et (II) un montant égal à la différence entre (x) le Prix d'exercice, moins (y) la Performance, [de l'Instrument sous-jacent][du Composant du Panier le moins performant] à la Date de valorisation, pour autant que ce montant ne soit pas inférieur à zéro.]

[insérer pour le geared put: le produit (A) du Montant nominal et (B) de la différence entre (I) un, et (II) un montant égal au quotient de (x) la différence entre (1) le Prix d'exercice, moins (2) la Performance [de l'Instrument sous-jacent][du Composant du Panier le moins performant] à la Date de valorisation, pour autant que ce montant ne soit pas inférieur à zéro (en tant que numérateur), par (y) le Prix d'exercice du Put (en tant que dénominateur).]

La Performance pour [un Composant du Panier et] un quelconque jour est égal au quotient (a) [du Niveau de référence] [de la Valeur du Niveau de référence concerné] [du Montant de détermination de la barrière] [de l'Instrument sous-jacent][de ce Composant du Panier] pour ce jour (en tant que Numérateur), par (b) son Niveau de référence initial (en tant que dénominateur).]

[Si la Valeur mobilière est un Outperformance Call Note (produit n° N57), insérer :

Avec cet Outperformance Call Note, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement dont le montant dépend du montant du **[insérer le Composant du Panier 1]** (le Composant du Panier 1) qui surperforme le **[insérer le Composant du Panier 2]** (le Composant du Panier 2) moins le Prix d'exercice. Ils sont exposés de manière disproportionnée à la surperformance positive du Composant du Panier 1 en comparaison au Composant du Panier 2 par rapport au Prix d'exercice.

À la Date de règlement les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit (a) de [100]**[insérer un montant]** pour cent du Montant nominal et (b) de la somme (i) du Multiplicateur plus (ii) le produit (A) du Facteur d'exposition et (B) d'un montant égal à la différence entre (I) le Montant de surperformance, moins (II) [un] [le Prix d'exercice], ce montant étant soumis à un minimum égal à zéro.

Le Montant de surperformance est égal à la différence entre la Performance du Composant du Panier 1, moins la Performance du Composant du Panier 2, la Performance d'un Composant du Panier étant déterminée comme étant le quotient de son Niveau de référence final par son Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Autocallable Note (produit n° N58), insérer :

Une vérification sera effectuée pour ce Currency Autocallable Note à chaque Date d'observation [(autre qu'une Date d'observation tombant à une Date de valorisation)] afin de déterminer si l'Instrument sous-jacent est [supérieur] [inférieur] [ou égal] au Seuil de rachat respectif. Si c'est le cas, les Obligations seront rachetées anticipativement [au Montant en espèces applicable], qui est un montant égal au Montant nominal [plus **[insérer le pourcentage spécifié applicable]** [le pourcentage spécifié applicable] du Montant nominal [correspondant à cette Date d'observation].]

Les pratiques standards du marché pour présenter les taux de change est la suivante: les taux de changes sont exposés comme la performance inverse de la Devise étrangère, ce qui signifie qu'un Instrument sous-jacent en hausse entraîne la dépréciation de la Devise étrangère par rapport à la Devise de base, et inversement, un Instrument sous-jacent en baisse entraîne une appréciation de la Devise étrangère par rapport à la Devise de base. Dès lors, les investisseurs sont exposés inversement à la performance de l'Instrument sous-jacent.

S'il n'y a pas de déchéance du terme, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminé en fonction du Niveau de référence final comme suit :

- a) si [le Montant de détermination du rachat] [le Niveau de référence final] est [supérieur][inférieur][ou égal] au Seuil de rachat à la Date de valorisation[(qui correspond à la dernière Date d'observation)] (ce qui signifie que la Devise étrangère [reste stable par rapport à la Devise de base ou] [s'apprécie] [se déprécie] par rapport à la Devise de base), les investisseurs reçoivent le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement;
- b) si le Niveau de référence final est [supérieur][inférieur][ou égal] le Seuil de rachat à la Date de valorisation, mais est [supérieur][inférieur][ou égal] à la Barrière, les investisseurs recevront [un Montant en espèces équivalent au Niveau de référence spécifié][le Montant en espèces spécifié] à la Date de règlement;
- c) si le Niveau de référence final est [supérieur][inférieur][ou égal] à la Barrière à la Date de valorisation, l'Obligation sera [négativement] exposée de manière proportionnelle à la performance [positive] de l'Instrument sous-jacent (ce qui signifie que la Devise étrangère [s'apprécie][se déprécie] par rapport à la Devise de base) par rapport au Niveau de référence initial.

Les investisseurs limitent leur rendement potentiel aux Montants en espèces en échange d'une possibilité de rachat anticipé.]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption) (produit n° o. N63), insérer :

L'Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption) est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne résulte de deux caractéristiques clés :

1. Rachat par tranches

L'Obligation fera l'objet d'un rachat partiel correspondant à une fraction du Montant nominal sous forme de Versement en numéraire de la tranche à la Date de règlement de la tranche. Les investisseurs recevront également un Montant du coupon calculé sur la base de la fraction du Montant nominal à payer à [cette date] [la Date de paiement du coupon].

Sous réserve d'un rachat anticipé, les Obligations sont rachetées à l'échéance :

- a) si la Performance à la Dernière date d'observation est [inférieure] [inférieure ou égale] à la Barrière, les investisseurs recevront à la Date de règlement finale correspondant à la Dernière date d'observation un montant égal au produit de la fraction du Montant nominal qui n'a pas déjà été rachetée à la Date de règlement de la tranche (c'est-à-dire le Montant résiduel) et de la Performance, limité à un maximum du Montant résiduel; ou
- b) si la Performance à la Dernière date d'observation est [supérieure ou égale] [supérieure] à la Barrière, les investisseurs recevront à la Date de règlement finale correspondant à la Dernière date d'observation un montant égal à la fraction du Montant nominal qui n'a pas déjà été rachetée à la Date de règlement de la tranche (c'est-à-dire le Montant résiduel).

2. Rachat anticipé

Une vérification sera effectuée pour cet [Autocallable Note on a Basket Average \(with instalment redemption\)](#) à chaque Date d'observation, pour déterminer si la Performance est [supérieure ou égale] [supérieure] au Prix d'exercice [correspondant à cette Date d'observation] (cet événement étant un "Événement de Knock Out"). Si la Performance est [égale ou au-dessus] [au-dessus] du Prix d'exercice [correspondant à cette Date d'observation], l'Obligation sera rachetée par anticipation à la Date de règlement concernée au Montant en espèces final [pour cette Date d'observation].

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note with Conditional Coupons (produit n° n° N64), insérer :

L'Autocallable Note with Conditional Coupons est lié à la performance des Composants du Panier. La façon dont cette Obligation fonctionne est le résultat des caractéristiques clés suivantes :

1. Paiements du coupon

Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon dépend [du niveau] [du prix] [de la valeur] [de clôture] [officiel[le]] de l'Instrument sous-jacent à la Date d'observation précédant immédiatement.

- a) Si la Performance de l'Instrument sous-jacent à une Date d'observation est [supérieure] [supérieure ou égale] au Seuil du coupon additionnel, les investisseurs recevront à la Date de paiement du coupon suivant immédiatement, un Montant du coupon correspondant au produit (i) du Montant nominal et (ii) de la somme du Coupon additionnel plus le Coupon;

- b) Si la Performance de l'Instrument sous-jacent à une Date d'observation est [inférieure] [inférieure ou égale] au Seuil du coupon additionnel, mais [supérieure] [supérieure ou égale] au Seuil du coupon, les investisseurs recevront à la Date de paiement du coupon suivant immédiatement, un Montant du coupon correspondant au produit (i) du Montant nominal et (ii) du Coupon;
- c) Si la Performance de l'Instrument sous-jacent à une Date d'observation est [inférieure] [inférieure ou égale] au Seuil du coupon, le Montant du coupon sera de zéro ou aucun Montant du coupon ne sera payé à la Date de paiement du coupon suivant immédiatement.

La Performance de l'Instrument sous-jacent à une Date d'observation est déterminée comme le quotient (A) [du niveau] [du prix] [de la valeur] [de clôture] [officiel[le]] de l'Instrument sous-jacent à la Date d'observation, et (B) de son Niveau de référence initial.

2. Rachat anticipé

Une vérification sera effectuée pour cette **Obligation** à chaque Date d'observation autre que la Date de valorisation, pour déterminer si la Performance de l'Instrument sous-jacent est [supérieure] [supérieure ou égale] au Seuil de rachat pour cette Date d'observation (un "Événement de rachat"). Si un Événement de rachat se produit, les Obligations seront rachetées par anticipation à un Montant en espèces égal au produit (a) du Montant nominal et (b) de la somme du Niveau de rachat autocall pour cette Date d'observation et du Coupon additionnel autocall pour cette Date d'observation.

3. Rachat à l'échéance, sous réserve de rachat anticipé

Si la Performance finale de l'Instrument sous-jacent :

- a) est [supérieure] [supérieure ou égale] au Seuil de rachat pour la Date d'observation tombant à la Date de valorisation, les investisseurs recevront à la Date de règlement un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) de la somme de (A) un plus (B) le Coupon additionnel final de [] [pour cent];
- b) est [inférieure] [inférieure ou égale] au Seuil de rachat pour la Date d'observation tombant à la Date de valorisation mais [supérieure] [supérieure ou égale] à la Barrière, les investisseurs recevront à la Date de règlement un Montant en espèces égal au Montant nominal;
- a) est [inférieure] [inférieure ou égale] à la Barrière, les investisseurs recevront à la Date de règlement un Montant en espèces égal au plus élevé entre zéro et le produit (i) du Montant nominal et (ii) de un moins le plus élevé entre (A) zéro, et (B) le Prix d'exercice Put moins la Performance finale de l'Instrument sous-jacent.

La Performance finale de l'Instrument sous-jacent est déterminée comme le quotient (A) du Niveau de référence final, et (B) son Niveau de référence initial.

[insérer le tableau si nécessaire]

[Date d'observation]	[Seuil du coupon]	[Coupon]	[Seuil du coupon additionnel]	[Coupon additionnel]	[Date de paiement du coupon]
[insérer la date] [(la "Première date d'observation")]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[insérer la date]
[insérer la date] [(la "Deuxième date d'observation")]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[insérer la date]
[insérer la date] [(la "[] Date d'observation")]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[insérer la date]
Date de valorisation	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[insérer la date]

[insérer le tableau si nécessaire]

[Date d'observation]	[Seuil de rachat]	[Coupon additionnel autocall]	[Niveau de rachat autocall]
[insérer la date] [(la " Première date d'observation")]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[] [pour cent]
[insérer la date] [(la " Deuxième date d'observation")]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[] [pour cent]
[insérer la date] [(la "[] Date d'observation")]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	[] [pour cent]	[] [pour cent]
[Date de valorisation]	[insérer la valeur] [[] pour cent du Niveau de référence initial]	Sans objet	Sans objet

Les définitions suivantes sont utilisées ci-dessus :

[Montant additionnel]	[]*
[Coupon additionnel]	[]*
[Seuil du coupon additionnel]	[]*
[Date d'actualisation]	[]*
[Coupon additionnel autocall]	[]*
[Niveau de rachat autocall]	[]*
[Montant d'actualisation de la barrière]	[]*
[Facteur d'actualisation de la barrière]	[]*
[Montant de détermination de la barrière]	[]*
[Barrière]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]
[Devise de référence]	[]*
[Montant Bonus]	[]*
[Plafond]	[]*
[Montant en espèces]	[]*
[Montant du coupon]	[]*
[Diviseur de coupon]	[]*
[Date d'observation du coupon]	[]*
[Période d'observation du coupon]	[]*
[Date de paiement du coupon]	[]*
[Date de référence de période du coupon]	[]*
[Période du coupon]	[]*
[Seuil du coupon]	[]*[Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à [la Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur

			à [insérer un nombre] ni supérieur à [insérer un nombre]
	[Valeur du coupon]	[]*	[]*[Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à [la Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un nombre] ni supérieur à [insérer un nombre]]
	[Coupon]	[]*	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]]
	[Niveau de performance journalier]	[]*	
	[Montant Digital]	[]*	
	[Date d'actualisation du dividende]	[]*	
	[Facteur Dividende]	[]*	
	[Pourcentage du Montant en espèces anticipé]	[]*	
	[Date de rachat anticipé]	[]*	
	[Date de règlement][anticipée]	[]*	
	[Droit d'exercice du détenteur des Valeurs mobilières]	[Oui][Non]*	
	[Montant en espèces final]		(a) à la Première date d'observation, [[]* un montant égal à la somme (i) du Montant résiduel plus (ii) le produit (A) du Montant résiduel, multiplié par (B) [], multiplié par (C) []; ou] []* (b) la Dernière date d'observation, [[]* un montant égal à la somme (i) du Montant résiduel; plus (ii) le produit (A) du Montant résiduel, multiplié par (B) [], multiplié par (C) []]*
	[Pourcentage final du montant en espèces]	[]*	
	[Niveau de référence final]		[insérer la définition pertinente telle qu'extraite des Termes du produit]
	[Date de règlement final]	[]*	
	[Élément de financement]	[]*	
	[Premier Montant Bonus]	[]*	
	[Première devise]	[]*	
	[Taux d'intérêt fixe]	[]*	
	[Devise étrangère]	[]*	
	[Gearing]	[]*	
	[Performance de la devise individuelle]	[]*	

		[Prix d'émission initial]	[]*
		[Niveau de référence initial]	[insérer la définition pertinente telle qu'extraite des Termes du produit]
		[Date de valorisation initiale]	[]*
		[Tranche de montant en espèces]	[]*
		[Date de règlement des tranches]	[]*
		[Taux d'intérêt]	[]*
		[Niveau de référence intérimaire]	[]*
		[Date d'émission]	[]*
		[Barrière Knock Out]	[]*
		[Événement de Lock In]	[]*
		[Lock In Step]	[]*
		[Instrument sous-jacent long]	[]*
		[Période lookback]	[]*
		[Barrière inférieure]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]
		[Frais de gestion]	[]*
		[Montant maximal]	[]*
		[Coupon maximal]	[]* [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]
		[Montant minimal]	[]*
		[Coupon minimum]	[]* [Un pourcentage qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]
		[Montant de rachat minimal]	[]*
		[Niveau de référence minimal]*	[]*
		[Rendement minimal]	[]*
		[Multiplicateur]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]]*
		[Montant No Touch]	[]*
		[Montant nominal]	[]*
		[Facteur non-linéaire]	[]*

		[Nombre de Composants du Panier sous-performant]	
		Date(s) d'observation	[]*
		[Période d'observation]	[]*
		[Niveau du prix d'exercice surperformant]	[]*
		[Seuil parachute]	[]*
		[Facteur d'exposition] [1]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]*
		[Facteur d'exposition 2]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]
		[ParticipationDown]	[]*
		[ParticipationUp]	[]*
		[Performance]	[]*
		[Montant de délivrance physique]	[]*
		[Montant de protection]	[]*
		[Barrière de protection]	[]*
		[Niveau de protection]	[]*
		[Prix d'exercice de vente]	[]*
		[Facteur Quanto]	[]*
		[Rainbow Return]	[]*
		[Date de rachat]	[]*
		[Montant de détermination du rachat]	[]*
		[Droit de rachat de l'émetteur]	[Oui][Non]*
		[Seuil de rachat]	[]*
		[Montant de référence]	[]*
		[Performance du Panier de référence]	[]*
		[Source de référence]	[]*
		[Niveau de référence]	[insérer la définition pertinente telle qu'extraite des Termes du produit]
		[Performance concernée]	[]*
		[Valeur du niveau de référence concerné]	[insérer la définition pertinente telle qu'extraite des Termes du produit]
		[Événement de remplacement]	[]*
		[Date de réinitialisation]	[]*
		[Montant résiduel]	[]*
		[Coûts de rotation]	[]*

		<table border="1"> <tr> <td>[Facteur Rollover]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Deuxième montant bonus]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Deuxième devise]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Devise de règlement]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Instrument sous-jacent court]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Niveau de référence spécifié]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Niveau Stop Loss de référence]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Prix d'exercice] [1]</td> <td>[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]</td> </tr> <tr> <td>[Prix d'exercice 2]</td> <td>[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]</td> </tr> <tr> <td>[Successor Future]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Date d'événement de changement]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Date de réalisation]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Seuil de pourcentage]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Barrière supérieure]</td> <td>[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]</td> </tr> <tr> <td>[Date de valorisation]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[Date valeur]</td> <td>[]*</td> </tr> <tr> <td>[si applicables, insérer des termes additionnels]</td> <td>[insérer la définition pertinente telle qu'extraite des Termes du produit]</td> </tr> </table> <p><i>[Pour des Valeurs mobilières multi-séries insérer le tableau suivant donnant un aperçu des informations nécessaires et complètes pour chaque Série de Valeurs mobilières:</i></p> <table border="1"> <tr> <td>ISIN</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </table>	[Facteur Rollover]	[]*	[Deuxième montant bonus]	[]*	[Deuxième devise]	[]*	[Devise de règlement]	[]*	[Instrument sous-jacent court]	[]*	[Niveau de référence spécifié]	[]*	[Niveau Stop Loss de référence]	[]*	[Prix d'exercice] [1]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]	[Prix d'exercice 2]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]	[Successor Future]	[]*	[Date d'événement de changement]	[]*	[Date de réalisation]	[]*	[Seuil de pourcentage]	[]*	[Barrière supérieure]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]	[Date de valorisation]	[]*	[Date valeur]	[]*	[si applicables, insérer des termes additionnels]	[insérer la définition pertinente telle qu'extraite des Termes du produit]	ISIN	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	
[Facteur Rollover]	[]*																																												
[Deuxième montant bonus]	[]*																																												
[Deuxième devise]	[]*																																												
[Devise de règlement]	[]*																																												
[Instrument sous-jacent court]	[]*																																												
[Niveau de référence spécifié]	[]*																																												
[Niveau Stop Loss de référence]	[]*																																												
[Prix d'exercice] [1]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]																																												
[Prix d'exercice 2]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]																																												
[Successor Future]	[]*																																												
[Date d'événement de changement]	[]*																																												
[Date de réalisation]	[]*																																												
[Seuil de pourcentage]	[]*																																												
[Barrière supérieure]	[]* [Un chiffre qui sera déterminé par l'Émetteur à la [Date de valorisation initiale][] et qui ne sera ni inférieur à [insérer un chiffre] ni supérieur à [insérer un chiffre]																																												
[Date de valorisation]	[]*																																												
[Date valeur]	[]*																																												
[si applicables, insérer des termes additionnels]	[insérer la définition pertinente telle qu'extraite des Termes du produit]																																												
ISIN	[]	[]	[]																																										
[]	[]	[]	[]																																										
C.16	La date d'échéance des instruments dérivés - la date d'exercice ou la date de référence finale.	<p>[Insérer C.16 si l'Annexe XII est applicable]</p> <p>[[Date de règlement : [Si un Événement de rachat s'est produit [à une Date d'observation], [insérer le chiffre] Jour(s) Ouvrable(s) après la Date d'observation auquel cet [Knock Out Event] [Événement de rachat] s'est produit] [la Date de rachat anticipée prévue tomber immédiatement après la date à laquelle cet Date d'observation est prévue tomber] ou si un [Knock Out Event] [Événement de rachat] ne s'est pas produit, [insérer la date] ou si plus tard, [insérer la date] Jour(s) Ouvrable(s) après la Date d'évaluation][]*]</p> <p>[[Date(s) d'exercice][Période d'exercice] : [Si un Événement de rachat s'est produit, la [Date d'observation à laquelle cet Événement de rachat s'est produit pour la première fois ou si un Événement de rachat ne s'est pas produit, la Date d'évaluation] [La dernière Date d'évaluation][]*]</p> <p>[Date de valorisation : []((sujet à changement))]*]</p>																																											

		<p>[Concernant les Valeurs mobilières multicatégoriques insérer le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque catégorie de Titres :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ISIN</th> <th>[Date de règlement]</th> <th>[[Date[s] d'exercice][Période d'exercice]</th> <th>[Date de valorisation]</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </tbody> </table> <p>]</p>	ISIN	[Date de règlement]	[[Date[s] d'exercice][Période d'exercice]	[Date de valorisation]	[]	[]	[]	[]
ISIN	[Date de règlement]	[[Date[s] d'exercice][Période d'exercice]	[Date de valorisation]							
[]	[]	[]	[]							
C.17	Procédure de règlement des instruments dérivés.	<p>[Insérer C.17 si l'Annexe XII est applicable]</p> <p>Les montants en espèces dus par l'Émetteur doivent être versés à l'Agent de compensation concerné qui les distribuera aux Détenteurs de Titres.</p> <p>L'Émetteur sera libéré de ses obligations de paiement (et/ou de livraison) dès [le paiement d'un Montant en espèces] [et/ou] [la livraison d'un Montant physique de livraison] à, ou à l'ordre de, l'Agent de compensation concerné [ou au, ou à l'ordre du, Système de compensation de livraison physique] pour le montant ainsi payé ou livré.</p>								
C.18	Description du fonctionnement du rendement des instruments dérivés.	<p>[Insérer C.18 si l'Annexe XII est applicable]</p> <p>[Paiement du Montant en espèces et/ou livraison du Montant de livraison physique à chaque Détenteur de Titre concerné à la Date de règlement.]</p> <p>[Paiement du Montant en espèces à chaque Détenteur de Titre concerné à la Date de règlement.]</p> <p>[Livraison du Montant de livraison physique à chaque Détenteur de Titre concerné à la Date de règlement.]</p> <p>[Les Valeurs mobilières [peuvent] donner droit au paiement d'un Montant du coupon pour chaque Détenteur de Valeurs mobilières concerné à la Date de paiement du coupon applicable]</p>								
C.19	Le prix d'exercice ou le prix de référence final de l'Instrument sous-jacent.	<p>[Insérer C.19 si l'Annexe XII est applicable]</p> <p>[Le Niveau de référence final [de chaque Composant du Panier]: []* [Concernant les Valeurs mobilières multicatégoriques insérer le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque catégorie de Valeurs mobilières :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ISIN</th> <th>Niveau de référence final</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </tbody> </table>	ISIN	Niveau de référence final	[]	[]				
ISIN	Niveau de référence final									
[]	[]									
C.20	Type d'instrument sous-jacent et comment trouver des informations relatives à l'instrument sous-jacent.	<p>[Insérer C.20 si l'Annexe XII est applicable]</p> <p>[Sans objet; les Valeurs mobilières donnent droit au paiement d'un montant fixe sans prendre en compte le Prix d'exercice ou le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent.]</p> <p>[Instrument[s] sous-jacent[s]] [Panier] [et] [Composants du Panier]</p> <p>[Type : [Action] [Indice] [Multi-exchange Indice][Autre Valeur mobilière] [Matière première] [Taux de change] [Contrat à terme (future)] [Action de fonds] [Unité de fonds] [Taux d'intérêt] [Panier d'actifs constitué comme suit : insérer des informations concernant le(s) type(s) de Composants du Panier – Actions, Indices, Autres Valeurs mobilières, Matière premières, Taux de change, Contrats à terme (futures), Unités ou Actions de fonds et/ou Taux d'intérêt :]</p> <p>Nom : []*</p> <p>[ISIN] : []*</p> <p>Des informations concernant la performance historique et actuelle [de l'Instrument sous-jacent] [du Composant du Panier] et sa volatilité sont disponibles [sur le site Internet public à l'adresse www. [maxblue.de] [] [et sur la page [Bloomberg] [insérez les détails des pages] ou [Reuters] [insérez les détails des pages] communiquée pour chaque Valeur mobilière ou élément de composition [de l'Instrument sous-jacent] [du Composant du Panier]. [Si aucune information n'est disponible, insérer : en version papier dans les bureaux situés [insérer adresse/numéro de téléphone]]</p> <p>[Concernant les Valeurs mobilières multicatégoriques insérer le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque catégorie de Valeurs mobilières :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ISIN</th> <th>[]</th> <th>[]</th> <th>[]</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </tbody> </table> <p>]</p>	ISIN	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
ISIN	[]	[]	[]							
[]	[]	[]	[]							
C.21	Marché sur lequel les Valeurs mobilières seront négociée et pour lesquelles un	[Insérer C.21 si l'Annexe XII est applicable]								

Prospectus de base a été publié	[Une demande [a été][sera] faite afin d'admettre les Valeurs mobilières à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg][Sans objet. Les Valeurs mobilières ne seront pas cotée ou admises à la négociation sur le marché réglementé d'une quelconque bourse.]
---------------------------------	---

Élément	Section D – Risques	
D.2	Informations clés les principaux risques à l'émetteur	<p>Les investisseurs seront exposés au risque d'insolvabilité de l'Émetteur résultant de son surendettement ou de son incapacité à honorer ses dettes, à savoir le risque d'incapacité temporaire ou permanente à s'acquitter des paiements d'intérêts et/ou de principal en temps voulu. Les notations de crédit de l'Émetteur tiennent compte de l'évaluation de ces risques.</p> <p>Les facteurs qui peuvent avoir des incidences négatives sur la rentabilité de Deutsche Bank sont décrits dans les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Malgré la force de la conjoncture mondiale en 2017 allant de pair avec une politique monétaire toujours accommodante en général, la non-concrétisation de risques politiques, notamment en Europe, et des résultats électoraux favorables aux marchés, des risques macroéconomiques importants persistent pouvant affecter négativement les comptes d'exploitation et le résultat financier ainsi que les initiatives stratégiques de Deutsche Bank. Ceux-ci comprennent la possibilité d'une récession plus proche qu'attendue aux Etats-Unis, des risques d'inflation, des déséquilibres mondiaux, le Brexit, la montée de l'euroscpticisme ainsi que des risques géopolitiques et une conjoncture de faibles taux d'intérêt et de concurrence accrue dans le secteur des services financiers ayant un effet négatif sur les marges de la plupart des activités de Deutsche Bank. Si ces conditions persistent ou s'aggravent, les activités, les comptes d'exploitation ou les plans stratégiques de Deutsche Bank pourraient continuer à en être négativement affectés. • L'environnement de marché difficile, l'incertitude en ce qui concerne les conditions macroéconomiques et géopolitiques, le niveau moins élevé des activités clients, la concurrence et la réglementation accrues et les effets immédiats des décisions stratégiques de Deutsche Bank dans le contexte de la poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie continuent d'affecter négativement les comptes d'exploitation et le résultat financier de Deutsche Bank et en particulier ceux de sa division opérationnelle « Corporate & Investment Bank ». Si Deutsche Bank est incapable d'améliorer sa rentabilité alors qu'elle continue à faire face à ces influences négatives ainsi qu'à des frais de litige toujours élevés, elle pourrait se trouver dans l'incapacité de réaliser plusieurs de ses objectifs stratégiques et pourrait avoir des difficultés à maintenir les niveaux de capital, de liquidité et de levier financier que les acteurs du marché et les autorités réglementaires attendent de la part de Deutsche Bank. • Le niveau toujours élevé d'incertitude politique pourrait avoir des conséquences imprévisibles pour le système financier et l'économie en général et pourrait se solder par un démantèlement partiel de l'intégration européenne, susceptible d'entraîner des baisses de niveaux d'activité, des dépréciations d'actifs et des pertes pour les divisions de Deutsche Bank. La capacité de Deutsche Bank à se protéger de ces risques est limitée. • Il peut s'avérer nécessaire pour Deutsche Bank de réduire son exposition à la dette souveraine de pays européens ou d'autres pays, si la crise de la dette souveraine en Europe devait se raviver. Les swaps de défaut de crédit que Deutsche Bank a conclus pour gérer le risque de crédit souverain peuvent ne pas être disponibles pour compenser ces pertes. • L'incapacité d'accéder aux marchés obligataires ou de vendre des actifs pendant les périodes de contraintes de liquidité, que ce soit au niveau de la banque ou sur le marché

		<p>de manière générale, pourrait avoir une incidence négative sur la liquidité, les activités et la rentabilité de Deutsche Bank. Par le passé, des abaissements de la notation de crédit ont contribué à l'augmentation des charges financières de Deutsche Bank et tout abaissement futur pourrait sensiblement et négativement affecter ses charges financières, la volonté des ses contreparties à maintenir les relations d'affaires existantes ainsi que des aspects essentiels de son modèle d'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réformes réglementaires adoptées et proposées en réponse aux faiblesses du secteur financier, ainsi que, d'une manière plus générale, la multiplication des contrôles par les autorités réglementaires, ont entraîné des incertitudes pour Deutsche Bank et pourraient avoir un effet négatif sur ses activités commerciales et sur la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses plans stratégiques et les autorités réglementaires compétentes pourraient interdire à Deutsche Bank de distribuer des dividendes ou de procéder à des paiements sur les titres représentant ses fonds propres réglementaires ou pourraient prendre d'autres mesures si Deutsche Bank manquait à satisfaire aux exigences réglementaires. • La législation européenne et allemande relative à la restructuration et à la résolution des banques et des entreprises d'investissement pourrait avoir un effet négatif considérable sur les activités de Deutsche Bank et se solder par des pertes pour ses actionnaires et ses créanciers, si des mesures visant à garantir sa liquidation ordonnée ou si des mesures de résolution lui étaient imposées. • Les changements réglementaires et législatifs obligent Deutsche Bank à maintenir des fonds propres plus élevés et dans certains cas (entre autres aux Etats-Unis) à appliquer des règles en matière de liquidité, de gestion, d'adéquation des fonds propres et de planification de mesures de résolution à ses activités locales de manière autonome. Ces exigences peuvent sensiblement affecter le modèle d'entreprise de Deutsche Bank, son résultat financier, ses comptes d'exploitation ainsi que son environnement concurrentiel en général. Toute perception sur le marché selon laquelle Deutsche Bank pourrait être incapable de satisfaire à ses exigences en matière de capital ou de liquidité avec une marge de sécurité suffisante, ou selon laquelle Deutsche Bank devrait conserver des capitaux ou des niveaux de liquidité au-delà de ces exigences ou tout autre cas de non-respect de ces exigences pourrait intensifier l'effet de ces facteurs sur les activités et les résultats de Deutsche Bank. • Les décisions de Deutsche Bank en ce qui concerne ses activités vont affecter ses fonds propres réglementaires et ses ratios de liquidité ainsi que les fonds permettant la distribution de dividendes sur ses actions ou ses titres représentant ses fonds propres réglementaires et lorsqu'elle prend de telles décisions elle poursuit des intérêts qui ne correspondent pas nécessairement aux intérêts des porteurs de tels titres et Deutsche Bank pourrait prendre des décisions conformément aux lois en vigueur et aux conditions de ces titres menant à des réductions ou même à la suppression des distributions sur ces actions ou titres. • La législation aux États-Unis et en Allemagne visant à interdire la négociation pour compte propre ou à séparer cette activité des activités de banque de dépôt a obligé Deutsche Bank à modifier sa structure d'entreprise afin de se conformer aux restrictions applicables, ce qui pourrait affecter négativement les activités, les comptes d'exploitation et le résultat financier de Deutsche Bank. • D'autres réformes réglementaires proposées à la suite de la crise financière – par exemple, les nouveaux règlements encadrant les opérations dérivées de Deutsche Bank, les règles en matière de rémunération, la mise en place de taxes sur les banques, la garantie des dépôts ou l'éventualité d'une taxe sur les transactions financières –
--	--	---

		<p>pourraient augmenter considérablement les charges d'exploitation de Deutsche Bank et affecter son modèle stratégique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de marché défavorables, la chute des prix des actifs ainsi que la volatilité et la prudence des investisseurs ont affecté et pourront sensiblement et négativement affecter les revenus et bénéfices de Deutsche Bank à l'avenir, particulièrement au sein de ses activités de banque d'investissement, de ses services de courtage ainsi que de ses autres activités reposant sur des commissions et honoraires. Par conséquent, Deutsche Bank a encouru par le passé et pourra encourir à l'avenir des pertes importantes provenant de ses activités de négociation et d'investissement. • En avril 2015, Deutsche Bank a annoncé la prochaine étape de sa stratégie, présentée de manière plus détaillée en octobre 2015 et faisant l'objet de mises à jour annoncées en mars 2017 et en avril 2018. Si Deutsche Bank est incapable de mettre en œuvre ses plans stratégiques avec succès, elle pourrait se trouver dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs financiers, et pourrait subir des pertes ou un affaiblissement de sa rentabilité, une érosion de ses fonds propres et le résultat financier de Deutsche Bank, ses comptes d'exploitation et sa cotation en bourse pourraient en être sensiblement et négativement affectés. • Dans le cadre de ses initiatives stratégiques annoncées en mars 2017, Deutsche Bank a restructuré les activités des Marchés Mondiaux et de banque de financement des entreprises et de banque transactionnelle afin de les regrouper dans une seule division « Corporate & Investment Bank » et de créer des opportunités de croissance par des offres de vente croisée aux entreprises à rendement supérieur. Les clients pourraient décider de ne pas développer leurs opérations ou portefeuilles auprès de Deutsche Bank affectant ainsi négativement sa capacité à tirer profit de ces opportunités de croissance. • Dans le cadre de la mise à jour de sa stratégie du mois de mars 2017, Deutsche Bank a annoncé son intention de garder Deutsche Postbank AG (appelée « Postbank » avec ses filiales) et de vouloir la regrouper avec ses activités commerciales et de détail existantes, après avoir déclaré par le passé vouloir la déconsolider. Deutsche Bank pourrait avoir des difficultés à intégrer Postbank dans le Groupe vu que la séparation opérationnelle du Groupe avait déjà été effectuée. Par conséquent, les réductions de coûts et autres avantages que Deutsche Bank espère réaliser pourraient coûter plus chers que prévu ou pourraient ne pas être réalisés du tout. • Dans le cadre de la mise à jour de sa stratégie du mois de mars 2017, Deutsche Bank a annoncé son intention de créer une division indépendante de gestion d'actifs « Asset Management » par le biais d'une mise en bourse partielle. Cette IPO a été réalisée en mars 2018. Deutsche Bank ne pourrait pas être à même de capitaliser les avantages qu'elle espère réaliser par le biais d'une division indépendante de gestion d'actifs. • Deutsche Bank pourrait avoir des difficultés à vendre des entreprises, des activités ou des actifs, voire à les vendre à des prix favorables, et pourrait enregistrer des pertes importantes de ces actifs et d'autres investissements indépendamment des évolutions du marché. • Un système robuste et efficace de contrôle interne ainsi qu'une infrastructure adéquate (comprenant des personnes, des principes et des procédures, des tests de contrôle et des systèmes informatiques) sont nécessaires afin de garantir une gestion des affaires dans le respect des lois et des règlements s'appliquant à Deutsche Bank et des attentes exprimées par les organes de surveillance dans ce contexte. Deutsche Bank a reconnu devoir renforcer ses mécanismes de contrôle interne et son infrastructure et a lancé des initiatives correspondantes. Si ces initiatives ne devaient pas apporter les résultats
--	--	--

		<p>escomptés ou si leur mise en œuvre devait être retardée, cela pourrait avoir de graves conséquences pour la réputation, la position réglementaire, la situation financière et la capacité de Deutsche Bank à réaliser ses objectifs stratégiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deutsche Bank opère dans un environnement de plus en plus réglementé et procédurier, exposant Deutsche Bank à des actions en responsabilité et autres coûts dont les montants peuvent être lourds et difficiles à estimer, ainsi qu'à des poursuites judiciaires et réglementaires et à des dommages de réputation. • Deutsche Bank fait actuellement et mondialement l'objet de plusieurs enquêtes de la part d'autorités réglementaires et d'autres agences gouvernementales aussi bien que d'actions civiles liées à des manquements éventuels. Il est impossible de prédire quelle sera la conclusion de ces affaires dont les conséquences pourraient être graves pour le compte d'exploitation, la situation financière et la réputation de Deutsche Bank. • Outre ses activités bancaires traditionnelles de prêts et de dépôts, Deutsche Bank poursuit également des activités de crédit non traditionnelles, dans le cadre desquelles elle détient par exemple des titres de tiers ou réalise des transactions complexes sur produits dérivés. Ces activités de crédit non traditionnelles exposent Deutsche Bank à un risque de crédit sensiblement accru. • Une majeure partie de l'actif et passif inscrits au bilan de Deutsche Bank comprend des instruments financiers évalués à la juste valeur, dont les changements sont inscrits au compte de résultats. Par le passé, de tels changements ont fait subir des pertes à Deutsche Bank et elle pourrait encourir des pertes supplémentaires à l'avenir. • Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en place par Deutsche Bank ne protègent pas la Banque de risques non identifiés et non anticipés, ce qui pourrait entraîner des pertes conséquentes. • Des risques opérationnels découlant éventuellement d'un non respect des procédures de Deutsche Bank, du comportement des salariés de Deutsche Bank, de faiblesses, défaillances ou pannes des systèmes ou de l'infrastructure informatiques de Deutsche Bank, d'une interruption de la continuité de l'activité ou de problèmes semblables concernant les prestataires de services de Deutsche Bank peuvent perturber l'activité de Deutsche Bank et conduire à des pertes matérielles. • Deutsche Bank coopère avec une multitude de prestataires de services dans le contexte de ses activités et opérations. Les services fournis par ces prestataires représentent des risques pour Deutsche Bank comparables aux risques encourus par Deutsche Bank lorsqu'elle effectue les opérations en question elle-même et c'est Deutsche Bank qui assume, en dernier ressort, la responsabilité pour les services fournis par ces prestataires. De plus, si un prestataire ne se conforme pas aux normes applicables ou aux attentes de Deutsche Bank dans la conduite de ses affaires, Deutsche Bank pourrait être exposée à des pertes majeures, des mesures réglementaires ou des litiges ou encore ne pas bénéficier comme prévu de cette relation professionnelle. • Les systèmes opérationnels de Deutsche Bank sont exposés à un risque croissant d'attaque informatique et autres actes criminels liés à internet, ce qui pourrait conduire à la perte de nombreuses informations relatives à la clientèle, nuire à la réputation de Deutsche Bank et entraîner des sanctions réglementaires et des pertes financières. • La taille des opérations de compensation de Deutsche Bank expose Deutsche Bank à un risque accru de pertes importantes dans le cas où ces opérations ne parviendraient pas à fonctionner correctement.
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> • Deutsche Bank peut rencontrer des difficultés pour trouver et exécuter des acquisitions, et tant le fait d'effectuer ces acquisitions que celui de les éviter peut sensiblement nuire aux résultats opérationnels de Deutsche Bank et au cours de son action. • La concurrence intense sur le marché national allemand de Deutsche Bank ainsi que sur les marchés internationaux pourrait considérablement nuire aux revenus et à la rentabilité de Deutsche Bank. • Des transactions avec des contreparties situées dans des pays désignés par le Département d'État américain comme États parrainant le terrorisme ou des personnes visées par des sanctions économiques américaines peuvent inciter des clients et investisseurs potentiels à éviter de collaborer avec Deutsche Bank ou d'investir dans des titres de Deutsche Bank, nuire à la réputation de Deutsche Bank ou entraîner des mesures réglementaires ou d'application de la loi qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'activité de Deutsche Bank.
<p>[Si l'Annexe V ou l'Annexe XIII est applicable, insérer D.3]</p> <p>[Si l'Annexe XII est applicable, insérer D6]</p>	<p>Informations clés sur les principaux risques spécifiques et propres aux Valeurs mobilières.</p>	<p>[Si l'Annexe XII est applicable insérer: Lorsque aucun montant minimum d'espèces ou d'actifs payable ou livrable n'est spécifié, les investisseurs peuvent subir une perte partielle de leur investissement dans les Valeurs mobilières.]</p> <p>[Si la Valeur mobilière est liée à l'Instrument sous-jacent, insérer : Les Valeurs mobilières sont liées à l'Instrument sous-jacent</p> <p>Les montants à payer ou les actifs à livrer périodiquement ou suite à l'exercice ou à l'échéance des Valeurs mobilières, selon le cas, sont liés à l'Instrument sous-jacent qui peut comprendre un ou plusieurs Élément(s) de référence. L'achat de, ou le placement dans, des Valeurs mobilières liées à l'Instrument sous-jacent comporte des risques importants.</p> <p>Les Valeurs mobilières ne sont pas des Valeurs mobilières conventionnelles et comportent plusieurs risques d'investissement particuliers que les investisseurs potentiels doivent bien comprendre avant d'investir. Chaque investisseur potentiel dans les Valeurs mobilières devrait avoir une expérience de Valeurs mobilières similaires aux Valeurs mobilières et devrait avoir consulté toute la documentation et comprendre les modalités et conditions relative(s) aux Valeurs mobilières ainsi que la nature et l'étendue de son exposition au risque de perte.]</p> <p>[Si les montants à payer ou les actifs à livrer au titre de la Valeur mobilière sont calculés à l'aide d'une formule insérer :</p> <p>Nous incitons les investisseurs potentiels à s'assurer de bien comprendre la formule de calcul des montants à payer et/ou des actifs à livrer, et s'ils le jugent nécessaire, de se rapprocher de leur(s) conseiller(s).]</p> <p>[Si la Valeur mobilière est liée à l'Instrument sous-jacent, insérer : Risques associés à l'Instrument sous-jacent</p> <p>En raison de l'influence de l'Instrument sous-jacent sur les droits afférents à la Valeur mobilière[, comme pour un placement direct dans l'Instrument sous-jacent,] les investisseurs sont exposés à des risques jusqu'à et à l'échéance, qui sont généralement également associés à [un investissement dans] [l'action] [les actions] [,] [et] [indice] [les indices] [,] [et] [la matière première] [les matières premières] [,] [et] [le taux de change] [les taux de change] [,] [et] [le taux d'intérêt] [les taux d'intérêt] [,] [et]] concerné(e)(s) [et à [des actifs des pays émergents] [et] des placements dans des fonds de couverture] [en général].]</p> <p>[Risques de change</p> <p>[[La devise] [les devises] de l'Instrument sous-jacent n'étant pas [la même] [les mêmes] que la Devise de règlement que [la Valeur mobilière] [les Valeurs mobilières,] les investisseurs sont exposés au risque de fluctuation défavorable des taux de change jusqu'à et à l'échéance.] Les investisseurs sont [également] exposés à un risque de change si la Devise de règlement n'est pas la devise du lieu de résidence de l'investisseur.</p> <p>[Risque de corrélation</p> <p>[Le Montant de [tous les coupons et] tout montant en espèces payable [ou du montant physique de livraison dû] en vertu des Valeurs mobilières est dépendant de la performance de multiples Éléments de référence. Dans cette perspective, la performance de l'Élément de référence le plus mauvais en comparaison à la performance d'autres Éléments de référence est pertinente. Le niveau de dépendance entre les Éléments de référence, dénommée corrélation, peu impacter de manière significative le risque associé à un investissement dans les Valeurs mobilières. Ce risque augmentera si la corrélation entre les Éléments de référence diminue car dans ce cas, la probabilité qu'au moins un des Éléments de référence bénéficie d'une performance négative en comparaison à la performance des autres Éléments de référence augmente.]</p>

[Valeurs mobilières réglées physiquement

[Insérer le cas échéant pour les Valeurs mobilières autres que les Valeurs mobilières italiennes : Un Événement perturbateur du règlement est un événement indépendant de la volonté de l'Émetteur par suite duquel, de l'avis de l'Agent de calcul, la livraison des actifs spécifiés devant être livrés par l'Émetteur ou en son nom n'est pas possible. Une telle décision peut avoir une incidence sur la valeur des Valeurs mobilières et/ou retarder le règlement à l'égard des Valeurs mobilières. Aussi longtemps que l'Événement perturbateur du règlement subsiste, l'Émetteur peut choisir, à sa discrétion raisonnable, de s'acquitter de cette obligation à l'égard de la Valeur mobilière concernée par le paiement de la Valeur du marché de cette Valeur mobilière en tenant compte des montants déjà délivrés ou des paiements déjà effectués et de la valeur du ou du (des) montant(s) restant(s) qui serai(ent) autrement livré(s) ou payé(s) tel que déterminé par l'Émetteur : moins la part proportionnelle d'une Valeur mobilière dans les coûts directs et indirects pour l'Émetteur du dénouement de tous les accords de couverture sous-jacents.

[Si la Valeur mobilière a une option d'achat pour l'Émetteur ou une option de rachat ou d'annulation automatique, insérer : Résiliation anticipée

[Les modalités et conditions des Valeurs mobilières stipulent qu'à l'initiative de l'Émetteur ou autrement sous certaines conditions, l'Émetteur peut racheter ou annuler les Valeurs mobilières par anticipation. La valeur de marché de ces Valeurs mobilières peut par conséquent être plus faible que celle de Valeurs mobilières qui ne comportent pas ce droit de rachat ou d'annulation de l'Émetteur. Pendant la période de rachat ou d'annulation potentiel(le) des Valeurs mobilières de cette manière, la valeur de marché de ces Valeurs mobilières n'excède généralement pas le prix auquel elles seraient rachetées ou annulées. C'est le cas également lorsque les modalités et conditions des Valeurs mobilières prévoient le rachat ou l'annulation automatique des Valeurs mobilières (p. ex. clause « knock-out » ou « auto call »).]Valeurs mobilières[Risques liés à un Événement d'ajustement ou à un Événement d'ajustement/résiliation]

[Si ni l'Annexe sur le Remboursement minimal, ni l'Annexe belge ne s'appliquent, insérer :

L'Émetteur a le droit d'apporter des ajustements aux modalités et conditions suite à la survenance d'un Événement d'ajustement. Un Événement d'ajustement peut comprendre tout événement qui a une incidence matérielle sur la valeur économique théorique d'un Instrument sous-jacent ou tout événement qui perturbe matériellement le lien économique entre la valeur d'un Instrument sous-jacent et celle des Valeurs mobilières qui subsistent immédiatement avant la survenance de cet événement et d'autres événements spécifiques. Toutefois, l'Agent de calcul peut décider de ne faire aucun ajustement aux modalités et conditions après la survenance d'un Événement d'ajustement.

[Insérer pour les Valeurs mobilières qui ne sont pas des Valeurs mobilières italiennes, ou pour des Valeurs mobilières italiennes : lorsque le "Montant minimal de rachat payable" a été précisé pour s'appliquer : Un tel ajustement peut tenir compte de tout impôt, droit, retenue, déduction ou autre charge, et (y compris mais sans s'y limiter, un changement des conséquences fiscales) pour l'Émetteur suite à l'Événement d'ajustement.

[Insérer pour les Valeurs mobilières qui sont des Valeurs mobilières italiennes lorsque le "Montant minimal de rachat payable" n'a été précisé pour s'appliquer : Un tel ajustement ne tiendra pas compte d'une augmentation du coût pour l'Émetteur résultant de tout droit, retenue, déduction ou autre charge, et un changement des conséquences fiscales n'inclura pas les changements découlant des accords de couverture de l'Émetteur.

Une disposition des modalités et conditions des Valeurs mobilières stipule que, à l'option de l'Émetteur, lorsque certaines conditions sont satisfaites, l'Émetteur a le droit de racheter ou d'annuler les Valeurs mobilières anticipativement. Lors de ce rachat anticipé ou de cette annulation anticipée, selon l'événement qui a entraîné ce rachat anticipé ou cette annulation, l'Émetteur paiera [soit] **[Insérer pour les Valeurs mobilières lorsque le "Montant minimal de rachat payable" a été précisé pour s'appliquer :** un montant minimal spécifié correspondant à chaque Montant nominal, plus, dans certaines circonstances, un coupon additionnel, ou] **[Insérer pour les Valeurs mobilières lorsque le "Montant minimal de rachat payable" n'a pas été précisé pour s'appliquer et le "Rachat à la valeur nominale" a pas été précisée pour s'appliquer :** le Montant nominal des Valeurs mobilières ou] la valeur de marché des Valeurs mobilières **[Insérer pour les Valeurs mobilières qui ne sont pas des Valeurs mobilières italiennes :** moins les coûts directs et indirects pour l'Émetteur du dénouement ou de l'ajustement de tous les accords de couverture sous-jacents, ce qui peut être zéro]. **Insérer pour les Valeurs mobilières qui sont des Obligations cotées sur le marché réglementé de la Borsa Italiana MOT et/ou admises à la négociation sur un système multilatéral de négociation italien :** Ce montant payé doit être au moins égal [au Montant nominal] [à la valeur accrue (étant le Prix d'émission plus le rendement accumulé)] correspondant à chaque Valeur mobilière]. Par conséquent, les Valeurs mobilières peuvent avoir une valeur de marché inférieure à celle de Valeurs mobilières semblables qui ne confèrent aucun droit de rachat ou d'annulation à cet Émetteur.

[Si l'Annexe sur le Remboursement minimal s'applique, insérer :

L'Émetteur a le droit d'apporter des ajustements aux modalités et conditions suite à la survenance d'un Événement d'ajustement. Un Événement d'ajustement peut comprendre tout événement qui a une incidence matérielle sur la valeur économique théorique d'un Élément de référence ou tout événement qui perturbe matériellement le lien économique entre la valeur de l'Élément de

référence et celle des Valeurs mobilières qui subsistent immédiatement avant la survenance de cet événement et d'autres événements spécifiques. Toutefois, l'Agent de calcul peut décider de ne faire aucun ajustement aux modalités et conditions suite à la survenance d'un Événement d'ajustement.

En cas de survenance d'un Événement d'ajustement/de résiliation, l'Émetteur a également le droit d'ajuster les modalités et conditions ou de résilier et d'annuler les Valeurs mobilières ou, dans certains cas, de remplacer l'Élément de référence concerné touché par cet Événement d'ajustement/de résiliation. Un Événement d'ajustement/de résiliation peut comprendre tout événement qui a une incidence matérielle sur la méthode avec laquelle l'Agent de calcul détermine le niveau ou le prix d'un Élément de référence ou la capacité de l'Agent de calcul de déterminer ce niveau ou ce prix, un Élément de référence est matériellement modifié ou touché, ou un Événement d'ajustement s'est produit à l'égard duquel l'Agent de calcul estime qu'il n'est pas en mesure d'effectuer un ajustement approprié.

Suite à un Événement d'ajustement/de résiliation [Si la "Protection minimale" a été précisée pour s'appliquer dans les Conditions Définitives, insérer : l'Émetteur peut résilier les Valeurs mobilières par anticipation en payant un montant qui sera égal au plus élevé entre [insérer le Montant de protection minimal] et la Valeur de marché des Valeurs mobilières, en tenant compte de l'événement concerné moins les coûts directs et indirects pour l'Émetteur du dénouement de tous les accords de couverture sous-jacents. Ce paiement remplacera toute obligation en vertu des Valeurs mobilières de payer le Montant en espèces ou tout coupon ou autre montant, et libérera l'Émetteur de ses obligations d'effectuer ces autres paiements]. [Si la "Protection maximale/modérée" a été précisée pour s'appliquer dans les Conditions Définitives, insérer : l'Émetteur peut choisir (i) de payer un montant égal au Montant de rachat minimal pour chaque Valeur mobilière à la Date de règlement, (ii) de résilier les Valeurs mobilières par anticipation moyennant le paiement d'un montant égal à [insérer le Montant de rachat minimal], ou (iii) de payer un montant qui sera égal à [insérer le Montant de rachat minimal] à la Date de règlement, sous réserve que le détenteur d'une Valeur mobilière choisisse plutôt de recevoir un paiement avant la Date de règlement en choisissant de recevoir un montant égal au Montant de résiliation anticipée (Put) à la Date de résiliation anticipée (Put). Dans chaque cas, ces paiements remplaceront toute obligation en vertu des Valeurs mobilières de payer le Montant en espèces ou tout coupon ou autre montant, et libéreront l'Émetteur de ses obligations d'effectuer ces autres paiements.

[Si l'Annexe belge ne s'applique, insérer :

En cas de survenance d'un Événement d'ajustement/de résiliation, l'Émetteur a le droit d'ajuster les modalités et conditions ou de résilier et d'annuler les Valeurs mobilières ou, dans certains cas, de remplacer l'Élément de référence concerné touché par cet Événement d'ajustement/de résiliation. Un Événement d'ajustement/de résiliation peut comprendre tout événement qui a une incidence matérielle sur la méthode avec laquelle l'Agent de calcul détermine le niveau ou le prix d'un élément de référence ou la capacité de l'Agent de calcul de déterminer le niveau ou le prix de l'Instrument sous-jacent, un Instrument sous-jacent est matériellement modifié ou touché, ou un Événement d'ajustement s'est produit à l'égard duquel l'Agent de calcul estime qu'il n'est pas en mesure d'effectuer un ajustement approprié, et d'autres événements spécifiques.

L'Émetteur a également le droit d'apporter des ajustements aux modalités et conditions suite à la survenance d'un Événement d'ajustement. Un Événement d'ajustement peut comprendre tout événement qui a une incidence matérielle sur la valeur économique théorique d'un Instrument sous-jacent ou tout événement qui perturbe matériellement le lien économique entre la valeur de l'Instrument sous-jacent et celle des Valeurs mobilières qui subsistent immédiatement avant la survenance de cet événement. Toutefois, l'Agent de calcul peut décider de ne faire aucun ajustement aux modalités et conditions suite à la survenance d'un Événement d'ajustement.

Aucuns frais ne sera imputé aux détenteurs de Valeurs mobilières par l'Émetteur ou en son nom pour apporter des ajustements ou des modifications aux modalités et conditions ou suite à la résiliation ou à l'annulation des Valeurs sous-jacentes.

[Si le Montant de rachat minimum payable s'applique, insérer : Dans chaque cas, ces ajustements ne réduiront pas le Montant en espèces payé au rachat des Valeurs mobilières à la Date de règlement à un montant inférieur à [Montant de rachat minimal].]

Si l'Émetteur résilie les Valeurs mobilières par anticipation suite à un Événement d'ajustement/de résiliation qui constitue un cas de force majeure (étant un événement ou une circonstance qui empêche définitivement l'exécution des obligations de l'Émetteur et pour lequel l'Émetteur n'est pas responsable), l'Émetteur, si et dans la mesure permise par la loi applicable, paiera au détenteur de chacune de ces Valeurs mobilières un montant que l'Agent de calcul déterminera comme étant sa juste valeur de marché compte tenu de l'événement concerné. Ce montant peut être sensiblement inférieur à l'investissement initial d'un investisseur dans des Valeurs mobilières et, dans certaines circonstances, peut être zéro.

[Si le Montant de rachat minimum payable ne s'applique pas, insérer : Si l'Émetteur résilie les Valeurs mobilières par anticipation suite à un Événement d'ajustement/de résiliation qui ne constitue pas un cas de force majeure, l'Émetteur, si et dans la mesure permise par la loi applicable, paiera au détenteur de chacune de ces Valeurs mobilières un montant que l'Agent de calcul déterminera comme (i) un montant déterminé par l'Agent de calcul comme étant sa juste valeur de marché compte tenu de l'événement concerné, plus (ii) une somme représentant le remboursement des frais initialement imputés aux investisseurs par l'Émetteur pour l'émission de

la Valeur mobilière (telle qu'ajustée pour tenir compte du temps restant à courir jusqu' à l'échéance), composée d'un taux d'intérêt pour les titres de créance comparables émis par l'Émetteur pour la durée restante des Valeurs mobilières.]

[Si le Montant de rachat minimum payable s'applique, insérer : Si l'Émetteur résilie les Valeurs mobilières suite à un Événement d'ajustement/de résiliation qui ne constitue un cas de force majeure, l'Émetteur (sous réserve du paragraphe suivant), si et dans la mesure permise par la loi applicable, paiera au détenteur de chacune de ces Valeurs mobilières à la Date de règlement un montant que l'Agent de calcul déterminera comme (i) **[insérer le Montant de rachat minimal]**, plus (ii) la somme de la valeur de la composante dérivée de cette Valeur mobilière, plus (iii) une somme représentant le remboursement des frais initialement imputés aux investisseurs par l'Émetteur pour l'émission de la Valeur mobilière (telle qu'ajustée pour tenir compte du temps restant à courir jusqu' à l'échéance), composée d'un taux d'intérêt pour des titres de créance comparables émis par l'Émetteur pour la durée restante des Valeurs mobilières. Toutefois, le détenteur d'une Valeur mobilière peut plutôt choisir de recevoir le paiement, avant la Date de règlement, d'un montant égal à la somme de la juste valeur du marché de sa Valeur mobilière compte tenu de l'événement concerné, plus un montant représentant le remboursement des frais initialement imputés aux investisseurs par l' Émetteur pour l'émission de la Valeur mobilière (telle qu'ajustée pour tenir compte du temps restant à courir jusqu' à l'échéance).

Si l'exécution des obligations de l'Émetteur en vertu des Valeurs mobilières a été ou deviendra illégale et qu'il en résulte un Événement d'ajustement/de résiliation, alors les Valeurs mobilières peuvent être résiliées et annulées à la discrétion de l'Émetteur, soit conformément au paragraphe ci-dessus, soit en payant au détenteur de chacune de ces Valeurs mobilières un montant que l'Agent de calcul déterminera comme étant la somme (i) du plus élevé entre (a) la Valeur du marché de cette Valeur mobilière, et (b) **[insérer le Montant de rachat minimal]**, plus (ii) le Montant du remboursement des frais de l'Émetteur de ces Valeurs mobilières.]

[Réglementation et réforme des "indices de référence"]

[Les indices qui sont des "indices de référence" sont sujets à de récentes propositions et guidelines nationales, internationales ou autre aux fins de réformes. Certaines de ces réformes sont déjà effectives alors que d'autres doivent toujours être implémentées. Ce réformes peuvent créer une divergence dans la façon dont ces indices de référence performant par rapport à avant et peuvent avoir d'autres conséquences qui ne peuvent être prédites.]

[Bail-in réglementaire et autres mesures de résolution

Si l'autorité de résolution compétente détermine que l'Émetteur fait ou est susceptible de faire défaut et si d'autres conditions sont remplies, l'autorité de résolution compétente a le pouvoir de réduire, et même d'effacer des créances relatives au remboursement du principal, le paiement d'intérêts ou tout autre montant dû et toute autre créance en vertu des Valeurs mobilières, de convertir les Valeurs mobilières en actions ordinaires ou autres instruments de fonds propres « common equity tier 1 » (la réduction, l'effacement et la conversion étant communément appelés l'instrument de bail-in), ou d'appliquer d'autres mesures de résolution en ce compris (mais sans s'y limiter) un transfert des Valeurs mobilières à une autre entité, une modification des conditions des Valeurs mobilières ou une annulation des Valeurs mobilières.]

[Risques à l'échéance]

[Si la Valeur mobilière est un *Certificate (Produit n° C4)* insérer :

Si la valeur de l'Instrument sous-jacent baisse, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Certificate 100% (produit n° C5)*, insérer :

Si la valeur de l'Instrument sous-jacent baisse, le Certificat 100% comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Perpetual Certificate (produit n° C6)*, insérer :

Si la valeur de l'Instrument sous-jacent baisse, le Perpetual Certificate comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Index Certificate (produit n° C7), insérer :

Si la valeur de l'Instrument sous-jacent baisse, l'Index Certificate comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Performance Certificate (produit n° C8), insérer :

Si la valeur de l'Instrument sous-jacent baisse, le Performance Certificate comporte un risque de perte en fonction de la valeur, du cours ou du niveau du de l'Instrument sous-jacent à l'échéance. Dans l'hypothèse la plus défavorable, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. Tel sera notamment le cas si le Niveau de référence final est égal à zéro à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Discount Certificate (Livraison physique) (produit n° C9), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Plafond, les investisseurs reçoivent, en fonction du Niveau de référence final, un Montant en espèces ou l'Instrument sous-jacent sur la base du Multiplicateur ou, le cas échéant, l'actif correspondant au Montant de livraison physique. La valeur de marché de l'Instrument sous-jacent peut être inférieure au prix d'achat du Discount Certificate. Les investisseurs subissent alors une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que le cours de l'action peut encore baisser après la Date de valorisation et jusqu'au transfert de l'Instrument sous-jacent. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Discount Certificate (Règlement en espèces) (produit n° C10), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal][inférieur] au Plafond, le Montant en espèces pourra être inférieur au prix d'achat du Discount Certificate. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Bonus Certificate (produit n° C11), insérer :

Si, pendant la Période d'observation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent a été [supérieur][inférieur][ou égal] à une Barrière donnée, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Bonus Certificate with Cap (produit n° C12), insérer :

Si, pendant la Période d'observation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent a été [supérieur][inférieur][ou égal] à une Barrière donnée, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le **Niveau de référence final** est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un BonusPro Certificate (produit n° C13), insérer :

Si, pendant la Période d'observation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent a été [supérieur][inférieur][ou égal] à une Barrière donnée, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le **Niveau de référence final** est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un BonusPro Certificate with Cap (produit n° C14), insérer :

Si, pendant la Période d'observation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent a été [supérieur][inférieur][ou égal] à une Barrière donnée, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des

cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le **Niveau de référence final** est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Easy Bonus Certificate (produit n° C15), insérer :

Si, à la Date de valorisation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent est [supérieur][inférieur][ou égal] à une Barrière donnée, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Easy Bonus Certificate with Cap (produit n° C16), insérer :

Si, à la Date de valorisation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent est [supérieur][inférieur][ou égal] à une Barrière donnée, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Bonus Certificate (produit n° C17), insérer :

Si, pendant la Période d'observation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou dépasse] [dépasse] une Barrière donnée, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est égal à au moins deux fois le Niveau de référence initial à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Bonus Certificate with Cap (produit n° C18), insérer :

Si, pendant la Période d'observation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou dépasse] [dépasse] une Barrière donnée, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est égal à au moins deux fois le Niveau de référence initial à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Flex Bonus Certificate (produit n° C19), insérer :

Si, pendant la Période d'observation ou à une Date d'observation ou Date de valorisation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous] [descend sous] une Barrière donnée, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Express Certificate with European Barrier Observation (produit n° C20), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière à la Date de valorisation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Express Certificate with American Barrier Observation (produit n° C21), insérer :

Si l'Instrument sous-jacent a [atteint ou est descendu sous] [est descendu sous] la Barrière pendant la Période d'observation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *PerformancePlus Certificate* (produit n° C22), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière à la Date de valorisation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Reverse Express Certificate* (produit n° C23), insérer :

Si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal] [supérieur] à la Barrière à la Date de valorisation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est égal à au moins deux fois le Niveau de référence initial à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Currency Express Certificate* (produit n° C24), insérer :

Si le Niveau de référence final est [supérieur] [inférieur] [et/ou égal] à la Barrière (dépréciation de la Devise par rapport à la Devise de base), le Certificat comporte un risque de perte lié au prix de l'Instrument sous-jacent. Dans l'hypothèse la plus défavorable, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final à la Date de valorisation est au moins égal au double du Niveau de référence initial.])

[Si la Valeur mobilière est un *Express Autocallable Certificate* (produit n° C25), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière, le Certificat comporte un risque de perte lié à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à la date d'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un *Worst of Express Autocallable Certificate* (produit n° C26), insérer :

Si le Niveau de référence final de tout Composant du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, le Certificat comporte un risque de perte lié à la valeur, au cours ou au niveau du Constituant du panier le moins performant à la date d'évaluation; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final du Constituant du panier le moins performant est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un *Outperformance Certificate* (produit n° C27), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Prix d'exercice, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Reverse Outperformance Certificate* (produit n° C28), insérer :

Si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal] [supérieur] au Prix d'exercice, le Certificat comporte un risque de perte lié à la valeur, au cours ou au niveau de l'Instrument sous-jacent. Dans l'hypothèse la plus défavorable, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi. Tel sera notamment le cas si le Niveau de référence final est au moins deux fois supérieur au Prix d'exercice.

[Si la Valeur mobilière est un *Fixed Rate of Interest Certificate with European Barrier Observation* (produit n° C29), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière à la Date de valorisation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Fixed Rate of Interest Certificate with American Barrier Observation (produit n° C30), insérer :

Si, avant l'échéance, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous] [descend sous] la Barrière, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Inflation-Linked Fixed Rate of Interest Certificate (produit n° C31), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière à la Date de valorisation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Fixed Rate of Interest Certificate (produit n° C32), insérer :

Si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal] [supérieur] à la Barrière (dépréciation de la Devise par rapport à la Devise de Base), le Certificat comporte un risque de perte lié au prix de l'Instrument sous-jacent. Dans l'hypothèse la plus défavorable, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi.]

[Si la Valeur mobilière est un Coupon Certificate with European Barrier Observation (produit n° C33), insérer :

Si [l'] [chaque] Instrument sous-jacent est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière à [au moins une] [chaque] occasion durant la Période d'observation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent [le moins performant] à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final [de l'Instrument sous-jacent le moins performant] est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Coupon Certificate with American Barrier Observation (produit n° C34), insérer :

Si [l'] [chaque] Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous] [descend sous] la Barrière à [au moins une] [chaque] occasion durant la Période d'observation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent [le moins performant]; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final [de l'Instrument sous-jacent le moins performant] est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Certificate with Fixed Coupon (produit n° C35), insérer :

Si le Niveau de référence final est [supérieur ou égal] [supérieur] à la Barrière (dépréciation de la Devise par rapport à la Devise de base), le Certificat comporte un risque de perte lié au prix de l'Instrument sous-jacent. Dans l'hypothèse la plus défavorable, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi.]

[Si la Valeur mobilière est un Extra Coupon Certificate (Cash Settlement) (produit n° C36), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière, le Extra Coupon Certificate comporte un risque de perte lié à la valeur, au cours ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance. Dans l'hypothèse la plus défavorable, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi.] Tel sera notamment le cas si le Niveau de référence final est égal à zéro à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Extra Coupon Certificate (Physical Delivery)* (produit n° C37), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière, les investisseurs reçoivent le produit de l'Instrument sous-jacent par le Multiplicateur ou, selon le cas, l'actif spécifié comme Quantité de livraison physique. La valeur de marché de l'Instrument sous-jacent ou celle de l'actif plus les paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Extra Coupon Certificate. Dans un tel cas, les investisseurs subiront une perte. Ils doivent tenir compte du fait qu'une diminution de la valeur de l'action peut aussi intervenir après la Date de valorisation, ce jusqu'au transfert de l'Instrument sous-jacent ou de l'actif. Dans l'hypothèse la plus défavorable, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est égal à zéro à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Reverse Participation Corridor Certificate* (produit n° C38), insérer :

Si le prix de l'Instrument sous-jacent augmente, le Reverse Participation Corridor Certificate comporte un risque de perte lié au niveau de l'Instrument sous-jacent à la Date de valorisation. Dans l'hypothèse la plus défavorable, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi. Tel sera notamment le cas si le Niveau de référence intermédiaire est deux fois supérieur ou davantage au Prix de référence initial et si le cours de l'Instrument sous-jacent est supérieur à la Barrière supérieure ou inférieur à la Barrière inférieure à la Date d'exercice.

[Si la Valeur mobilière est un *Sprinter Certificate* (produit n° C39), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Prix d'exercice déterminé, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un *OneStep Certificate* (produit n° C40), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Seuil à la Date de valorisation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Certificate with Redemption Threshold and Barrier without Possibility of Early Redemption* (produit n° C41), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière à la Date de valorisation, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un *Parachute Certificate* (produit n° C42), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Seuil parachute, le Certificat comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Twin Win Certificate With European Barrier Observation* (produit n° C44), insérer :

[Si à la Date de valorisation, la valeur le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous] [descend sous] la Barrière, le Certificate comprend un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un *Twin Win Certificate With European Barrier Observation with Cap* (produit n° C45), insérer :

[Si à la Date de valorisation, la valeur le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière, le Certificate comprend un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un *Twin Win Certificate With American Barrier Observation (produit n° C46)*, insérer :

[Si durant la Période d'observation, la valeur le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière, le Certificate comprend un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un *Twin Win Certificate With American Barrier Observation with Cap(produit n° C47)*, insérer :

[Si durant la Période d'observation, la valeur le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière, le Certificate comprend un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un *Autocallable Twin Win Certificate With European Barrier Observation (produit n° C48)*, insérer :

[Si à la Date de valorisation, la valeur le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière, le Certificate comprend un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un *Autocallable Twin Win Certificate With American Barrier Observation (produit n° C49)*, insérer :

[Si durant la Période d'observation, la valeur le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière, le Certificate comprend un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un *Bonus Worst Of Certificate With European Barrier Observation (produit n° C50)*, insérer :

[Si le Niveau de référence d'un Composant du Panier quelconque [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière de ce Composant du Panier, le Certificate comprend un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou de Composant du Panier le moins performant; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un *Bonus Worst Of Certificate With American Barrier Observation (produit n° C51)*, insérer :

[Si durant la Période d'observation, la valeur le prix ou le niveau de n'importe quel Composant du Panier [atteint ou descend sous][descend sous] la Barrière de ce Composant du Panier, le Certificate comprend un risque de perte dépendant de la valeur, du prix de Composant du Panier le moins performant; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final de Composant du Panier le moins performant est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un *Autocallable Certificate (with instalment redemption)(produit n° C52)*, insérer :

[Si le Niveau de référence de chaque Composant du Panier n'est pas [égal ou supérieur][supérieur] au Seuil de rachat concerné, à une quelconque Date d'observation, et si le Niveau de référence final d'un Composant du Panier quelconque est [égal ou inférieur][inférieur]

à la Barrière concernée, le Montant en espèces peut être inférieur que le prix d'achat de l'Autocallable Certificate (with instalment redemption). Dans un tel cas, les investisseurs subiront une perte.]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Outperformance Certificate (produit n° C53), insérer :

[Si, à la Date de valorisation, la Outperformance (qui est le montant par lequel Performance de l'Instrument sous-jacent long est supérieur la Performance de l'Instrument sous-jacent court) est inférieure ou égale à la Barrière de protection, le Certificate comporte un risque de perte dépendant de la valeur de l'Outperformance; dans les pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si l'Outperformance à la Date de valorisation est inférieure ou égale à moins un.

[Si la Valeur mobilière est un Range Certificate (produit n° C54), insérer :

Si, à la Date de valorisation, la valeur, le prix ou le niveau de l'Instrument sous-jacent tombe hors des Ranges prédéterminées, le Certificate comporte un risque de perte si le Montant de protection est inférieur au montant investi. Dans les pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi si le Montant de protection est égal à zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Bonus Certificate (produit n° C55), insérer :

Si, le Niveau de référence final est [égal ou inférieur][inférieur] à la Barrière, le Certificate comporte un risque de perte dépendant de la valeur, du prix et du niveau de l'Instrument sous-jacent à la Date de valorisation; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final ou le Niveau de référence spécifié (selon ce qui est applicable)est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Delta One Certificate (produit n° C56), insérer :

Le Certificate comporte un risque de perte dépendant de la valeur, du prix et du niveau de l'Instrument sous-jacent à la Date de valorisation; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrivera si le Niveau de référence final est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Dual Fixed Rate Certificate (produit n° C57), insérer :

Si le Niveau de référence final de [l'Instrument sous-jacent][un Composant du Panier quelconque] est [égal ou inférieur][inférieur] à la Barrière [concernée], le Montant en espèces peut être inférieur au montant d'achat du Dual Fixed Rate Certificate (with instalment redemption). Dans un tel cas, les investisseurs pourraient subir une perte.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Chooser Basket Certificate (produit n° C58), insérer :

Le rendement du Currency Chooser Basket Certificate dépend de la moyenne arithmétique de la performance du Composant du Panier le plus performant et du deuxième Composant du Panier le plus performant, multiplié par le Facteur d'exposition. Dans le pire des cas, un investisseur recevra en retour le Montant nominal par Valeur mobilière lorsque la performance du Composant du Panier le plus performant et du deuxième Composant du Panier le plus performant est négative ou égale à zéro.

[Si la Valeur mobilière est un Certificate linked to a Basket (produit n° C59), insérer :

Si le Niveau de référence final d'un quelconque Composant du Panier est inférieur [ou égal] à [insérer un montant] pour cent de son Niveau de référence initial respectif à la Date de valorisation, le Certificat comporte un risque de perte dépendant du nombre de Composants du Panier pour lesquels le Niveau de référence final est inférieur [ou égal] à [insérer un montant] pour cent de son Niveau de référence initial respectif pour ce jour; dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi. [C'est le cas si les Niveaux de référence finaux de [insérer un nombre] ou plusieurs Composants du Panier sont inférieurs [ou égaux] à [insérer un montant] pour cent de leurs Niveaux de référence initiaux respectifs.

[Si la Valeur mobilière est un Rainbow Return Certificate (produit n° C60), insérer :

Le rendement du Rainbow Return Certificate dépend de la somme de la performance pondérée des Composants du Panier suivants: le plus performant, le deuxième plus performant, et le moins performant (ce qui constitue le Rainbow Return), en tenant compte du Multiplicateur et du Facteur d'exposition. Si le Rainbow Return est inférieur [ou égal] à [zéro][la Barrière], un investisseur recevra le [montant minimal] [Montant nominal] par Certificat.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Express Autocallable Certificate (no Protection Level) (produit n° C61), insérer :

Si le Niveau de référence final d'un quelconque Composant du Panier est [égal ou inférieur] [inférieur] à sa Barrière, le Certificat comporte un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau du Composant du Panier le moins performant à la date de valorisation; dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant est égal à zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Phoenix Autocallable Certificate (produit n° C62), insérer :

Si le Niveau de référence final d'un quelconque Composant du Panier est [égal ou inférieur] [inférieur] sa Barrière, le Certificat comporte un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau du Composant du Panier le moins performant à la date de valorisation; dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant est égal à zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Lookback Certificate (produit n° o. C63), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur] [inférieur ou égal] à la Barrière à la Date de valorisation, le Lookback Certificate comporte un risque de perte en fonction du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent; dans le pire des cas, cela peut entraîner la perte totale du capital investi. Cela se produira si le Niveau de référence final à la Date de valorisation est égal à zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Coupon Certificate with Minimum Reference Level (produit n° C64), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur] [inférieur ou égal] à la Barrière à la Date de valorisation, le Certificat comporte un risque de perte en fonction de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, cela peut entraîner la perte totale du capital investi. Cela se produira si le Niveau de référence final à la Date de valorisation est égal à zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Simplified Digital Variable Coupon Certificate (produit n° o. C65), insérer :

[Le Montant du coupon qui constituera un paiement du coupon à une Date de paiement du coupon (à l'exclusion de la Date de règlement) dépend (i) du Niveau de référence spécifié, multiplié par (ii) le Facteur d'exposition, multiplié par (iii) le Rendement de l'Instrument sous-jacent à la Date d'observation du coupon précédant immédiatement cette Date de paiement du coupon, et ensuite multiplié par (iv) un divisé par le Diviseur du coupon concerné pour cette Date d'observation du coupon. [Le Montant du coupon qui constituera le paiement du coupon [ne sera pas inférieur au Montant minimal] [et] [ne sera pas supérieur au Montant maximal].]

Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon, et le Diviseur du coupon peut être plus élevé pour les Dates d'observation du coupon ultérieures, ce qui entraînera une réduction proportionnelle plus grande des paiements du coupon pour les Dates de paiement du coupon tombant plus tard.

En conséquence, même si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à une Date d'observation du coupon ultérieure est plus élevée que son Niveau de référence à la ou aux Dates d'observation du coupon précédentes, un investisseur pourrait recevoir le Montant minimal du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon.

Il est donc possible que le total des Paiements du coupon effectués durant la durée de vie de la Note soit la somme des Paiements du coupon minimum effectués à chaque Date de paiement du coupon. Si cela se produit, alors qu'un investisseur recevra à la Date de règlement le Montant en espèces, soit un montant égal au Niveau de référence spécifié de chaque Certificat plus tout Montant additionnel (sous réserve du risque de crédit de l'Emetteur), l'investisseur ne recevra aucun rendement en plus de cela et des coupons reçus à ou avant la Date de règlement.]

[Si la Valeur mobilière est un Call Warrant ou un Discount Call Warrant (produit n° W1), insérer :

Si le Niveau de référence est supérieur au Prix d'exercice du Call Warrant, les investisseurs subissent une perte sur le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat payé pour le Call Warrant. Les investisseurs ne recevront que le Montant minimal si le Niveau de référence est inférieur ou égal au Prix d'exercice du Call Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un Put Warrant ou un Discount Put Warrant (produit n° W2), insérer :

Si le Niveau de référence est inférieur au Prix d'exercice du Put Warrant, les investisseurs subissent une perte si le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat payé pour le Put Warrant. Les investisseurs ne recevront que le Montant minimal si le Niveau de référence est supérieur ou égal au Prix d'exercice du Put Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo (Knock Out) Call Warrant (produit n° W3), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous] [descend sous] la Barrière (Événement de barrière), le Turbo Call Warrant arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Call Warrant. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociations et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Call Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo (Knock Out) Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W4), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® [atteint ou descend sous] [descend sous] la Barrière (Événement de barrière), le Turbo Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Call warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent ou de l'indice X-DAX®, et même potentiellement en dehors des heures de négociation du Turbo Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo (Knock Out) Put Warrant (produit n° W5), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent [atteint ou dépasse] [dépasse] la Barrière (Événement de barrière), le Turbo Put Warrant arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Put Warrant. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Put Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo (Knock Out) Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W6), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® [atteint ou dépasse] [dépasse] la Barrière (Événement de barrière), le Turbo Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent ou de l'indice X-DAX®, et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini BEST (Knock Out Perpetual) Call Warrant (produit n° W7), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous] [descend sous] la Barrière (Événement de barrière), le Turbo Infini BEST Call Warrant arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Infini BEST Call Warrant. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Infini BEST Call Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini BEST (Knock Out Perpetual) Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W8), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® [atteint ou descend sous] [descend sous] la Barrière, le Turbo Infini BEST Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Infini BEST Call warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent ou de l'indice X-DAX®; et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Infini BEST Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini BEST (Knock Out Perpetual) Put Warrant (produit n° W9), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent [atteint ou dépasse] [dépasse] la Barrière, le Turbo Infini BEST Put Warrant arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Infini BEST Put Warrant. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Infini BEST Put Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini BEST (Knock Out Perpetual) Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W10), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® [atteint ou dépasse] [dépasse] la Barrière, le Turbo Infini BEST Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index arrive immédiatement à échéance et les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Infini BEST Put warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent ou de l'indice X-DAX®; et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Infini BEST Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini (Knock Out Perpetual) Call Warrant (produit n° W11), insérer :

Si pendant la Période d'observation l'Instrument sous-jacent [atteint ou descend sous] [descend sous] la Barrière L'Événement de barrière surviendra pour le Turbo Infini Call Warrant qui arrivera à échéance immédiatement. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Le Montant en espèces sera alors calculé en fonction de la différence entre le Prix d'exercice et la valeur de l'Instrument sous-jacent après l'Événement de barrière, et les investisseurs peuvent perdre tout ou une grande partie de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Infini Call Warrant. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Infini Call Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini (Knock Out Perpetual) Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W12), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® atteint ou descend sous la Barrière, l'Événement de barrière survient pour le Turbo Infini Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index qui arrive immédiatement à échéance. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Le Montant en espèces sera alors calculé en fonction de la différence entre le Prix d'exercice et la valeur de l'Instrument sous-jacent après l'Événement de barrière, et les investisseurs peuvent perdre tout ou une grande partie de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Infini Call warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent ou de l'indice X-DAX®; et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Infini Call Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini (Knock Out Perpetual) Put Warrant (produit n° W13), insérer :

Si pendant la Période d'observation l'Instrument sous-jacent [atteint ou dépasse] [dépasse] la Barrière, l'Événement de barrière surviendra pour le Turbo Infini Put Warrant qui arrivera à échéance immédiatement. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Le Montant en espèces sera alors calculé en fonction de la différence entre le Prix d'exercice et la valeur de l'Instrument sous-jacent après l'Événement de barrière, et les investisseurs peuvent perdre tout ou une grande partie de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Infini Put Warrant. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Infini Put Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un Turbo Infini (Knock Out Perpetual) Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index (produit n° W14), insérer :

Si pendant la Période d'observation, l'Instrument sous-jacent ou l'indice X-DAX® [atteint ou dépasse] [dépasse] la Barrière, l'Événement de barrière survient pour le Turbo Infini Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index qui arrive immédiatement à échéance. Un rebond du prix n'est alors plus envisageable. Le Montant en espèces est calculé en fonction de la différence entre le Prix d'exercice et la valeur de l'Instrument sous-jacent après l'Événement de barrière, et les investisseurs peuvent perdre tout ou une grande partie de leur placement. Les investisseurs subiront également une perte si, à la Date de valorisation, l'Instrument sous-jacent est tellement proche du Prix d'exercice que le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du Turbo Infini Put warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent ou de l'indice X-DAX®; et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Turbo Infini Put Warrant with Additional Barrier Determination X-DAX® Index.]

[Si la Valeur mobilière est un One Touch Single Barrier Call Warrant (produit n° W15), insérer :

Si le Montant de détermination de la barrière n'a pas [atteint ou dépassé] [dépassé] la Barrière pendant la Période d'observation, les investisseurs reçoivent que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement.]

[Si la Valeur mobilière est un One Touch Single Barrier Put Warrant (produit n° W16), insérer :

Si le Montant de détermination de la barrière [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous] [n'est pas descendu sous] la Barrière pendant la Période d'observation, les investisseurs reçoivent que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement.]

[Si la Valeur mobilière est un One Touch Dual Barrier Warrant (produit n° W17), insérer :

Si le Montant de détermination de la barrière [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous] [n'est pas descendu sous] la Barrière inférieure pendant la Période d'observation, les investisseurs de

reçoivent que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement.]

[Si la Valeur mobilière est un *No Touch Single Barrier Call Warrant* (produit n° W18), insérer :

Si le Montant de détermination de la Barrière [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous] [n'est pas descendu sous] la Barrière au moins une fois pendant la Période d'observation (*Événement de barrière*), les investisseurs de reçoivent que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent et même éventuellement en dehors des heures de négociation du No Touch Single Barrier Call Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un *No Touch Single Barrier Put Warrant* (produit n° W19), insérer :

Si le Montant de détermination de la Barrière [n'a pas atteint ou dépassé] [n'a pas dépassé] la Barrière au moins une fois pendant la Période d'observation (*Événement de barrière*), les investisseurs de reçoivent que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociation de l'Instrument sous-jacent et même éventuellement en dehors des heures de négociation du No Touch Single Barrier Put Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un *Inline Put Warrant* (produit n° W20), insérer :

Si le Montant de détermination de la Barrière [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous] [n'est pas descendu sous] la Barrière inférieur, ou [n'a pas atteint ou dépassé] [n'a pas dépassé] la Barrière supérieure, au moins une fois pendant la Période d'observation (*Événement de barrière*), les investisseurs de reçoivent que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. L'Événement de barrière peut survenir à tout moment pendant les heures de négociations et même éventuellement en dehors des heures de négociation du Inline Warrant.]

[Si la Valeur mobilière est un *Digital Call Warrant* (produit n° W21), insérer :

Si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière à la Date de valorisation, les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement.]

[Si la Valeur mobilière est un *Digital Put Warrant* (produit n° W22), insérer :

Si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est [supérieur ou égal] [supérieur] à la Barrière à la Date de valorisation, les investisseurs ne recevront que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement.]

[Si la Valeur mobilière est un *Down and Out Put Barrier Warrant* (produit n° W23), insérer :

Si le Montant de détermination de la barrière [n'a pas atteint ou n'est pas descendu sous] [n'est pas descendu sous] la Barrière pendant la Période d'observation, les investisseurs de reçoivent que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs perdront également la totalité de leur placement si l'Instrument sous-jacent est inférieur au Prix d'exercice à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Up and Out Call Barrier Warrant* (produit n° W24), insérer :

Si le Montant de détermination de la barrière [n'a pas atteint ou dépassé] [n'a pas dépassé] la Barrière pendant la Période d'observation, les investisseurs de reçoivent que le Montant minimal. Un rebond du prix n'est plus envisageable. Les investisseurs perdront alors la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs perdront également la totalité de leur placement si l'Instrument sous-jacent est [inférieur ou égal] [inférieur] au Prix d'exercice à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Convertible Note (Livraison physique) (produit n° N1), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent l'Instrument sous-jacent sur la base du Multiplicateur ou les actifs correspondant au Montant de livraison physique. La valeur de marché de l'Instrument sous-jacent ou des actifs plus les paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Reverse Convertible Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que le cours de l'action peut encore baisser après la Date de valorisation et jusqu'au transfert de l'Instrument sous-jacent ou des actifs. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Reverse Convertible Note (Règlement en espèces) (produit n° N2), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Prix d'exercice, le Montant en espèces plus les paiements du coupon pourront être inférieurs au prix d'achat du Reverse Convertible Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation. [Les Paiements de coupon variable sont limité au maximum du Coupon maximum.]]

[Si la Valeur mobilière est un Barrier Reverse Convertible Note (Livraison physique) (produit n° N3), insérer :

Si l'Instrument sous-jacent a été [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière au moins une fois avant l'échéance et que le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent l'Instrument sous-jacent sur la base du Multiplicateur ou les actifs correspondant au Montant de livraison physique. La valeur de marché de l'Instrument sous-jacent ou des actifs plus les paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Barrier Reverse Convertible Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que le cours de l'action peut encore baisser après la Date de valorisation et jusqu'au transfert de l'Instrument sous-jacent ou des actifs. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Barrier Reverse Convertible Note (Règlement en espèces) (produit n° N4), insérer :

Si l'Instrument sous-jacent a été [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière au moins une fois avant l'échéance et que le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Prix d'exercice, le Montant en espèces plus les paiements du coupon pourront être inférieurs au prix d'achat du Barrier Reverse Convertible Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique) (produit n° N5), insérer :

Si au moins un Composant du Panier a été [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière au moins une fois avant l'échéance et que le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à son Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du Panier qui, sur la base de son Prix d'exercice à l'échéance du Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note affiche la plus faible performance, soit les actifs correspondant au Montant de livraison physique. La valeur de marché de du Composant du Panier affichant la plus faible performance ou des actifs plus les paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que des pertes peuvent encore survenir après la Date de valorisation et jusqu'au transfert du Composant du Panier qui affiche la performance la plus faible ou des actifs. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier affichant la performance la plus faible est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en espèces) (produit n° N6), insérer :

Si au moins un des Composants du Panier a été [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière au moins une fois avant l'échéance et que le Niveau de référence final d'au moins un des Composants du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à son Prix d'exercice, le Montant en espèces plus les paiements du coupon pourront être inférieurs au prix d'achat du Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier affichant la performance la plus faible est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation (Physical Delivery)* (produit n° N7), insérer :

Si au moins un des Composants du Panier a été [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière au moins une fois avant l'échéance et si le Niveau de référence final d'au moins l'un des Composants du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à son Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le produit du Multiplicateur par le Composant du Panier qui a la performance la plus faible de tous les Composants du Panier par rapport à son Prix d'exercice ou bien l'actif défini comme Montant de livraison physique. La valeur de marché du Composant du Panier qui a la valeur la plus faible de celle de l'actif plus les paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation. Dans un tel cas, les investisseurs subiront une perte. Ils doivent tenir compte du fait que des pertes de valeur peuvent encore intervenir après la Date de valorisation, ce jusqu'au transfert du Composant du Panier ayant la plus faible performance ou de l'actif. Dans l'hypothèse la plus défavorable, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier ayant la performance la plus faible est égal à zéro.

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation (Cash Settlement)* (produit n° N8), insérer :

Si au moins un des Composants du Panier a été [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière au moins une fois avant l'échéance et si le Niveau de référence final de l'un des Composants du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à son Prix d'exercice, la somme du Montant en espèces et des paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation. Dans un tel cas, les investisseurs subiront une perte. Dans l'hypothèse la plus défavorable, ils perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier ayant la performance la plus faible est égal à zéro.

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Pro Reverse Convertible Note (Livraison physique)* (produit n° N9), insérer :

Si l'Instrument sous-jacent a été [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière au moins une fois pendant la Période d'observation et que le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent l'Instrument sous-jacent sur la base du Multiplicateur ou les actifs correspondant au Montant de livraison physique. La valeur de marché de l'Instrument sous-jacent ou des actifs plus les paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Barrier Pro Reverse Convertible Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que le cours de l'action peut encore baisser après la Date de valorisation et jusqu'au transfert de l'Instrument sous-jacent ou des actifs. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Pro Reverse Convertible Note (Règlement en espèces)* (produit n° N10), insérer :

Si l'Instrument sous-jacent a été [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière au moins une fois pendant la Période d'observation et que le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] au Prix d'exercice, le Montant en espèces plus les paiements du coupon pourront être inférieurs au prix d'achat du Barrier Pro Reverse Convertible Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique)* (produit n° N11), insérer :

Si au moins un Composant du Panier a été [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière au moins une fois pendant la Période d'observation et que le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à son Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du Panier qui, sur la base de son Prix

d'exercice à l'échéance du Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note affiche la plus faible performance, soit les actifs correspondant au Montant de livraison physique. La valeur de marché du Composant du Panier affichant la plus faible performance ou des actifs plus les paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que le cours de l'action peut encore baisser après la Date de valorisation et jusqu'au transfert du Composant du Panier qui affiche la performance la plus faible ou des actifs. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier affichant la performance la plus faible est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un *Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en espèces)* (produit n° N12), insérer :

Si au moins un des Composants du Panier a été [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière [au moins une fois pendant la Période d'observation][à la Date de valorisation] et que le Niveau de référence final d'au moins un des Composants du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à son Prix d'exercice, le Montant en espèces plus les paiements du coupon pourront être inférieurs au prix d'achat du Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier affichant la performance la plus faible est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un *Easy Reverse Convertible Note (Livraison physique)* (produit n° N13), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière, les investisseurs reçoivent l'Instrument sous-jacent sur la base du Multiplicateur ou les actifs correspondant au Montant de livraison physique. La valeur de marché de l'Instrument sous-jacent ou des actifs plus les paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Easy Reverse Convertible Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que le cours de l'action peut encore baisser après la Date de valorisation et jusqu'au transfert de l'Instrument sous-jacent ou des actifs. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Easy Barrier Reverse Convertible Note (Règlement en espèces)* (produit n° N14), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière, le Montant en espèces plus les paiements du coupon pourront être inférieurs au prix d'achat du Easy Reverse Convertible Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final est nul à la Date de valorisation.]

[Si la Valeur mobilière est un *Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique)* (produit n° N15), insérer :

Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du Panier qui, sur la base de son Prix d'exercice à l'échéance du Easy Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note affiche la plus faible performance, soit les actifs correspondant au Montant de livraison physique. La valeur de marché de du Composant du Panier affichant la plus faible performance ou des actifs plus les paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du Easy Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que des pertes peuvent encore survenir après la Date de valorisation et jusqu'au transfert du Composant du Panier qui affiche la performance la plus faible ou des actifs. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier affichant la performance la plus faible est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un *Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en espèces)* (produit n° N16), insérer :

Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, le Montant en espèces plus les paiements du coupon pourront être inférieurs au prix d'achat du Barrier Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier affichant la performance la plus faible est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Basket Autocallable Note (produit n° N17), insérer :

Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, le Montant en espèces plus les paiements du coupon pourront être inférieurs au prix d'achat du Worst of Basket Autocallable Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier affichant la performance la plus faible est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Basket Callable Note (produit n° N18), insérer :

Si le Montant de détermination de la Barrière d'au moins un Composant du Panier à toute Date d'observation durant la Période d'observation ou à la Date d'évaluation est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, le Montant en espèces plus tous paiements du coupon peut être moins que le prix d'achat du Worst of Basket Callable Note. Dans ce cas, Les investisseurs subissent une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier affichant la performance la plus faible est nul.

Si l'Émetteur appelle le Worst of Basket Callable Note, un investisseur ne sera plus en mesure de réaliser ses attentes de gain dans la valeur du Worst of Basket Callable Note et ne participera plus à la performance des Constituants du panier.

En outre, dans le cas où les taux d'intérêts applicables sur des instruments similaires au moment du rachat de l'Émetteur ont diminués par rapport au taux d'intérêts implicite du Worst of Basket Callable Note au moment de l'émission initiale, un investisseur peut être incapable d'investir dans des Valeurs mobilières ayant un profil de rendement-risque comparable à celui des Worst of Basket Callable Notes.

[Si la Valeur mobilière est un Currency Note (produit n° N31), insérer :

Si la valeur de l'Instrument sous-jacent monte, le Currency Note comporte un risque de perte liée à la valeur, au prix ou au niveau de l'Instrument sous-jacent à l'échéance; dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi.]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note (avec rachat échelonné) (produit n° N32), insérer :

Si à aucune des Dates d'observation le Niveau de référence des Composants du Panier n'est [supérieur ou égal] [supérieur] au Prix d'exercice et que le Niveau de référence final de tout Composant du Panier n'est [inférieur ou égal] [inférieur] à la Barrière correspondante, le Montant en espèces pourra être inférieur au prix d'achat du Autocallable Note (avec rachat échelonné). Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur perdra la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier affichant la performance la plus faible est nul.]

[Si la Valeur mobilière est un Stability Note (produit n° N33), insérer :

Si à une Date d'observation le Niveau de performance journalier de l'Instrument sous-jacent est inférieur à un certain seuil, le Montant en espèces pourra être inférieur au prix d'achat du Stability Note. Les investisseurs subissent alors une perte. Dans le pire des cas, les investisseurs perdront la totalité du capital investi.]

[Si la Valeur mobilière est un Digital Variable Coupon Note (produit n° N34), insérer :

Si à une quelconque Date d'observation du coupon, [la Valeur du Niveau de référence concerné [de l'Instrument sous-jacent][de chaque Composant du Panier]] [du Niveau de référence du Panier] n'est pas [supérieur][inférieur][ou égal] à un certain seuil, aucun coupon ne sera payé à la Date de paiement du coupon suivante. Il est donc possible qu'aucun paiement du coupon ne soit fait pendant la durée de vie du Digital Variable Coupon Note. Si c'est le cas, un investisseur recevra [[insérer un nombre]% du Montant nominal de chaque Digital Variable Coupon Note] [un montant égal au Niveau de référence spécifié], il ne recevra aucun rendement en sus.

[Si la Valeur mobilière est un Range Accrual Note (produit n° N35), insérer :

Si durant la Période du coupon applicable, le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent est hors de la Range spécifiée durant un ou plusieurs jours durant cette Période du coupon, le Montant du coupon sera réduit pour cette Période coupon; dans le pire des cas, lorsque cela se passe pour chaque jour de chaque Période du coupon, aucun Montant du coupon ne sera payé durant le

terme du Range Accrual Note. Si cela se produit, bien qu'un investisseur recevra le Montant nominal de chaque Range Accrual Note, il ne recevra aucun montant supplémentaire et aucun montant ne sera versé par après.]

[Si la Valeur mobilière est un Leveraged Floater Note (produit n° N36), insérer :

Le Leveraged Floater Note dispose d'une protection à 100% du capital à l'échéance. La Protection du capital signifie que le rachat à maturité est promis au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par un tiers mais est uniquement assuré par l'Émetteur. Le rachat est donc dépendant de la capacité de l'Émetteur à faire face à ses engagements de paiement.

Tout au long du terme, les investisseurs reçoivent des paiements du coupon lors des Dates de paiement du coupon concernée. Le niveau du Taux d'intérêt correspond à l'Instrument sous-jacent multiplié par l'Effet de levier. Néanmoins, le Taux d'intérêt est déterminé à la Date de paiement du coupon concernée est limité par la Taux Plafond. Les investisseurs ne participeront par conséquent pas aux augmentations futures.]

[Si la Valeur mobilière est un Altiplano Basket Note (produit n° N37), insérer :

Si lors d'une Date d'observation du coupon quelconque durant une Période d'observation du coupon le prix ou le niveau d'un Composant du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] au Seuil du coupon, aucun Montant du coupon ne sera payé pour cette Période d'observation du coupon; dans le pire des cas, aucun Montant du coupon ne sera payé durant le terme du Altiplano Basket Note. Si cela arrive, bien que l'investisseur recevrait le Montant nominal de chacun de ses Altiplano Basket Note, il ne recevra aucun montant supplémentaire.]

[Si la Valeur mobilière est un Individual Cap Note (produit n° N38), insérer :

Si pour une Date de référence du coupon quelconque, la Performance d'un Composant du Panier quelconque est [inférieure ou égale] [inférieure] au Seuil du coupon, le Montant du coupon payable sera inférieur à la Performance fixe multiplié par le Nominal; dans le pire des cas, aucun Montant du coupon ne sera payé durant le terme du Individual Cap Note. Si cela arrive, bien que l'investisseur recevrait le Montant nominal de chacun de ses Individual Cap Note, il ne recevra aucun montant supplémentaire **[insérez si les Valeurs mobilières ne disposent pas d'une protection de capital à 100%: L'investisseur peut perdre [une partie] [tout] son capital investi.]**

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note With Memory Coupon (produit n° N39), insérer :

Si le Niveau de référence final de [(Instrument sous-jacent)][au moins un des Composants du Panier] est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, le Montant en espèces plus tous les paiements du coupon peuvent être inférieurs au prix d'achat de l'Obligation. Dans un tel cas, les investisseurs subiront une perte. [Dans le pire des cas, l'investisseur pour subir une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant est zéro lorsque le Prix d'exercice de vente est égal à un.]

[Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note With Knock Out Barrier (produit n° N40), insérer :

Si le Niveau de référence final d'au moins un des Composants du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière et qu'un Capital Protection Event ne s'est pas produit, le Montant en espèces plus tous paiements du coupon peuvent être inférieurs au prix d'achat de l'Obligation. Dans un tel cas, l'investisseur pourrait subir une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur pourrait subir une perte (autre que celle relative aux paiements du coupon) totale de son capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Recovery Note (produit n° N41), insérer :

Si le Niveau de référence final d'au moins un des Composants du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, le Montant en espèces [plus tous paiements du coupon] [peut][peuvent] être inférieur[s] au prix d'achat du Recovery Note. Dans un tel cas, l'investisseur pourrait subir une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur pourra subir une perte totale de son capital investi si le Niveau de référence final de [(Instrument sous-jacent)][le Composant du Panier le moins performant] est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Single Underlying Autocallable Note (produit n° N42), insérer :

Si le Niveau de référence final est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, le Montant en espèces plus tout paiement du coupon peuvent être inférieurs au prix d'achat du Single Underlying Autocallable Note. Dans un tel cas, l'investisseur subira une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur pourra subir une perte totale de son capital investi si le Niveau de référence final est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Outperformance Note (produit n° N43), insérer :

Si le Niveau de référence final est [égal ou inférieur] [inférieur] au Prix d'exercice déterminé, l'Obligation comporte un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi. Cela arrive lorsque le Niveau de référence final à la Date de valorisation est zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Switchable Note (produit n° N44), insérer :

Si un Événement de changement survient, le rendement est limité aux montants de coupon fixes. Si l'Événement de changement ne survient pas, le rendement dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent. Dans le pire des cas, un investisseur recevra en rendement le capital investi (ou un pourcentage spécifié du capital investi) [plus le Coupon garanti] lorsque la performance de l'Instrument sous-jacent est négative ou égale à zéro.]

[Si la Valeur mobilière est une Obligation lié à un Panier (produit n° N45), insérer :

Si le Niveau de référence final d'un Composant du Panier quelconque est [inférieur] [ou égal] à [insérer montant] % de son Niveau de référence initial respectif à la Date de valorisation, l'Obligation comporte un risque de perte dépendant du Nombre d'Composants du Panier pour lesquels le Niveau de référence final est inférieur [ou égal] à [insérer montant] % de son Niveau de référence initial respectif à ce jour. Dans le pire des cas, cela résultera en une perte totale du capital investi. [Cela arrivera si les Niveaux de référence final de [insérez un nombre] ou plus d'Composants du Panier sont inférieurs [ou égaux] à [insérer montant] % de leurs Niveaux de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un Worst of Basket Callable Note with performance linked coupon (produit n° N46), insérer :

Si le Montant de détermination de la barrière d'au moins un des Composants du Panier [à n'importe quelle Date d'observation durant la Période d'observation ou] à la Date de valorisation est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, le Montant en espèces plus tous paiements du coupon peuvent être inférieurs au prix d'achat du Worst of Basket Callable Note. Dans un tel cas, les investisseur subiront une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur pourra subir une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier ayant la moins bonne Performance est égal à zéro.

Si l'Émetteur appelle le Worst of Basket Callable Note with performance linked coupon, un investisseur ne sera plus en mesure de réaliser ses attentes de gain dans la valeur du Worst of Basket Callable Note with performance linked coupon et ne participera plus à la performance des Constituants du panier. En outre, dans le cas où les taux d'intérêts applicables sur des instruments similaires au moment du rachat de l'Émetteur ont diminués par rapport au taux d'intérêts implicite du Worst of Basket Callable Note with performance linked coupon au moment de l'émission initiale, un investisseur peut être incapable d'investir dans des Valeurs mobilières ayant un profil de rendement-risque comparable à celui des Worst of Basket Callable Notes with performance linked coupon.

[Si la Valeur mobilière est un Currency Chooser Basket Note (produit n° N47), insérer :

Le rendement du Currency Chooser Basket Note dépend de la moyenne arithmétique de la performance du Composant du Panier le plus performant et du deuxième Composant du Panier le plus performant, multiplié par le Facteur d'exposition. Dans le pire des cas, un investisseur recevra en retour le Montant nominal par Valeur mobilière lorsque la performance du Composant du Panier le plus performant et du deuxième Composant du Panier le plus performant est négative ou égale à zéro.

[Si la Valeur mobilière est un *Currency Express Basket Note* (produit n° N48), insérer :

Si le Niveau de référence final est [supérieur] [inférieur] [ou égal] à la Barrière ([dépréciation] [appréciation] de la Devise étrangère par rapport à la Devise de base), l'Obligation comporte un risque de perte dépendant du prix de l'Instrument sous-jacent; dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre la totalité du capital investi.[C'est le cas si le Niveau de référence final à la Date de valorisation est égal au moins au double du Niveau de référence initial.]

[Si la Valeur mobilière est un *Rainbow Return Note* (produit n° N49), insérer :

Le rendement du Rainbow Return Note dépend de la somme de la performance pondérée des Composants du Panier suivants: le plus performant, le deuxième plus performant, et le moins performant (ce qui constitue le Rainbow Return), en tenant compte du Multiplicateur et du Facteur d'exposition. Si le Rainbow Return est inférieur [ou égal] à [zéro][la Barrière], un investisseur recevra le [montant minimal] [Montant nominal] par Certificat.]

[Si la Valeur mobilière est un *Autocallable Note with Knock Out Barrier* (produit n° N50), insérer :

Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du Panier est [inférieur ou égal] [inférieur] à sa Barrière, le Montant en espèces plus un quelconque paiement du coupon peut être inférieur au prix d'achat de l'Obligation. Dans ce cas, l'investisseur peut subir une perte totale (autre que les paiements du coupon) du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du Panier avec la plus mauvaise performance est égal à zéro]

[Si la Valeur mobilière est un *Single Underlying Callable Note* (produit n° N51), insérer :

[Si l'Émetteur achète le Single Underlying Callable Note, un investisseur ne sera plus capable de réaliser ses attentes de profit dans la valeur du Single Underlying Callable Note et ne sera plus exposé à la performance de l'Instrument sous-jacent. De même, dans le cas où des taux d'intérêt prévalant sur des instruments similaires au moment où l'Émetteur effectue son achat ont baissé par rapport au taux d'intérêt implicite du Single Underlying Callable Note au moment de leur émission initiale, un investisseur peut être incapable d'investir les bénéfices de l'achat dans des Valeurs mobilières avec un profil de risque-rendement comparable à celui du Single Underlying Callable Note.

[Si la Valeur mobilière est un *[Switchable Coupon] Note* (produit n° N52), insérer :

Si l'Événement de changement survient, le rendement est limité aux montants du coupon fixe. Si l'Événement de changement ne survient pas, le rendement dépend de la performance de l'Instrument sous-jacent. Dans le pire des cas, un investisseur recevra en retour le capital investi lorsque la performance de l'Instrument sous-jacent est négative ou égale à zéro, sauf si le produit ne bénéficie pas d'une protection à 100% du capital à l'échéance.]

[Si la Valeur mobilière est un *Outperformance Note (Geared Put)* (produit n° N53), insérer :

Si la Performance est [égale ou inférieure] [inférieure] au Prix d'exercice [2] déterminé, l'Obligation comporte un risque de perte dépendant de la valeur, du prix ou du niveau de l'Instrument sous-jacent; dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre [la totalité] [un perte de [insérer un nombre]%] de son capital investi.]

[Si la Valeur mobilière est un *Express Autocallable Note on a Basket* (produit n° N54), insérer :

Si le Niveau de référence d'un quelconque Composant du Panier est [inférieur] [égal ou inférieur] à sa Barrière, l'Obligation comporte un risque de perte dépendant de la Valeur du Niveau de référence concerné du Composant du Panier le moins performant à la date de valorisation; dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence final du Composant du Panier le moins performant est égal à zéro et si le Montant minimal (tel que spécifié dans les Conditions définitives applicables) est égal à zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un *Express Autocallable Note on a Share Basket with Put on an Index* (produit n° N55), insérer :

Si la performance de l'Action la moins performante dans le Panier est [inférieure] [égale ou inférieure] au Seuil de rachat applicable, aucun coupon ne sera payé. Si la performance de l'Indice

[à la date de valorisation] [et/ou] [un quelconque jour de négociation pendant la période d'observation] est [inférieur] [égal ou inférieur] à la Barrière, les Obligations comportent un risque de perte dépendant de la performance de l'Indice à la date de valorisation; dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi. C'est le cas si le Niveau de référence de l'Indice à la date de valorisation est égal à zéro.]

[Si la Valeur mobilière est un Altiplano Coupon Lock in Note (produit n° N56), insérer :

Si la performance [de l'Instrument sous-jacent] [d'un quelconque Composant du Panier] [à la date de valorisation] [un quelconque jour de négociation pendant la période d'observation ou la date de valorisation] est [inférieure] [ou égale] à la Barrière déterminée, l'Altiplano Coupon Lock In Note comporte un risque de perte dépendant de la performance [de l'Instrument sous-jacent] [du Composant du Panier avec la plus mauvaise performance] à la Date de valorisation; dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital investi. Dans le pire des cas, un investisseur recevra en retour [le capital investi] **[insérer un nombre]**% du Montant nominal. Si l'Événement de Lock In ne survient pas et que la performance [de l'Instrument sous-jacent] [d'un quelconque Composant du Panier] à chaque date d'observation du coupon est inférieure [ou égale] au Seuil du coupon, aucun Coupon fixe ne sera payable.]

[Si la Valeur mobilière est un Outperformance Call Note (produit n° N57), insérer :

Si le Montant de surperformance est égal ou inférieur au Prix d'exercice déterminé, le Outperformance Call Note comporte un risque de perte dépendant du montant auquel la performance du **[insérer le Composant du Panier 1]** est inférieure à la performance du **[insérer le Composant du Panier 2]**; dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi, à moins que le produit ne dispose d'une protection du capital de 100% du Montant nominal par Obligation.]

[Si la Valeur mobilière est un Currency Autocallable Note (produit n° N58), insérer :

Si le Niveau de référence final est [supérieur][inférieur] [ou égal] à la Barrière ([dépréciation][appréciation]) de la Devise étrangère par rapport à la Devise de base), les Obligations comportent un risque de perte dépendant du prix de l'Instrument sous-jacent; dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital investi.]

[Si la Valeur mobilière est un Simplified Digital Variable Coupon Note (produit n° N59), insérer :

[Le paiement du coupon à une Date de paiement du coupon dépend (i) du Montant nominal, multiplié par (ii) le Facteur d'exposition, multiplié par (iii) le Rendement du sous-jacent à une Date d'observation du coupon précédant immédiatement cette Date de paiement du coupon, ensuite multiplié par (iv) un divisé par le Diviseur du coupon concerné pour cette Date d'observation du coupon. [Le paiement du coupon [ne sera pas inférieur au Montant minimum] [et] [ne sera pas supérieur au Montant maximum].]

Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon, et peut être plus élevé pour des Dates d'observation du coupon suivantes, ce qui résultera en une réduction proportionnelle plus élevée des paiements du coupon pour des Dates de paiement du coupon tombant plus loin dans le temps pendant la durée de vie de la Note.

En conséquence, même si le Niveau de référence du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon est plus élevée que son Niveau de référence à une des Dates d'observation du coupon précédentes, un investisseur pourrait recevoir le paiement du coupon minimum à la prochaine Date de paiement du coupon.

Il est donc possible que le total des paiements du coupon effectué durant la durée de vie de la Note soit globalement les paiements du coupon minimum effectué à chaque Date de paiement du coupon. Si cela se produit, alors qu'un investisseur aura reçu à la Date de règlement 100% du Montant nominal de chaque Note (sous réserve du risque de crédit de l'Emetteur), l'investisseur ne recevra aucun rendement en plus de cela et des coupons reçus à ou avant la Date de règlement.]

[Si la Valeur mobilière est un Contingent Coupon Note (produit n° N60), insérer :

Si à la Date d'observation du coupon pour chaque Période du coupon débutant à ou après **[insérer date]**, le Taux sous-jacent [1] est [supérieur] [inférieur] [ou égal] au Seuil du coupon, le Coupon pour cette Période du coupon sera **[insérer montant]%** [calculé comme (i) le produit du Taux sous-jacent 2 à la Date de détermination du coupon pour cette Période du coupon, et le Facteur d'exposition], [plus] [moins] (ii) la marge] [, sous réserve [du maximum de **[insérer Coupon maximum]%**] [et] [du minimum de **[insérer Coupon minimum]%**].

Autrement, le Coupon pour cette Période du coupon sera de [insérer montant]%. [Insérer pour les Valeurs mobilières qui ont un coupon variable lié au Taux sous-jacent 1 et au Taux sous-jacent 2: Si cela se produit, les investisseurs ne recevront aucun rendement sur base du Taux sous-jacent 2.]

[Si la Valeur mobilière est une **Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon (produit n° N61)** insérer :

Le Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon se compose (i) d'une composante fixe et (ii) d'une composante conditionnelle.

En ce qui concerne la composante conditionnelle du coupon, le Coupon bonus sera payé à [une] [la] Date de paiement du coupon bonus si l'Instrument sous-jacent est [égal au ou] [supérieur au] [ou] [égal au] [ou] [inférieur au] Seuil du coupon bonus. Le rendement de l'Instrument sous-jacent aura une incidence sur le coupon total que recevront les investisseurs et ne pourra pas inclure un Coupon bonus.

[Si la Valeur mobilière est une **Simplified Digital Variable Coupon Note with Initial Fixed Interest (produit n° N62)** insérer :

Pour un nombre déterminé de Dates de paiement du coupon, le Montant du coupon payé à la Date de paiement du coupon concernée sera un Coupon fixe. Par la suite, le Montant du coupon payé à une Date de paiement du coupon dépend de la performance [de l'Instrument sous-jacent] [du Panier] à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon et de si cette Date d'observation du coupon tombe plus tôt ou plus tard pendant la durée de vie de l'Obligation.

Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon, et le Diviseur du coupon peut être plus élevé pour les Dates d'observation du coupon ultérieures, ce qui entraînera une réduction proportionnelle plus grande des paiements du coupon pour les Dates de paiement du coupon tombant plus tard.

En conséquence, même si le Niveau de référence de l'Instrument sous-jacent à une Date d'observation du coupon ultérieure est plus élevée que son Niveau de référence à une des Dates d'observation du coupon précédentes, un investisseur pourrait recevoir le Montant minimal du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon.

Il est donc possible que le total des Paiements du coupon effectués pendant la durée de vie de la Note soit la somme des Paiements du coupon fixe ou minimum effectués à chaque Date de paiement du coupon. Si cela se produit, alors qu'un investisseur recevra à la Date de règlement 100% du Montant nominal de chaque Note (sous réserve du risque de crédit de l'Emetteur), l'investisseur ne recevra aucun rendement en plus de cela et des coupons reçus à ou avant la Date de règlement.]

[Si la Valeur mobilière est un **Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption) (produit n° N63)**, insérer :

Si la performance moyenne arithmétique de tous les Composants du Panier n'est pas [supérieure ou égale] [supérieure] au Prix d'exercice à toutes Dates d'observation et si la performance moyenne arithmétique de tous les Composants du Panier est [inférieure] [inférieure ou égale] à la Barrière concernée, le Montant en espèces peut être inférieur au prix d'achat des Autocallable Notes (with instalment redemption). Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Au pire, l'investisseur pourrait subir une [perte totale] [perte de [insérer le pourcentage] pour cent] du capital investi si la performance moyenne arithmétique de tous les Composants du Panier à la Dernière date d'observation est de zéro.

[Si la Valeur mobilière est un **Autocallable Note with Conditional Coupons (produit n° N64)**, insérer :

Si la Performance de l'Instrument sous-jacent est [inférieure] [inférieure ou égale] au Seuil du coupon à une Date d'observation, aucun Montant du coupon ne sera payable à la Date de paiement du coupon suivant immédiatement. Si la Performance finale de l'Instrument sous-jacent est [en-dessous de ou égale à] [en-dessous de] la Barrière, le Montant en espèces plus tous Montants du coupon peut être inférieur au prix d'achat de l'Obligation. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Au pire, l'investisseur pourrait subir une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final de l'Instrument sous-jacent est de zéro.

Élément	Section E – Offre ³	
E.2b	Pourquoi l'offre? utilisation des recettes, estimation des recettes nettes'	[Sans objet, l'offre vise à réaliser des bénéfices et/ou à couvrir certains risques.] []
E.3	Conditions générales de l'offre.	<p>Conditions auxquelles l'offre est soumise : [Sans objet; l'offre n'est soumise à aucune condition.] []</p> <p>Nombre de Valeurs mobilières : []*</p> <p>[La Période de souscription][La Période d'offre] : [Les demandes de souscription pour les <i>Valeurs mobilières</i> peuvent être faites du [via le(s) Distributeur(s) du [et incluant,] [insérez une date] [au][, et incluant] [jusque] [insérez une date] [].]</p> <p>[L'offre pour [chaque Catégorie de] Valeurs mobilières commence le [] et se termine le [].]</p> <p>[L'Émetteur se réserve le droit, quelle qu'en soit la raison, de [augmenter] [réduire] [changer] le nombre de [chaque Catégorie de] <i>Valeurs mobilières</i> offertes.]</p> <p>Annulation de l'Emission des <i>Valeurs mobilières</i> : [L'Émetteur se réserve le droit, quelle qu'en soit la raison, d'annuler l'émission d'[une Catégorie de] Valeurs mobilières.] [L'émission de Valeurs mobilières est notamment conditionnée, entre autres, par la réception par l'Émetteur de souscriptions valides des Valeurs mobilières correspondant à une valeur totale de souscription d'au moins [] le ou avant le []. Si cette condition n'est pas remplie, l'Émetteur pourra annuler l'émission des Valeurs mobilières à compter du [].]</p> <p>Clôture anticipée de la [Période de souscription][Période d'offre] des <i>Valeurs mobilières</i> : [Sans objet; [la Période de souscription][la Période d'offre] ne peut faire l'objet d'une clôture anticipée.] [L'Émetteur se réserve le droit, quelle qu'en soit la raison, de clore la [Période de souscription][Période d'offre] par anticipation.] [Si l'ensemble des souscriptions des Valeurs mobilières à tout moment un jour ouvré avant le [] atteint [], l'Émetteur mettra fin à la souscription des Valeurs mobilières à tout moment un jour ouvré, sans préavis.]</p> <p>Montant minimal de souscription : [Sans objet; il n'y a pas de montant minimal de souscription.] []*</p> <p>Montant maximal de souscription : [Sans objet; il n'y a pas de montant maximal de souscription.] []*</p> <p>Description du processus de demande de souscription : [Sans objet; aucun processus de demande n'est prévu.] []*</p> <p>Description de la possibilité de réduire les souscriptions et de la possibilité de réduire les</p>

3

L'utilisation du symbole "*" dans la Section E – Offre suivante indique que les informations correspondantes pour chaque catégorie de Valeurs mobilières peuvent, concernant les Valeurs mobilières multicatégories et le cas échéant, figurer dans le tableau.

		<p>manière de rembourser les excédents versés par les demandeurs :</p> <p>Informations relatives aux moyens et aux délais de paiement et de livraison des Valeurs mobilières :</p> <p>Moyen et date de publication des résultats de l'offre :</p> <p>Procédure d'exercice de tout droit de préemption, de négociabilité des droits de souscription et de traitement des droits de souscription non exercés :</p> <p>Catégories d'investisseurs potentiels à qui les Valeurs mobilières sont offertes et éventuelle réservation de tranche(s) pour certains pays :</p> <p>Procédure de communication aux demandeurs du montant alloué et de la possibilité de début des opérations avant qu'ils aient été informés :</p> <p>Prix de l'offre :</p> <p>Montant de tous frais et impôts spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :</p>
		<p>souscriptions et par conséquent aucune manière de rembourser les excédents versés par les demandeurs.]] [*</p> <p>[Sans objet] [L'Émetteur ou l'intermédiaire financier concerné] [le distributeur concerné] communiquera aux investisseurs leurs allocations de Valeurs mobilières et les dispositions de règlement y afférentes. [Chaque Catégorie de] [des] Valeurs mobilières sera émise et livrée [par l'intermédiaire financier concerné] à la Date d'émission contre paiement à l'Émetteur du prix de souscription net.</p> <p>[Sans objet; une façon dont et la date à laquelle les résultats de l'offre doivent être rendus publics ne sont pas prévus.]] [*</p> <p>[Sans objet] [;] [.] aucune procédure d'exercice de tout droit de préemption, de négociabilité des droits de souscription et de traitement des droits de souscription non exercés n'est prévue.]] [*</p> <p>[Investisseurs avertis au sens de la définition de la Directive sur les Prospectus][Investisseurs non avertis] [Investisseurs avertis au sens de la définition de la Directive sur les Prospectus et investisseurs non avertis]</p> <p>[Les Valeurs mobilières peuvent être offertes [au Luxembourg,] [en Belgique,] [en République Tchèque,] [au Danemark,] [en Finlande,] [en France,] [en Italie,] [en Norvège,] [au Portugal] [en Espagne], [en Suède] [et] [au Royaume Uni] à toute personne [répondant à toutes les autres exigences relatives aux placements stipulées dans le Prospectus de référence ou autrement déterminé par l'Émetteur et/ou les intermédiaires financiers concernés]. Dans d'autres pays de l'EEE, les Valeurs mobilières ne seront offertes que conformément à une dérogation en vertu de la Directive sur les Prospectus selon les dispositions prévues dans ces juridictions.]</p> <p>[Sans objet] [;] [.] il n'y a aucune procédure de communication du montant alloué aux demandeurs.]] [*</p> <p>[Prix d'émission] [*</p> <p>[Sans objet] [;] [.] aucun frais ou impôts ne sont spécifiquement</p>

		<p>facturés au souscripteur ou à l'acheteur.]</p> <p>[À l'exception du Prix d'émission (qui comprend les commissions payables par l'Émetteur aux Distributeurs [jusqu' à concurrence de [] pour cent du [Montant nominal] [Prix d'émission] [(étant [] pour cent de Frais de placement et [] pour cent de Frais de distribution)) [équivalent à environ [] pour cent par année] des Valeurs mobilières placées par l'entremise de celui-ci)], l'Émetteur n' a pas connaissance de frais et d'impôts expressément imputés au souscripteur ou à l'acquéreur.] [*</p> <p>Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où l'Émetteur les connaît, des distributeurs dans les différents pays où les Valeurs mobilières sont offertes :</p> <p>Nom et adresse de l'Agent payeur : []*</p> <p>Nom et adresse de l'Agent de calcul : []*</p> <p>Concernant les Valeurs mobilières multi-catégories insérer le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque Catégorie de Valeurs mobilières, le cas échéant :</p> <table border="1" data-bbox="683 1025 1375 1088"> <tr> <td>ISIN</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </table>	ISIN	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
ISIN	[]	[]	[]							
[]	[]	[]	[]							
E.4	Intérêt notable pour l'émission/l'offre, y compris les conflits d'intérêts.	[Sans objet;] [[En dehors du/des Distributeur(s) par rapport aux frais,] [pour][Pour] autant que sache l'Émetteur, aucune des personnes impliquées dans l'émission de [chaque Catégorie] des Valeurs mobilières n'a un intérêt notable dans l'offre] []*								
E.7	Estimation de frais facturés à l'investisseur par l'émetteur ou l'offrant.	<p>[Sans objet; aucuns frais ne sont facturés à l'investisseur par l'émetteur ou l'offrant.]</p> <p>[À l'exception du Prix d'émission (qui comprend les commissions payables par l'Émetteur aux Distributeurs [jusqu' à concurrence de [] pour cent du [Montant nominal] [Prix d'émission] [(étant [] pour cent de Frais de placement et [] pour cent de Frais de distribution)) [équivalent à environ [] pour cent par année] des Valeurs mobilières placées par l'entremise de celui-ci)], l'Émetteur n' a pas connaissance de frais et d'impôts expressément imputés au souscripteur ou à l'acquéreur.] [*</p> <p>Concernant les Valeurs mobilières multi-catégories insérer le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque Catégorie de Valeurs mobilières, le cas échéant :</p> <table border="1" data-bbox="683 1693 1059 1756"> <tr> <td>ISIN</td> <td>Frais</td> </tr> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </table>	ISIN	Frais	[]	[]				
ISIN	Frais									
[]	[]									